



HAL
open science

La prison à la télévision : mise en scène de l'obscurité

Marlène Pellissier

► **To cite this version:**

Marlène Pellissier. La prison à la télévision : mise en scène de l'obscurité. Sciences de l'information et de la communication. 2016. dumas-01382507

HAL Id: dumas-01382507

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01382507>

Submitted on 2 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La prison à la télévision : mise en scène de l'obscurité

PELLISSIER

Marlène

UFR Langage, Lettres et Arts du spectacle, Information et communication

Mémoire de Master 2 recherche – Mention Information et communication

Parcours : Recherche et études en information-communication

Sous la direction de PAILLIART Isabelle

Année universitaire 2015-2016

MOTS-CLÉS : prison, conditions de détention, télévision

RÉSUMÉ

S'agissant d'un lieu d'enfermement par excellence, les modalités de publicisation des informations ayant trait aux prisons sont particulières. Etant donné que le monde extérieur ne peut avoir accès directement à ce qui se produit à l'intérieur des prisons, la télévision s'impose comme le principal canal de communication qui tend à *montrer* le milieu carcéral au public. Dans ce travail de recherche, nous nous intéressons au rôle de la télévision dans la construction de la visibilité médiatique des conditions de détention en France.

KEYWORDS : jail, prison conditions, television

ABSTRACT

Since this is a place of confinement, the publicizing of information relating to prisons is subject to particular conditions. As the outside world do not have a direct access to what happens inside prisons, television emerged as the main communication support which shows prisons to the public. In this work, we focus on the role of television in building media visibility of the conditions of detention in France.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE 1 : LA PRISON : UNE PROGRAMMATION TELEVISUELLE DE L'OMBRE	15
1. Des apparitions marginalisées	16
2. Un traitement événementiel des prisons.....	22
3. Des formats d'émissions peu adaptés au milieu carcéral	30
A) Les reportages d'investigation : une condamnation en demi-teinte.....	31
B) Les reportages sur les prisons pour femmes : un appel à la compassion	33
C) Les journaux télévisés : une prise de parole difficile.....	35
CHAPITRE 2 : UN TRAITEMENT MEDIATIQUE STIGMATISANT	41
1. Une hiérarchisation des thématiques carcérales.....	42
2. Un traitement court et des images « choc »	48
3. L'émergence de stéréotypes.....	54
CONCLUSION	60
BIBLIOGRAPHIE	65
TABLE DES ILLUSTRATIONS	69
ANNEXES	70
ANNEXE 1 – Corpus	71
ANNEXE 2 - Documents audiovisuels de l'Agence France Presse	81
ANNEXE 3 – Comparaison de la structure de deux reportages d'investigation	83
ANNEXE 4 – Graphique représentant les acteurs qui prennent la parole pour parler de la prison à la télévision.....	84
.....	84

ANNEXE 5 : Echange d'emails avec l'Observatoire international des prisons**Erreur !**

Signet non défini.

ANNEXE 6 : Exemple d'identification des thématiques abordées dans les documents du corpus 85

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Isabelle PAILLIART, ma directrice de mémoire, pour ses conseils et pour son investissement dans ce travail de recherche.

Je remercie aussi Martine JOANIN, présidente du groupe Grenoble-Varces de l'Observatoire international des prisons pour avoir répondu à mes interrogations et m'avoir fourni des documents d'archives sur la communication de l'association.

Enfin, merci à Jean-Marc PELLISSIER, Julie BOUSCARLE et Florian LAMURE d'avoir pris le temps de relire et corriger ce travail.

INTRODUCTION

« *Une société se juge à l'état de ses prisons* », disait Albert CAMUS. Encore faut-il que les citoyens connaissent les conditions de vie réelles dans les centres de détention et les maisons d'arrêt¹. En France, comme ailleurs, les prisons sont éloignées du reste de la société. Généralement maintenus hors de la vue des citoyens par de grands murs, ces lieux sont entourés d'une zone « *au sein de laquelle les relations entre la prison et l'extérieur sont bien souvent masquées, occultées ou détournées, comme s'il fallait maintenir un cordon sanitaire autour de chaque prison, une zone de no man's land qui redouble les murs matériels et renforce la clôture*² ». Considérés comme des « institutions totales » par Erving GOFFMAN, c'est-à-dire des lieux de résidence et de travail au sein desquels un ensemble d'individus vivent durant une période relativement longue, ces endroits sont « *coupés du monde extérieur*³ », infranchissables pour les détenus et impénétrables pour les personnes libres. Aussi, les prisons ne laissent rien paraître de ce qui se passe derrière leurs murs. Il semblerait que seuls les médias soient en capacité de publiciser l'information carcérale et ainsi rendre visible l'intérieur des centres de détention dans l'espace public. Les médias, et en particulier la télévision, sont aptes à pénétrer l'enceinte de ces lieux clos et méconnus afin de les *montrer* aux citoyens libres. En effet, sans jamais avoir été incarcérés, nous avons tous déjà été plongés à l'intérieur d'une vraie prison, et ce, à travers la télévision. Une enquête menée en 2007 par la direction de l'administration pénitentiaire révèle que « *la principale source d'information sur la prison est la télévision* », avec 69,6 % des personnes interrogées qui citent les débats télévisés comme étant leur principale source d'information pénitentiaire⁴. Une autre enquête, réalisée par Pascal DECARPES, atteste également que la majorité des enquêtés s'informent sur le déroulement de la vie en prison par le biais de la télévision (39,4%)⁵. Pour notre travail, nous considérons

¹ Ce sont des établissements pénitentiaires destinés aux prévenus et aux condamnés dont la durée de peine restant à purger est inférieure ou égale à un an, et aux condamnés en attente d'affectation dans un maison centrale.

² COMBESSIE, Philippe, « La prison dans la société », in : Sociologie de la prison, Paris : La Découverte, Collection "Repères", 2009, 128 pages. Disponible sur : www.cairn.info/sociologie-de-la-prison--9782707157997-page-89.htm

³ GOFFMAN, Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris : Les Éditions de Minuit, 1979, 452 pages.

⁴ OUSS Aurélie, FALCONI Ana Maria, KENSEY Annie, « Des français plus au fait mais plus critiques sur la question pénitentiaire », Direction de l'administration pénitentiaire, Cahiers de démographie pénitentiaire, mars 2007.

⁵ DECARPES, Pascal, « La prison vue par les Français », Champ pénal/ Penal field [En ligne], Confrontations, mis en ligne le 05 septembre 2008. Disponible sur : <http://champpenal.revues.org/5773>

uniquement les programmes qui sont construits sur le mode que François JOST nomme le « *mode authentifiant* », c'est-à-dire celui qui « *regroupe les émissions qui tiennent de vraies assertions sur notre monde, qui nous donnent des informations pour en améliorer la connaissance et qui relèvent, en dernière instance, d'un exercice de la preuve*⁶ », écartant ainsi les séries télévisées et les films mettant en scène des milieux carcéraux, du fait de leur mode fictionnel. La réalité de la prison nous est donc donnée à voir en très grande partie par la télévision, à travers les journaux télévisés, les reportages, les documentaires, les magazines d'information et les débats⁷. Mais, quelle réalité est dépeinte dans ces programmes ? L'enquête menée en 2007 par l'administration pénitentiaire met en avant que « *la connaissance de la réalité carcérale est plutôt médiocre parmi les personnes interrogées*⁸ » avec une note moyenne de 4,5/10 à l'évaluation.

Bien loin des préoccupations principales des citoyens et des autorités publiques, les informations liées à la prison sont peu présentes dans les programmes télévisuels. Pourtant, le système carcéral est en prise à de nombreuses tensions au quotidien, qui font de lui un sujet riche en actualités et susceptible de se voir modifier dans son fonctionnement par le pouvoir exécutif. Surpopulation excessive, insalubrité des locaux, vétusté des installations, traitement des détenus contraire au respect des Droits de l'Homme... Depuis les années 2000, la gravité des dysfonctionnements du système carcéral est régulièrement pointée du doigt par des textes et des rapports⁹ dont le retentissement n'a jamais été à la hauteur des manquements dénoncés. D'une manière générale, les donneurs d'alerte qui s'élèvent pour dénoncer les conditions de vie des détenus en France ne parviennent pas à porter cette cause au centre du débat public. Même les trois condamnations infligées par la Cour européenne des droits de l'Homme depuis 2011, qui tiennent officiellement l'administration pénitentiaire française pour responsable de traitements inhumains ou dégradants à l'encontre des détenus, n'ont pas suffi à donner lieu à une prise de conscience de l'opinion publique, qui aurait suscité par la suite l'éventuelle mise en place d'actions concrètes de la part des pouvoirs publics. Ces derniers, représentés par le

⁶ JOST, François, *La télévision du quotidien, entre réalité et fiction*, Bruxelles : De Boeck Université, INA, « Médias recherches méthodes », 2001, p.19.

⁷ OUSS Aurélie, FALCONI Ana Maria, KENSEY Annie, « Des Français plus au fait mais plus critiques sur la question pénitentiaire », Direction de l'administration pénitentiaire, Cahiers de démographie pénitentiaire, mars 2007.

⁸ *Ibid.*

⁹ Parmi les plus notables, nous comptons le rapport parlementaire commandité par le Sénat en 2000, les états généraux des prisons organisés en 2006 à la demande de plusieurs associations et le premier rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté en 2008.

Ministère de la Justice pour ce qui concerne le milieu pénal, ont tout de même tenté d'améliorer la situation à quelques reprises au cours de l'histoire, mais cela s'est toujours avéré insuffisant.

Pour revenir sur les actions politiques notables menées en faveur de l'amélioration des conditions de détention en France, il est nécessaire de préciser qu'elles ont toujours fait suite à des périodes de crise soutenues. Le Ministre de la Justice Jean LECANUET a entendu les revendications des personnes privées de liberté, en 1975, suite à de lourdes mutineries dans le centre de détention de Loos. Il met alors en place une importante réforme visant à améliorer les conditions de détention, notamment en assouplissant les mesures d'aménagement, les régimes des visites et la rémunération des détenus. Pourtant, il initie dans le même temps une politique sécuritaire qui classe par exemple les détenus dans différentes prisons selon leur capacité estimée à se réinsérer et leur dangerosité. En 1983, Robert BADINTER, garde des Sceaux de François MITTERAND qui venait d'insuffler l'abolition de la peine de mort, se charge de renforcer les droits des détenus et de rendre leur quotidien meilleur (il instaure par exemple la télévision en prison). Souvent considéré comme laxiste vis-à-vis des prisonniers lorsqu'il était ministre, Robert BADINTER admet avoir pratiqué « *une politique de non-communication tellement ce [qu'il faisait] était ressenti par l'opinion publique comme favorable aux criminels*¹⁰ ». Le projet de loi pénitentiaire de grande envergure suivant a attendu 2009 pour voir le jour, à l'initiative de la Ministre de la justice et garde des Sceaux de Nicolas SARKOZY, Rachida DATI, soutenue par le parlement de Michèle ALLIOT-MARIE. Visant à mettre la politique carcérale française en conformité avec les standards européens, cette réforme n'a vraisemblablement pas été efficace puisque peu de temps après, la France a essuyé plusieurs condamnations de la Cour européenne des droits de l'Homme au sujet de l'état de ses établissements pénitentiaires et le traitement indigne de ses détenus. Enfin, la dernière action politique en date sur ce thème est la loi pénale de Christiane TAUBIRA, ancienne Ministre de la Justice de François HOLLANDE, en 2014. Accusée de laxisme à l'égard des criminels¹¹, à l'instar de Robert BADINTER, Christiane TAUBIRA a notamment, à travers cette réforme, impulsé la construction de trois établissements pénaux afin d'endiguer la surpopulation carcérale et, par extension, proposer des lieux neufs dans lesquels les conditions de vie seront sans doute convenables. Ces initiatives d'ordre politique ont conduit à des modifications très relatives de la vie des prisonniers. En d'autres termes, il est évident qu'aucune des politiques

¹⁰ « Prison : les leçons de Robert Badinter », Laurent MACABIES (2 avril 2009). Disponible sur : http://bondy-autrement.org/index2.php?option=com_content&do_pdf=1&id=838

¹¹ « Une réforme pénale équilibrée », PELLETIER Monique, Libération, 23 juin 2014. Disponible sur : http://www.liberation.fr/societe/2014/06/23/une-reforme-penale-equilibree_1048706

pénales des ministres que nous avons évoquées n'a été suffisamment efficace pour offrir à tous les détenus de France des conditions de vie tout à fait dignes. Mais cela n'est pas sans lien avec l'intérêt général de l'opinion publique. En effet, les actions des pouvoirs publics sont orientées par une préoccupation électoraliste, ce qui explique vraisemblablement le manque de popularité des lois en faveur des détenus. Nous avons vu que lorsqu'une décision politique tend à défendre la population carcérale, elle n'est pas consensuelle et est fortement contestée. Les politiciens sont immédiatement accusés de laxisme car une grande partie des citoyens ne comprend pas que l'on veuille venir en aide aux « criminels » et aux « délinquants ».

En fait, il semble que cette part de population n'apporte aucun intérêt à ce qui se passe dans les prisons dans la mesure où ils ne se sentent pas concernés par les conditions de vie que l'on rencontre dans ces lieux. La mise en place d'actions pour les améliorer leur apparaît ainsi comme superflues car elle ne s'adresse qu'à la lie de la société. Plus encore, nous assistons régulièrement à une véritable réticence des citoyens à voir les conditions des détenus prise en compte par les autorités. Certains estiment que les personnes ayant commis un fait répréhensible de prison méritent de purger leur peine, de « payer leur dette » à la société, et peu importe si leur situation n'est pas confortable, cela serait en quelque sorte « mérité ». En effet, il y a une idée profondément ancrée dans la représentation collective selon laquelle la prison est un lieu pénal, dans lequel on ne doit pas permettre aux condamnés de faire autre chose que de subir leurs peines¹². L'humanisation des lieux de privation de liberté est donc loin d'être une préoccupation consensuelle pour l'opinion publique. D'autant qu'en période de crise, il paraît impensable de s'occuper des conditions des détenus au détriment des plus défavorisés de la société civile. En général, le public ne tolère pas qu'une personne condamnée par la justice puisse bénéficier d'un traitement plus favorable qu'une personne en grande difficulté, comme une personne sans domicile fixe par exemple. Un problème se pose alors car il semblerait qu'au-delà du manque de visibilité médiatique, l'objet carcéral peine aussi à obtenir de la reconnaissance auprès de l'opinion publique.

Alors, quel rôle joue la télévision dans la reconnaissance de la cause des conditions des détenus comme problème public ? Pourquoi la prison demeure-t-elle une thématique marquée par son invisibilité au sein de l'espace médiatique ? Pourquoi le média informationnel le plus

¹² « Prison : les leçons de Robert Badinter », Laurent MACABIES (2 avril 2009). Disponible sur : http://bondy-autrement.org/index2.php?option=com_content&do_pdf=1&id=838

suivi par les Français¹³ n'accorde-t-il pas suffisamment de visibilité aux problèmes alarmants des conditions de détention ? A ce titre, nous nous demandons pourquoi le sujet carcéral est très peu visible à la télévision alors qu'il regorge d'actualités pouvant faire de lui un véritable problème public ? Quels sont les types d'émissions existants qui traitent de cette thématique ? Quelles sont les heures de diffusion de ces productions médiatiques ? Nous nous posons aussi la question de savoir : quelle visibilité pour quels types d'informations ? Les faits divers liés à la prison qui font l'objet d'un reportage dans les journaux télévisés n'ont-ils pas davantage de visibilité que les reportages d'investigation, souvent dénonciateurs, issus de magazines d'information ? Quelles sont les logiques de l'univers médiatique ? (Logique économique ? Logique politique ? Logique de production ? Logique de captation ?) Nous nous demandons s'il ne s'agit pas parfois de mettre en lumière des affaires « spectaculaires » qui attirent la curiosité des téléspectateurs (comme des évasions de prisonniers), au détriment d'informations qui révèlent l'effrayant état des conditions des détenus ? De sorte que nous cherchons à savoir si la mise en visibilité de certaines thématiques implique l'invisibilité d'autres ? En effet, la télévision n'occulte-t-elle pas la place des droits de l'Homme dans l'univers carcéral en mettant plus régulièrement en avant des faits divers incriminant les détenus et non leurs conditions de vie ? Enfin, assistons-nous à une événementialisation des productions médiatiques liées au milieu carcéral ? Dès lors, existe-t-il un lien de corrélation entre l'agenda politique et les apparitions télévisuelles de ce sujet ?

Avant de commencer le travail de recherche, nous émettons trois hypothèses. Premièrement, nous émettons l'hypothèse selon laquelle l'objet carcéral est, d'une manière générale, très peu représenté à la télévision, et que lorsqu'il est présent dans la programmation télévisuelle, il se trouve bien souvent marginalisé. Nous suggérons ici que l'information liée aux prisons fait l'objet d'un traitement événementiel, à savoir qu'elle est médiatisée uniquement en période de crise. Deuxièmement, comme nous le sous-entendions précédemment dans nos questionnements, nous pensons que la télévision accorde de la visibilité aux sujets qui condamnent les détenus, au détriment des sujets qui dénoncent les conditions de détention déplorables observées depuis de longues années en France. En ce sens, nous suggérons que parmi les informations carcérales abordées à la télévision, celles qui incriminent la population carcérale (violence, évasions, radicalisation...) prédominent sur celles qui dénoncent les problèmes de conditions de vie des détenus (insalubrité, surpopulation, réinsertion...). Enfin,

¹³ D'après l'étude « Media in Life 2015 » de Médiamétrie, disponible sur : <http://www.mediametrie.fr/comportements/communiques/media-in-life-2015-toujours-plus-de-contacts-medias-et-multi-medias-quotidiens-avec-l-apport-d-internet-et-des-ecrans-mobiles.php?id=1443>

nous émettons une troisième hypothèse, selon laquelle les chaînes de télévision ont des contraintes liées à des logiques éditoriales qui rendent difficile la mise en visibilité claire des alarmantes conditions de détention en France.

Pour répondre à toutes les interrogations que nous avons soulevées plus tôt, nous avons choisi de réaliser une analyse de corpus. Nous avons réuni soixante-dix extraits de productions télévisuelles abordant des thématiques relatives au domaine carcéral (voir Annexe 1). La principale difficulté méthodologique concerne le mode de collecte des séquences liées à la prison et en particulier, le cadrage des sujets qui nous intéressent pour réaliser cette enquête. Le terme « prison » est large, il signifie à la fois le lieu d'incarcération et la peine d'emprisonnement. Mais sa définition ne fait pas référence à toutes les thématiques que nous entendons étudier dans ce travail de recherche. Nous souhaitons mettre en lumière le mode de traitement de ce sujet par la télévision, c'est-à-dire, observer comment est dépeinte la vie des prisonniers dans l'enceinte des établissements pénaux. Cela fait donc écho à la globalité de la réalité carcérale, à savoir la vie quotidienne des détenus dans laquelle nous réunissons à la fois l'état des locaux et du matériel, le traitement opéré par le personnel pénitentiaire sur les détenus, les ressentis de ces derniers, mais aussi tous les éléments qui participent à la construction de la situation actuelle des centres carcéraux comme la violence (mutineries, règlements de compte...), le prosélytisme (radicalisation, rébellions...), les dérives en tout genre (drogues, trafics...) et les actions des détenus pour quitter les murs des prisons (évasions, suicides...). Nous mettons un point d'honneur à tenir compte de la publicisation de tous les sujets qui ont à trait à l'univers carcéral, en mettant de côté ce qui se produit à l'extérieur de son enceinte (manifestations du personnel pénitentiaire, actions d'associations de défense des détenus...). Nous nous focalisons sur ce qui se passe à l'intérieur des murs. De ce fait, nous avons eu recours à une sélection d'environ vingt mots-clés décrivant les occurrences décrites précédemment.

Pour récolter les données de notre corpus, nous avons tout d'abord consulté le site grand public de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), en sollicitant différents mots-clés. Cette recherche nous a donné accès à dix-neuf documents audiovisuels pertinents ainsi qu'à vingt vidéos émanant de l'Agence France Presse (voir Annexe 2). Après avoir pris contact avec l'inathèque, qui nous a appris que les productions de l'AFP étaient des séquences qui n'avaient pas forcément été diffusées à la télévision, nous avons donc décidé d'écarter ces vingt documents de notre analyse. Pour étayer le corpus et ainsi approfondir notre travail de recherche, nous avons entrepris une recherche minutieuse qui consistait à extraire les productions télévisuelles traitant de thématiques liées à la prison sur les sites Internet des six

premières chaînes de la télévision française, ainsi que celui de la chaîne d'information en continu LCI, filiale de TF1. Cela est rendu possible grâce aux plateformes de *replay* des différentes chaînes, donnant libre accès à la plupart des programmes après leur diffusion à la télévision. Mais la seconde difficulté qui s'est présentée à nous est celle de la durée limitée de la disponibilité de ces documents audiovisuels en ligne. En effet, ces rediffusions d'émissions ne sont parfois disponibles que temporairement et le temps d'archivage varie selon les chaînes. Les spécificités de la gestion des documents sur les plateformes de *replay* ont pu affecter l'exhaustivité de notre recherche. Nous avons tout de même pu récolter une cinquantaine d'occurrences, couvrant la période de 1982 à 2016. Nous avons conscience que ce corpus n'est pas exhaustif, d'autant que nous avons appris l'existence de la base de données de l'inathèque à un stade d'avancement de ce travail qui ne nous permettait pas d'intégrer de nouveaux documents à notre corpus. Cependant il est intéressant de savoir que l'inathèque capte vingt-quatre heures sur vingt-quatre les programmes d'une centaine de chaînes de télévision nationales et de vingt grandes stations de radio. Ces documents, ainsi que des archives de la période 1949-1995, sont mis à disposition des usagers à titre individuel uniquement dans le cadre d'un travail de recherche. Notre corpus nous a permis de réaliser à la fois des statistiques sur la base d'indications objectives (date et heure de diffusion, chaîne...) et d'analyser des informations qualitatives, comme le statut des intervenants ou les thématiques abordées. L'intérêt de cette double analyse est de mettre en évidence les espaces médiatiques afin de savoir où et quand la question des prisons apparaît à la télévision française, mais également *comment*.

Dans une première partie, nous verrons que la médiatisation du milieu carcéral est faible et que les logiques des programmations télévisuelles favorisent le manque de visibilité de ce sujet auprès du public. Nous observerons par exemple comment les programmeurs marginalisent les apparitions de la prison à la télévision en les mettant à l'écart des heures de grande écoute. Nous verrons aussi que la médiatisation de ce sujet est régie par une certaine événementialisation, c'est-à-dire qu'il bénéficie d'un traitement médiatique presque uniquement en période de crise. En d'autres termes, les problèmes carcéraux jouissent d'un retentissement d'ampleur lorsque l'on assiste à de fortes turbulences (mutinerie, témoignage choquant, rapport accablant), avant de retomber dans un désintérêt général. Nous nous intéresserons ainsi de près aux tensions pénitentiaires qui ont su interpeller l'opinion publique sur les conditions d'incarcération alarmantes en France. Enfin, dans cette partie, nous nous pencherons sur les modalités de traitement journalistique de ce sujet en mettant en exergue le

fait que les politiques éditoriales des chaînes de télévision et la « *promesse des genres* » télévisuels pour reprendre le concept de François JOST, tendent parfois à accentuer la difficulté de mise en visibilité des dysfonctionnements carcéraux.

Dans la seconde partie, nous essaierons de mettre en évidence le fait que le traitement télévisuel du sujet pénal contribue à stigmatiser le détenu. D'abord, nous établirons une hiérarchisation des thématiques les plus représentées à la télévision afin de dégager de quoi se compose cette information et de savoir si elle reflète l'inquiétant état du milieu pénitentiaire. Ensuite, nous nous intéresserons à la prépondérance de certains formats télévisés courts et mobilisant des images « choc », au détriment de contenus plus longs et moins axés sur la criminalité que sur les conditions matérielles des prisons. En d'autres termes, nous verrons comment et pourquoi les faits divers incriminant les détenus prédominent sur l'information concernant leurs conditions de vie. Enfin, nous mettrons en avant les procédés de stigmatisation des détenus à la télévision.

CHAPITRE 1 :

LA PRISON : UNE PROGRAMMATION TELEVISUELLE DE L'OMBRE

« *La télévision, on le sait, est le domaine du visuel et du son, lieu de combinaison de deux systèmes sémiologiques, celui de l'image et celui de la parole*¹⁴ ». La prison, elle, est un lieu clos, maintenu hors de la vue de la population et très silencieux dans l'espace public. Ces deux lieux semblent alors incompatibles.

Cependant, filmer la prison est autorisé en France, bien que cette pratique soit strictement réglementée par le Ministère de la Justice¹⁵. Il convient de respecter un ensemble de règles imposées par les pouvoirs publics. Pour commencer, il faut effectuer une demande écrite de reportage qui devra être acceptée par un directeur interrégional ou le service de communication de la direction de l'administration pénitentiaire. Cette demande subit un contrôle strict, et une fois acceptée, la réalisation du reportage est soumise à des conditions de tournage très particulières. Il convient tout d'abord de respecter le droit à l'image des individus et les règles de sécurité effectives dans les établissements. A savoir que le personnel pénitentiaire peut être filmé, si le chef de l'établissement l'autorise, mais il est soumis à des obligations de confidentialité professionnelle. S'agissant des personnes incarcérées, les règles sont claires. Les détenus doivent être majeurs, volontaires et condamnés définitifs. Il est interdit de réaliser un reportage à caractère individuel sur un détenu en particulier et l'anonymat (nom et physique) doit être respecté. Les faits qui ont conduit les personnes à l'incarcération ne doivent en aucun cas être cités et ne doivent pas faire l'objet de questionnements. Ensuite, pour filmer la prison, l'équipe de tournage est limitée à trois personnes et il faut savoir que le chef de l'établissement peut ordonner l'arrêt du tournage à tout moment, de manière temporaire ou définitive. Une fois toutes les conditions réunies, le reportage sur l'univers carcéral peut être

¹⁴ CHARAUDEAU, Patrick, « Les conditions d'une typologie des genres télévisuels d'information », Réseaux n°81, Volume 15, CNET, Janvier-Février 1997, p.79-101.

¹⁵ « Réaliser un reportage en prison », Ministère de la Justice (3 juin 2014) Disponible sur : <http://www.presse.justice.gouv.fr/realiser-un-reportage-10228/realiser-un-reportage-en-prison-17725.html>

diffusé à la télévision et il pourra également faire l'objet de diffusions au sein des prisons, dans une visée pédagogique.

Dans cette partie, nous entendons « *montrer comment les médias de communication définissent à leur façon les contours de la scène de visibilité médiatisée. Car ce sont des institutions de sélection, de mise en forme et de hiérarchisation des énoncés destinés au public*¹⁶ ». Il nous paraît donc intéressant de cerner et comprendre les logiques médiatiques qui pilotent la mise en visibilité de notre sujet.

1. Des apparitions marginalisées

Comme chacun le sait, la première partie de soirée (de vingt heures à vingt-trois heures¹⁷) est le « *moment où l'audience est en général la plus forte et les rentrées publicitaires les plus lucratives*¹⁸ ». Aussi, il est nécessaire d'appréhender les choix informatifs des journaux télévisés de vingt heures ainsi que les stratégies des programmeurs pour la sélection des émissions diffusées en *prime-time* pour comprendre le manque d'apparition du sujet carcéral à ces heures de grande écoute.

D'abord, nous noterons que les choix des sujets traités dans les journaux télévisés de vingt heures relèvent avant tout, des faits et événements d'actualité. Mais dans un format qui n'excède pas quarante-cinq minutes, il est nécessaire d'effectuer une sélection parmi toutes les actualités émanant du monde entier recueillies le jour-même. Alors, comment sont désignées les informations jugées les plus importantes, qui feront l'objet de reportages au sein du journal télévisé, au détriment d'autres, considérées comme moins prioritaires ?

Dans un premier temps, les journaux télévisés se basent sur diverses sources d'information et ce sont elles qui prédéfinissent les thèmes qui vont structurer le journal. Ainsi, « *la prise de conscience du rôle que jouent les sources dans la construction de l'information permet de*

¹⁶ VOIROL, Olivier, « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux* 1/2005 (n° 129-130), p. 89-121. Disponible sur : www.cairn.info/revue-reseaux1-2005-1-page-89.htm

¹⁷ Nous avons choisi d'inclure le journal télévisé dans la tranche horaire du *prime-time* car l'ensemble des chaînes mobilise quotidiennement en moyenne 15 millions de téléspectateurs à cet horaire. Nous choisissons donc de le lier à l'heure d'écoute qui jouit du meilleur taux d'audience, plutôt qu'à l'avant soirée qui est souvent moins suivie.

¹⁸ ZUNINO, Mario, *Quand le JT de TF1 fait son cinéma ou la marchandisation croissante de l'information télévisée ?* Paris : L'Harmattan, « Questions contemporaines », 2013, 144 pages, p. 61.

comprendre deux aspects du travail du journalisme. D'abord le fait que les journalistes de télévision, comme ceux d'ailleurs des autres médias, ne mettent pas en mots et en images une réalité factuelle, mais partent plutôt de discours préexistants pour les traiter à leur manière. Ensuite, le fait que les journalistes ont une indépendance toute relative dans le choix des événements qu'ils vont porter au statut d'informations, puisque les sources construisent en amont l'univers informatif¹⁹ ». À savoir que ces sources sont par exemple les agences de presse, les journalistes de la chaîne (envoyés spéciaux, correspondants) et les autres médias (radio, presse écrite). De sorte que les journaux télévisés se structurent à partir des informations récoltées auprès de ces sources, en respectant une hiérarchisation de l'information toute relative. A ce propos, Thierry LANCIEN soutient que « ce ne sont [...] pas des critères objectifs qui président aux choix informatifs et qu'au-delà d'une prétendue transparence, l'information est une construction idéologique et sociale²⁰ ». Cette affirmation laisse à penser que la mise en évidence de certains sujets relève d'une logique qui vise à sensibiliser l'opinion publique sur certains points plutôt que d'autres. En ce sens, nous trouvons opportun de rappeler, pour prendre un exemple concret, que le journal télévisé de TF1 a été accusé « d'avoir permis au candidat d'extrême droite Jean-Marie Le Pen, de passer au second tour des élections présidentielles de 2002. De quelle manière ? En redoublant les sujets dramatiques et sensibilisateurs sur l'insécurité²¹ ». En effet, les journaux télévisés, par le choix des sujets abordés, semblent être en mesure de pointer du doigt les faits de société sur lesquels ils souhaitent attirer l'attention, afin de susciter l'intérêt du public et impulser un éventuel débat sociétal. Guy LOCHARD, lui, estime que le contenu des journaux télévisés est établi en fonction des images se trouvant à disposition des rédactions²². Effectivement, tenant compte de l'importance de l'image dans le traitement télévisuel de l'information, cet argument expliquerait le manque d'information sur les conditions de détention dans les prisons françaises : il n'est pas aisé d'accéder à des images montrant ce problème. Plus encore, « pour qu'un fait se transforme en information, il faut qu'il se passe quelque chose de présenté comme anormal. Il faut que l'ordre supposé normal du monde soit rompu²³ ». Or, les établissements carcéraux sont décrits comme vétustes et insalubres depuis tant d'années que cet état est presque considéré comme habituel, voire banal.

¹⁹ LANCIEN, Thierry, *Le journal télévisé, de l'événement à sa représentation*, Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 2011, 128 pages, p.32.

²⁰ *Ibid.* p.37.

²¹ ZUNINO, Mario, *Quand le JT de TF1 fait son cinéma ou la marchandisation croissante de l'information télévisée ?* Paris : L'Harmattan, « Questions contemporaines », 2013, 144 pages, p. 17.

²² LOCHARD, Guy, *L'information télévisée. Mutations professionnelles et enjeux citoyens*. Paris : Vuibert, 219 pages, p.20.

²³ LEBLANC, Gérard, *Le monde en suspens, Treize heures, vingt heures*, Paris : Hitzeroth, 1987, p.7-52.

Une enquête menée par Pascal DECARPES révèle d'ailleurs que 75% des personnes interrogées pensent que les conditions matérielles de détention sont « très mauvaises » (36,3%) ou « mauvaises » (38,6%)²⁴. En fait, la population semble consciente de cet état mais cela ne la pousse pas pour autant à agir pour tenter de l'améliorer. Les acteurs qui souhaitent engendrer la reconnaissance de ce problème peinent donc à se faire entendre, dans la mesure où les conditions de vie en prison n'apparaissent plus comme une information nouvelle tant elles sont connues de tous. Il est donc difficile de la montrer comme un « fait d'actualité » dans les journaux télévisés. Ainsi, sensibiliser l'opinion publique à reconnaître cette cause comme un problème inquiétant par le biais de la télévision est compliqué puisque la plupart des gens est d'ores et déjà au courant de ce phénomène mais n'y accorde pas d'importance. Enfin, un autre facteur rentre en compte dans les stratégies qui régissent la programmation des journaux télévisés de vingt heures, c'est la loi de proximité. « *Il s'agit la plupart du temps de proximité géographique et l'on estime que plus un fait s'est déroulé à proximité du public cible, plus ce fait a des chances de devenir une information importante*²⁵ ». De sorte que le milieu carcéral, lieu d'enfermement placé hors de la vue de la société civile, ne répondrait pas à ce critère de proximité. Il pourrait donc être exclu des heures de grande écoute de par l'éloignement physique maintenu entre les prisonniers et le reste de la société. Cette distanciation tend à rendre les prisonniers invisibles, de sorte qu'ils sont négligés par les médias et ainsi, par les Français.

Néanmoins, le sujet carcéral aurait sa place dans d'autres programmes, qui favorisent l'information locale comme les éditions régionales des journaux télévisés par exemple. Celles-ci, diffusées à des tranches horaires moins suivies, abordent volontiers les informations liées aux prisons dans la mesure où ces dernières participent à la vie locale. Par exemple, France 3 Bourgogne revient sur le concert du chanteur Sanseverino à la prison de Joux-la-Ville²⁶ tandis que France 3 Auvergne se réjouit de la construction d'une prison « nouvelle génération » à Riom²⁷. De même, le « Soir 3 » de France 3, « *qui a pour caractéristiques principales d'être diffusé après vingt-deux heures dans une formule courte et qui touche un public différent de celui du vingt heures*²⁸ », peut choisir d'ouvrir son édition sur l'évasion de trois détenus à

²⁴ DECARPES, Pascal, « La prison vue par les Français », Champ pénal/ Penal field [En ligne], Confrontations, mis en ligne le 05 septembre 2008. Disponible sur : <http://champpenal.revues.org/5773>

²⁵ LANCIEN, Thierry, *Le journal télévisé, de l'événement à sa représentation*, Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 2011, 128 pages, p.37.

²⁶ Voir document n°35 du corpus.

²⁷ Voir document n°36 du corpus.

²⁸ LANCIEN, Thierry, *Le journal télévisé, de l'événement à sa représentation*, Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 2011, 128 pages, p.34.

Amiens²⁹. Il apparaît donc que, pour ce qui est des journaux télévisés, l'information carcérale peine à être diffusée aux heures de grande écoute car elle va de toute évidence à l'encontre des logiques de programmation des chaînes. Dès lors, nous observons qu'elle serait plutôt reléguée dans les éditions régionales, souvent diffusées entre midi et treize heures, en avant soirée ou en deuxième partie de soirée, ce qui l'exclut du bénéfice d'une grande part d'audience.

En ce qui concerne le choix du programme de première partie de soirée, il s'agit de s'adapter au type de public disponible à ces heures d'écoute. La programmation est donc faite en fonction de la demande. Mais, si « *les chaînes commerciales justifient leur programmation en mettant en avant le goût du public*³⁰ » et que « *les chaînes publiques jouent plutôt la carte de la qualité et du culturel*³¹ », Guy LOCHARD affirme qu'en réalité, il ne s'agit pas d'une demande des téléspectateurs mais d'« *une demande latérale émanant des financeurs du média (exclusifs des chaînes privées et partiels des chaînes publiques) que sont les annonceurs à qui les programmeurs vendent des audiences isomorphes à celles de leurs clientèles*³² ». De sorte que la programmation télévisuelle, essentiellement mise en place par rapport aux préoccupations des annonceurs, répondrait avant tout à une logique financière. Cela n'est sans doute pas un critère favorable à la médiatisation de la prison. Si l'on ajoute à cela le fait que la télévision, régie par le modèle de flot, est régulièrement amenée « *à retirer les images qui donneraient envie au téléspectateur de zapper*³³ » et à s'attacher à « *la recherche de programmes qui sont le moins contestables par l'ensemble de la famille*³⁴ », la visibilité du sujet carcéral pourrait être mis à mal. En effet, il semble que ce thème ne soit pas compatible avec ces logiques car il ne suscite probablement ni l'intérêt, ni l'adhésion des téléspectateurs, et, pour reprendre la pensée de Mario ZUNINO, il pourrait même leur donner envie de changer de chaîne. Il nous semble que parler des conditions de vie des détenus en *prime-time* peut s'avérer problématique car cela pourrait entraîner des contestations au sein des familles, de par le caractère non consensuel et dramatique du sujet. Non consensuel, car tout le monde n'est pas d'accord pour dire que la condition des prisonniers est un problème public qui devrait être pris en compte par les autorités. Au contraire, on observe régulièrement une réticence des citoyens

²⁹ Voir document n°58 du corpus.

³⁰ ZUNINO, Mario, *Quand le JT de TF1 fait son cinéma ou la marchandisation croissante de l'information télévisée ?* Paris : L'Harmattan, « Questions contemporaines », 2013, 144 pages, p. 49.

³¹ *Ibid.*

³² LOCHARD, Guy, *L'information télévisée. Mutations professionnelles et enjeux citoyens.* Paris : Vuibert, 219 pages, p.113.

³³ ZUNINO, Mario, *Quand le JT de TF1 fait son cinéma ou la marchandisation croissante de l'information télévisée ?* Paris : L'Harmattan, « Questions contemporaines », 2013, 144 pages, p. 50.

³⁴ *Ibid.*

à voir l'amélioration des conditions de détention s'inscrire sur l'agenda politique. L'humanisation des lieux de privation de liberté n'est pas une préoccupation qui fait consensus. Dramatique, parce que les images de l'intérieur des prisons sont souvent empreintes de violence et peuvent ainsi choquer le jeune public. Le sujet n'est donc vraisemblablement pas en adéquation avec la volonté des programmeurs de susciter l'intérêt des téléspectateurs de la première partie de soirée.

Toutefois, notre analyse de corpus nous indique qu'il existe tout de même une proportion importante d'apparitions du sujet carcéral aux heures de grande écoute, avec 22,86% des occurrences de notre corpus (voir Figure 1). Cela s'explique probablement par le fait que les journaux télévisés de vingt heures abordent régulièrement mais très brièvement ce sujet sous forme de faits divers (voir Figure 2). Néanmoins, la majorité des apparitions sont effectivement reléguées dans la tranche horaire 12H/13H et en deuxième partie de soirée, avec 21,43% des productions dans chacune de ces deux horaires de programmation. Nous constatons dès lors que les sujets carcéraux à la télévision sont marginalisés, c'est-à-dire confinés dans des tranches horaires ayant des audiences beaucoup plus faibles que le *prime-time*. Ce sont dans ces tranches horaires que la diversité des programmes est la plus riche, on y trouve des interviews, des documentaires, des débats, des témoignages, des reportages d'investigation (voir Figure 2). Tandis que le *prime-time* met en scène une grande majorité des reportages de journaux télévisés (18,57% des occurrences).

Figure 1 - Graphique représentant le pourcentage d'apparitions du sujet carcéral à la télévision, selon l'heure de programmation

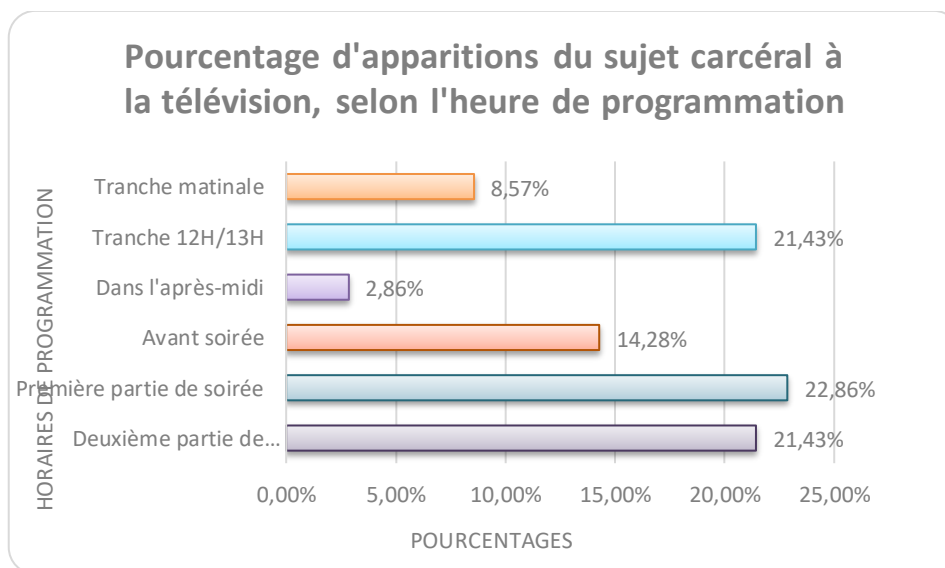
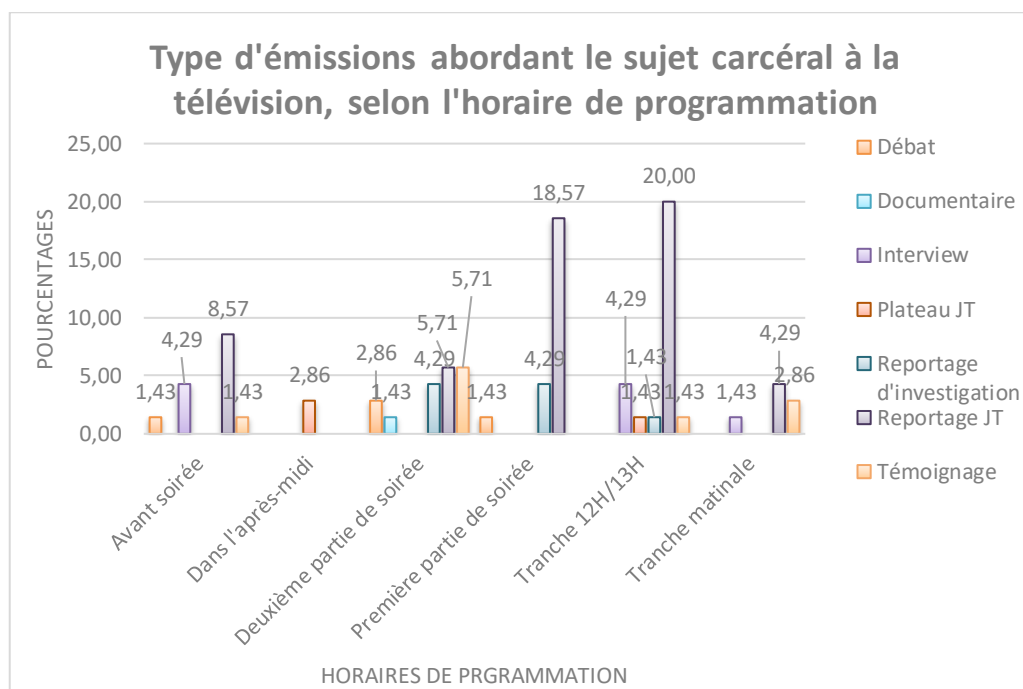


Figure 2 – Graphique représentant le pourcentage d'émissions abordant le sujet carcéral à la télévision, selon le type d'émission et l'heure de programmation



Bien que le sujet carcéral soit visible à la télévision en première partie de soirée, il apparaît en majorité dans des séquences courtes, souvent des faits divers n'ayant pas pour effet de sensibiliser l'opinion publique sur la nécessité d'améliorer les conditions de détention. Les émissions qui ont cette vocation sont souvent tardives (magazines d'information), voire tardives et élitistes (émissions de débat). Par ailleurs, très représentatif de la volonté de la télévision de mettre à l'écart le thème auquel nous nous intéressons, nous avons observé, à travers notre analyse de corpus, que l'énonciation des problèmes concernant les conditions de détention dans les journaux télévisés était fréquemment reléguée à la fin des séquences, souvent en guise d'explication d'un fait divers. Par exemple, dans un reportage de « Grand Soir 3 » qui parle de détenus ayant publié sur le réseau social Facebook des photos de stupéfiants, d'argent liquide et de téléphones portables qu'ils avaient en leur possession dans leurs cellules³⁵, le secrétaire local de la CGT de la prison des Baumettes s'inquiète du manque de sécurité de cet établissement. Il réclame une fouille générale afin de s'assurer que les détenus ne possèdent pas également des armes, ce qui pourrait être dangereux pour le personnel pénitentiaire. Le maire d'Aulnay-sous-Bois, ensuite, déplore la loi de 2009 qui interdit aux surveillants de fouiller systématiquement les prisonniers. Le manque d'effectif est mentionné dans les dernières

³⁵ Voir document n°54 du corpus.

secondes de la séquence, de sorte que ce problème, ainsi que celui de la surpopulation carcérale ne sont pas mis en évidence par le biais de la hiérarchisation des propos. Les intervenants s'expriment en premier lieu sur le manque de sécurité ressenti par le personnel, critiquent des réformes mais n'évoquent pas spontanément les causes réelles de l'intrusion de téléphones portables et d'argent liquide en prison, qui semblent pourtant intrinsèques à son état actuel.

Pour conclure cette première partie, nous sommes en mesure d'affirmer que la dénonciation des problèmes carcéraux est mise en marge du moment de la programmation télévisuelle où l'audience est la plus forte. Si ce thème bénéficie d'une certaine visibilité dans les journaux télévisés de vingt heures, il transparaît constamment au travers de faits divers. Ce qui ne constitue pas d'éléments de mise en visibilité de l'état inquiétant des conditions de vie dans les prisons françaises. Confiné à des heures d'écoute plus faible, ce sujet ne bénéficie pas d'apparitions médiatiques suffisamment visibles, ni suffisamment régulières, pour acquérir de la reconnaissance et éventuellement être pris en considération par les pouvoirs publics.

2. Un traitement événementiel des prisons

Afin d'introduire cette seconde partie, nous avons trouvé intéressant de proposer une comparaison de la médiatisation des prisons aux Etats-Unis par rapport à la France, dans le but de souligner la réticence de la télévision française à aborder ce sujet comparativement à un autre pays. Et pour cause, la télévision états-unienne est fréquemment considérée comme décomplexée et caractérisée par son goût pour la démesure, contrairement à la télévision française, régie par une réglementation relativement stricte. Par exemple, il est incontestable que certains programmes télévisés états-uniens ne pourraient pas exister tels quels à la télévision française, ils seraient sans aucun doute reconfigurés voire interdits par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). C'est d'ailleurs le cas des productions basées sur les prisons. Bien que les prisons puissent être filmées dans les deux pays, les tournages dans les établissements carcéraux américains sont soumis à beaucoup moins de contraintes. Cela s'illustre remarquablement par une production tout à fait inédite et inattendue qui a vu le jour aux Etats-Unis cette année : une télé réalité filmée en prison. Intitulée « 60 days in », elle repose sur un concept simple : intégrer sept « innocents » dans une vraie prison pendant soixante jours afin de les amener à découvrir les problèmes qu'elle abrite (trafics, violence...). L'idée provient des autorités publiques elles-mêmes, qui entrevoient à travers ce programme, la possibilité de

mettre en lumière les failles du système carcéral et tenter ainsi de les régler. Ce programme permet également de montrer aux citoyens américains l'intérieur d'une prison et par là même, informer l'opinion publique. Cet exemple met en exergue le manque de médiatisation des prisons en France. Evidemment, il n'est pas pensable d'envisager un tel programme en France étant donné l'importance des réglementations de tournage en prison. Mais au-delà de ce format discutable, la facilité qu'ont les médias états-uniens à mettre en avant les problèmes carcéraux renvoie à la difficulté de notre pays à le faire. En ce sens, nous remarquons qu'en France, l'apparition télévisuelle de l'objet carcéral est limitée aux instants où il est au cœur d'événements singuliers. De sorte que nous assistons à l'événementialisation de ce sujet.

À savoir que *« l'événement est un fait qui, de par les résonances potentielles qu'il pourra avoir au niveau de chacun des individus (donc de l'audimat possible), deviendra médiatique. L'événementiel peut alors se construire : plus on parle du fait, plus les personnes s'interrogeront, discuteront, échangeront sur ce fait. L'événement est donc un fait « spectaculaire » et qui, de ce point de vue, « fait l'actualité » et mérite d'être partagé par l'ensemble de la population³⁶ »*. Et force est de constater que la prison « fait l'actualité » uniquement lorsqu'elle est au cœur de constats considérés comme spectaculaires³⁷. D'une part, lorsqu'elle abrite des scènes examinées comme des faits divers, médiatisées parce qu'elles sont susceptibles d'intriguer le public (suicide en prison de l'auteur présumé du « casse du siècle »³⁸, évasion impressionnante de prisonniers³⁹), et d'autre part, à l'occasion de « crises », que l'on peut définir comme des moments de rupture de l'équilibre habituel durant lesquelles le sujet est porté sur la scène publique par divers individus (auteurs, sociologues, politiques...) qui appellent à la prise de conscience de chacun. Précisons dès lors qu'il faut impérativement dissocier un fait d'un événement. À savoir qu'un événement est un fait saillant, qui suscite une réaction de grande ampleur chez le téléspectateur⁴⁰. De fait, nous ne pouvons pas soutenir qu'un fait divers soit un événement puisqu'en principe, il ne génère pas d'impact notable sur la population. En revanche, les crises pénitentiaires sont effectivement des événements, dans le sens où *« l'ensemble des médias qui comptent dans la production de l'information perçue*

³⁶ PRESTINI, Mireille, « La notion d'événement dans différents champs disciplinaires. », *Pensée plurielle* 3/2006 (n° 13), p. 21-29. Disponible sur : www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2006-3-page-21.htm

³⁷ OUSS Aurélie, FALCONI Ana Maria, KENSEY Annie, « Des français plus au fait mais plus critiques sur la question pénitentiaire », Direction de l'administration pénitentiaire, Cahiers de démographie pénitentiaire, mars 2007.

³⁸ Voir le document n°44 du corpus.

³⁹ Voir le document n°58 du corpus.

⁴⁰ THOM, René, « Esquisse d'une sémiophysique, physique aristotélicienne et théorie des catastrophes », Paris : InterEditions, 1988, 288 pages.

*comme crédible, s'accordent à traiter [cette] information comme telle*⁴¹ ». Patrick CHAMPAGNE insiste sur le fait qu'un événement possède une double origine, à savoir qu'il est plus ou moins fabriqué par les médias, mais ce sont également les téléspectateurs qui motivent sa médiatisation en ce sens qu'ils constituent le public (et donc la recette) des médias et qu'il s'agit ainsi de satisfaire leurs attentes. Puisque la télévision est dépendante au quotidien de l'adhésion de ses téléspectateurs, il convient de leur offrir ce qu'ils désirent voir. Or, lorsqu'une crise éclate, comme par exemple, la crise pénitentiaire survenue à la suite de la publication du témoignage houleux de Véronique VASSEUR sur les conditions de détention observées à la prison de la Santé dans son ouvrage *Médecin-chef à la prison de la Santé*, le public s'attend sans doute à ce que les médias relayent cette information qui attise sa curiosité et l'on assiste alors à un fort intérêt pour le sujet. Dès lors, les dysfonctionnements graves observés dans cette maison d'arrêt française sont mis en lumière et soulèvent un débat sur les conditions de détention dans l'ensemble des établissements carcéraux français pour un certain temps.

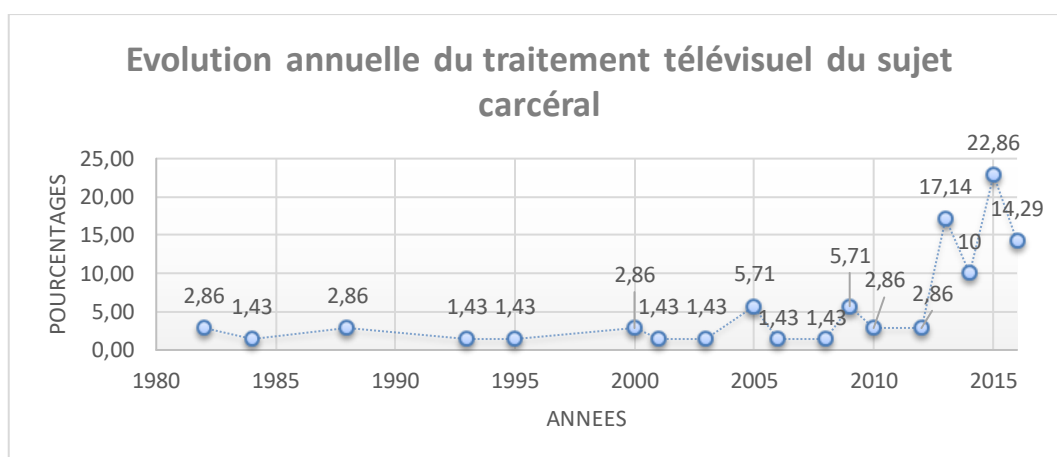
Dans le graphique ci-dessous (Figure 3), nous pouvons observer les « temps forts » de la médiatisation du thème carcéral. Comme nous l'avons précisé lors de la présentation de la méthodologie, la disproportion d'occurrences selon les années s'explique par la pérennité très relative des documents proposés en *replay* par les chaînes de télévision. C'est l'obstacle majeur de la réalisation de notre enquête, car comme le souligne François JOST, « *la télévision semble évoluer dans un continuel présent, celui de l'actualité, de la mode ou de notre quotidienneté*⁴² ». En effet, le flux continu basé sur le modèle de flot que propose ce média implique que l'information télévisuelle perdure difficilement en dehors de sa diffusion. Les plateformes de *replay* offrent aux téléspectateurs de retrouver certains programmes sur Internet, mais il existe parfois des restrictions lourdes qui nuisent à leur accès (rediffusion pendant sept jours seulement, offres payantes...) Nous avons donc procédé à l'analyse des données recueillies en tenant compte du fait que la profusion d'extraits récents comparativement aux documents antérieurs à 2013 était justifiée par ces dites modalités. De fait, nous considérons, par exemple, que les années 2005 et 2009 (atteignant 5,71% des occurrences chacune) se détachent des autres proportionnellement, bien que le nombre d'occurrences ne soit pas réellement élevé. Nous suggérons alors que « *les médias sous-entendent que ce qui « fait événement » obéit au moins*

⁴¹ CHAMPAGNE, Patrick, « L'événement comme production collective », *Dossiers de l'audiovisuel* n°91, La documentation française, INA, Mai-Juin 2000, pages 21-24.

⁴² JOST, François, *Introduction à l'analyse de la télévision*, Paris : Ellipses, 2007, 176 pages, p.3.

à deux critères : la rupture avec l'ordinaire des choses et le retentissement⁴³ ». Nous avons donc cherché à analyser s'il existait effectivement des éléments disruptifs avec l'ordre habituel au moment où le graphique indique un traitement médiatique plus élevé de l'objet carcéral (Figure 3), afin de comprendre les logiques de la résonance aléatoire de ce thème dans les médias français.

Figure 3 - Graphique de l'évolution annuelle du traitement télévisuel du sujet carcéral



Pour commencer, la prison a commencé à faire partie du paysage public et médiatique dans les années 2000, au cours de laquelle ont été publiés de nombreux textes dénonçant l'état du système carcéral, et en particulier, le témoignage de Véronique VASSEUR, qui a notamment impulsé deux commissions d'enquête parlementaire. D'après nos recherches, en 2005, l'Observatoire internationale des prisons (OIP) publiait un rapport très sombre sur les conditions de vie et de travail dans les lieux de privation de liberté en France. Ce dernier dénonce entre autres « l'escalade sécuritaire dans laquelle s'est engagé le gouvernement [qui] l'a conduit à écarter de l'agenda politique toute idée de réforme des conditions de détention ». Il s'attache également à mettre en avant les aspects du quotidien observés dans les centres de détention : « accès aux soins, mortalité et suicides, régimes disciplinaire et d'isolement, travail et formation professionnelle, activités éducatives et culturelles, argent et coût de la vie, libération conditionnelle, permissions de sortir et semi-liberté, préparation à la sortie⁴⁴ ... ».

⁴³ ARQUEMBOURG-MOREAU, Jocelyne, « Introduction », in : *Le temps des événements médiatiques*, Bruxelles : De Boeck Supérieur, « Médias-Recherches », 2003, 124 pages. Disponible sur : www.cairn.info/le-temps-des-evenements-mediatiques--9782804143473-page-7.htm

⁴⁴ Présentation du rapport 2004/2005 de l'Observatoire international des prisons, disponible sur : <http://www.oip.org/index.php/publications-et-ressources/rapports/29-rapport-2005-sur-les-conditions-de-detention-en-france>

Nous avons décidé de prendre contact avec la section nationale de l'OIP afin d'en savoir plus sur les actions de communication mises en place à la suite de cette parution et sur le retentissement perçu par l'association à ce moment. Nous supposons qu'une campagne de communication de grande envergure aurait pu engendrer des retombées médiatiques expliquant le pic de l'année 2005 sur notre graphique (Figure 3), mais en réalité, l'association nous informe qu'il n'y a pas eu de campagne inaccoutumée, seulement une conférence de presse. Elle nous précise toutefois que : « *Une trentaine de journalistes ont participé à la conférence de presse organisée lors de la parution donnant lieu à autant d'articles de presse, sans compter les références régulières à l'ouvrage apparues après la période de sortie. Plusieurs parlementaires ont également fait référence au rapport de l'OIP, que ce soit lors des débats sur la proposition de loi relative au traitement de la récidive des infractions pénales ou dans le cadre de questions au gouvernement. Le rapport de l'OIP semble s'être installé dans le calendrier de l'actualité carcérale au point que de nombreuses personnes croient qu'il a une périodicité annuelle*⁴⁵ ». Avec une telle publication, l'OIP a peut-être su raviver le débat sur les prisons dans l'espace public. Aussi, comme nous le voyons sur le graphique ci-dessous (Figure 4), cela a animé la télévision d'une vague conséquente de productions traitant de manière prédominante des dysfonctionnements des conditions de détention.

Ensuite, comme nous l'avons indiqué en introduction de ce travail, en 2009 voit le jour, à l'initiative de l'ancienne Ministre de la justice et garde des Sceaux, Rachida DATI, une loi pénitentiaire⁴⁶. Une succession de cent articles ayant pour ambition de mettre la politique carcérale française en conformité avec les normes européennes. Alors que l'Institut national d'études démographiques (Ined) publie à ce moment-même une étude qui révèle que le taux de suicides dans les prisons en France est le plus élevé d'Europe, avec un taux qui « *a quintuplé en 50 ans, passant de 4 suicides à 19 suicides pour 10.000 détenus entre 1960 et 2008*⁴⁷ », l'année 2009 est clairement une période que l'on peut qualifier de « période de crise » pour le milieu carcéral. Ce record historique et la réforme de grande ampleur engagée par le gouvernement sont deux événements largement médiatisés qui ont permis d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les personnes privées de liberté et leurs conditions de détention. Il

⁴⁵ Voir Annexe 5.

⁴⁶ Loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire, disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021312171&categorieLien=id>

⁴⁷ DUTHE, Géraldine, HAZARD, Angélique, KENSEY, Annie, et al., « Suicide en prison : la France comparée à ses voisins européens », in : *Population et sociétés* n° 462, décembre 2009. Disponible sur : <http://www.ined.fr/fr/publications/population-et-societes/suicide-en-prison-la-france-comparee-a-ses-voisins-europeens>

nous semble donc cohérent et compréhensible que ce thème soit très présent à la télévision (avec 5,71% des occurrences d'après la Figure 3). De plus, nous avons pu constater que ce média parlait de la prison à travers des sujets en lien avec son amélioration (voir Figure 4), ce qui nous semble tout à fait pertinent puisque la crise endurée a pu créer un élan de bonne volonté à l'égard des prisons. D'ailleurs, deux ans plus tôt, une enquête révélait déjà que 87,3 % des enquêtés pensaient que la prison devrait être réformée⁴⁸.

Le pic de l'année 2013, quant à lui, est sans aucun doute lié à un événement marquant ayant fait couler beaucoup d'encre : le 25 avril, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) condamne la France à verser 10 000 euros pour préjudice moral à l'égard d'un détenu, en raison des conditions « dégradantes » de sa détention dans l'ancienne prison de Nancy. Deux ans auparavant, déjà, la France avait essuyé une condamnation semblable pour cause de « traitements dégradants » à l'encontre de deux personnes incarcérées. Ces derniers s'étaient plaints de traitements indignes subis dans le quartier d'isolement mais aussi de fouilles répétitives et injustifiées. La réaction de la contrôleur générale des lieux de privation de liberté, Adeline HAZA, ne s'était pas faite attendre : le 13 mai 2013, elle lance une procédure d'urgence pour violation grave des droits fondamentaux, autorisée par l'article 9 de la loi du 30 octobre 2007. Son « cri d'alarme » comme l'appelle le journal télévisé de LCI⁴⁹ est relayé sur toutes les chaînes de télévision. L'engouement médiatique construit autour de cette crise a permis de favoriser la visibilité des conditions de vie en prison, mais, comme l'illustre la figure 4 ci-dessous, ce sont les thématiques qui mettaient en cause l'attitude des prisonniers qui ont surtout fait l'actualité à cette période. De sorte que le magazine « Enquête exclusive » réalisait un reportage intitulé « Trafics, violences, évasions : qui fait la loi en prison ? » ou les journaux télévisés diffusaient les images de détenus se filmant armés en prison⁵⁰. Preuve que les deux condamnations infligées par la CEDH n'ont pas été suffisantes pour que les autorités publiques se chargent de ce problème avec des mesures concrètes, en février 2015, la France fait de nouveau l'objet d'une condamnation en raison des conditions de traitement d'un détenu paraplégique, « *l'administration pénitentiaire française [ayant] contrevenu à l'article 3 de la convention, qui interdit les traitements inhumains ou dégradants*⁵¹ ». D'une manière générale,

⁴⁸ OUSS Aurélie, FALCONI Ana Maria, KENSEY Annie, « Des français plus au fait mais plus critiques sur la question pénitentiaire », Direction de l'administration pénitentiaire, Cahiers de démographie pénitentiaire, mars 2007.

⁴⁹ Voir document n°15 du corpus.

⁵⁰ Voir document n°43 du corpus.

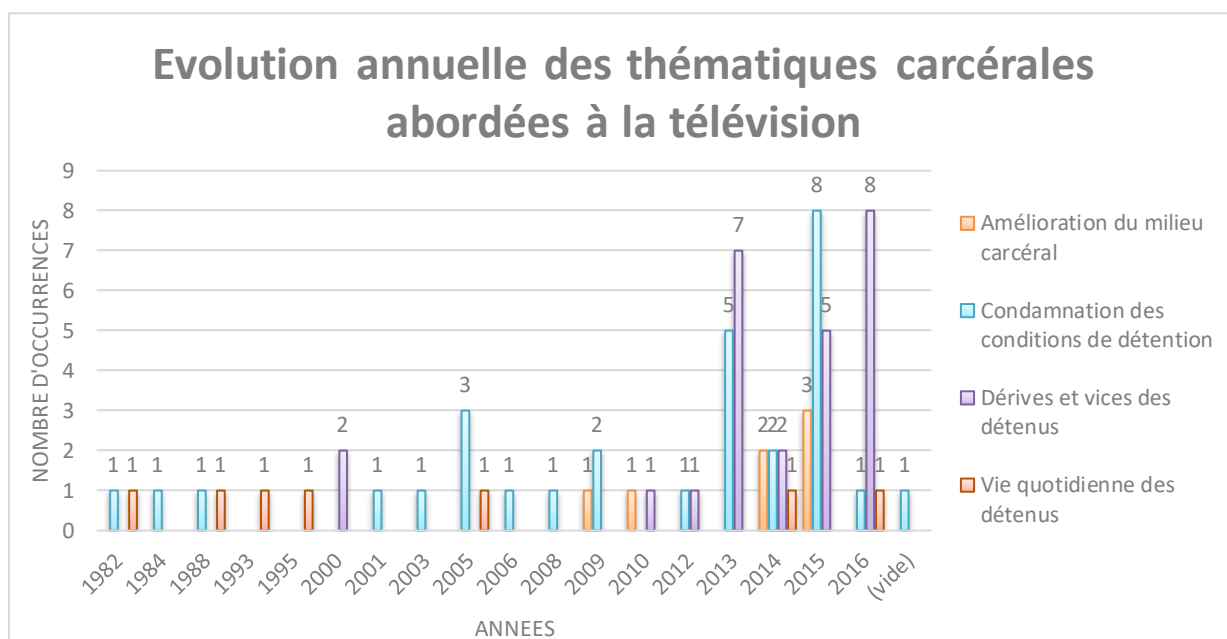
⁵¹ Libération (19 février 2015), « La France condamnée pour les conditions de détention d'un prisonnier handicapé », Libération.fr Disponible sur : http://www.liberation.fr/societe/2015/02/19/la-france-condamnee-pour-les-conditions-de-detention-d-un-prisonnier-handicape_1206223

ces accusations graves promulguées par la CEDH bénéficient d'un traitement médiatique important, ce qui expliquerait l'augmentation frappante des occurrences datant de 2013 et 2015 (Figure 3). Mais ce retentissement ne permet pas aux problèmes intrinsèques aux prisons d'acquiescer une reconnaissance auprès du pouvoir décisionnel. Sur la Figure 4, d'ailleurs, nous pouvons constater que les sujets médiatisés portent à la fois sur la dénonciation des conditions de détention mais surtout sur les dérives observées chez les détenus. Nous entendons par la désignation « dérives et vices des détenus » tous les agissements des détenus qui conduisent, tout comme les manquements de l'administration pénitentiaire, à faire de la prison un lieu sous haute tension, c'est-à-dire par exemple les trafics, la radicalisation, la violence... (voir Tableau 1). Nous observons qu'en 2013 comme en 2015, la médiatisation des conditions de vie déplorables des personnes privées de liberté se voit contrebalancée par la mise en avant de sujets qui incriminent ces derniers (Figure 4).

Cela s'explique probablement, pour l'année 2015 mais aussi pour l'importance des occurrences datées de 2016, par l'accroissement de la visibilité médiatique du phénomène de radicalisation dans le milieu carcéral. Suite aux attentats ayant eu lieu en janvier et novembre 2015, le prosélytisme, et notamment celui qui se déroule dans les centres de détention, semble faire partie des grandes préoccupations du gouvernement français. La prise de conscience générale quant au rôle des lieux de privation de liberté dans la montée de l'extrémisme a donné lieu à un renforcement de la vigilance à leur égard. Et de cette façon, le radicalisme qui naît et s'accroît chez les individus incarcérés inquiète autant qu'il intrigue les téléspectateurs. Les médias leur accordent, par conséquent, un intérêt tout particulier, amplifiant ainsi le nombre d'occurrences que nous observons dans la catégorie « dérives et vices de détenus » sur le graphique ci-dessous (Figure 4). Etant donné que « *dans un contexte d'augmentation du nombre de chaînes et de montée de la concurrence, chaque chaîne cherche à être facilement identifiée par le public et propose donc un menu constant, facilement mémorisable*⁵² », le public s'attend toujours à ce que les magazines d'information et les émissions de débat consacrent leurs éditions à de telles actualités. Et en effet, c'est durant les périodes de « crise » qui ont suivi les derniers attentats terroristes en France que l'on a pu visionner à la télévision une émission de « C à vous » intitulé « Radicalisation en prison : le doc explosif », un documentaire sur France 3 baptisé « Islamistes en prison : "les prophètes de l'ombre" » ou encore de divers reportages de journaux télévisés traitant de ce sujet.

⁵² CHANIAC, Régine, « La programmation de l'événement », *Dossiers de l'audiovisuel* n°91, La documentation française, INA, Mai-Juin 2000, p.15-18.

Figure 4 - Graphique de l'évolution annuelle des thématiques carcérales abordées à la télévision



Pour finir, il convient de souligner que, si les médias traitent volontiers des événements marquants qui surviennent au quotidien partout dans le monde, ils sont aussi en mesure de les provoquer « *car ceux-ci ne se contentent pas de rapporter des paroles qui circulent dans l'espace public, ils contribuent de façon beaucoup plus active à la réalisation du débat social en mettant en place dans un lieu particulier – le leur, qu'ils maîtrisent – des dispositifs qui permettent surgissement et confrontation de paroles diverses*⁵³ ». Il s'agit, pour Patrick CHAMPAGNE, d'une « *mise en scène organisée de telle sorte que ces confrontations de paroles deviennent en elles-mêmes un évènement saillant*⁵⁴ ». Or, il apparaît que les périodes de crise en lien avec l'univers carcéral naissent d'un événement, qui devient médiatique, avant de retomber dans un désintérêt général. En effet, le traitement médiatique ne suffit pas à créer un débat social qui porterait ce thème parmi les préoccupations des pouvoirs publics. Pour cause, nous pouvons penser que la programmation de l'évènement obéit aux contraintes de la recherche d'audience. En effet, « *il est possible de soutenir que tout l'art de la programmation en régime concurrentiel consiste à éliminer l'imprévu, mais aussi le programme unique, isolé celui dont on ne peut pas prévoir l'audience. L'évènement ne peut donc s'inscrire dans les*

⁵³ CHARAUDEAU, Patrick, « Les conditions d'une typologie des genres télévisuels d'information », *Réseaux* n°81, Volume 15, CNET, Janvier-Février 1997, pages 79-101.

⁵⁴ *Ibid.*

*grilles de programmes que de façon exceptionnelle et, pour la chaîne qui a décidé de la programmer, il est toujours synonyme de risque*⁵⁵ ».

Pour conclure, l'apparition de l'objet carcéral à la télévision est ponctuelle car elle est directement liée aux événements forts, aux crises du milieu pénitentiaire qui s'immiscent dans l'actualité des journaux télévisés et, par la suite, dans la programmation télévisuelle par le biais de reportages d'investigation ou de débat. Mais, « *la quête insatiable du neuf et de l'extraordinaire finit par émousser ce qu'elle était censée aiguïser, l'exceptionnel se banalise par sa répétition*⁵⁶ », de sorte que la publicisation des conditions de détention a de plus en plus de difficulté à faire l'actualité.

3. Des formats d'émissions peu adaptés au milieu carcéral

Nous l'évoquons plus tôt, les chaînes de télévision ont tendance à installer une régularité dans leurs grilles de programmation qui « *entraîne une sérialisation [...] des programmes*⁵⁷ ». Autrement dit, les rendez-vous de chaque « genre » télévisuel, c'est-à-dire la catégorie englobant le programme qui permet de le penser et l'interpréter plus facilement⁵⁸, sont réguliers, ancrés dans des créneaux horaires définis depuis de nombreuses années ce qui crée une certaine uniformisation des programmes eux-mêmes. Par exemple, les téléspectateurs sont habitués à trouver le journal télévisé à vingt heures, les fictions à vingt heures cinquante et les magazines d'information à partir de vingt-trois heures. Pour reprendre le concept de François JOST, la « *promesse* » de ces rendez-vous télévisuels sont couplés à une promesse intrinsèque au genre lui-même. En fait, étant donné que le format des émissions tend à être sérialisé, les schémas narratifs et les structures qui composent chaque genre, sont presque toujours similaires voire foncièrement identiques. Il semble ainsi inévitable pour chaque émission de respecter une organisation et une offre de contenu connue et attendue par les téléspectateurs.

⁵⁵ CHANIAC, Régine, « La programmation de l'événement », *Dossiers de l'audiovisuel* n°91, La documentation française, INA, Mai-Juin 2000, pages 15-18.

⁵⁶ ARQUEMBOURG-MOREAU, Jocelyne, « Introduction », in : *Le temps des événements médiatiques*, Bruxelles : De Boeck Supérieur, « Médias-Recherches », 2003, 124 pages. Disponible sur : www.cairn.info/le-temps-des-evenements-mediatiques--9782804143473-page-7.htm

⁵⁷ CHANIAC, Régine, « La programmation de l'événement », *Dossiers de l'audiovisuel* n°91, La documentation française, INA, Mai-Juin 2000, pages 15-18.

⁵⁸ JOST, François, « La promesse des genres », *Réseaux* n°81, Volume 15, CNET, 1997, pages 11-31.

Or, ces formats de programme impliquent un traitement journalistique particulier puisque le téléspectateur s'attend à trouver un cheminement qu'il connaît. Cette uniformisation des programmes d'information peut alors s'imposer comme un obstacle à la visibilité des prisons à la télévision. En effet, la répétition permanente de certains schémas de production au sein des reportages sur le milieu carcéral peut constituer un élément de redondance et, par extension, de banalisation de cet objet. Puisque le système carcéral est un lieu de privation de liberté qui ne subit que très rarement de changements, il constitue probablement un sujet médiatique peu exploitable. Nous suggérons que son caractère figé (on y rencontre partout la même organisation et les mêmes problèmes depuis d'innombrables décennies) est un frein à sa médiatisation. Nous pouvons alors penser que les émissions qui montrent la prison sont contraintes par une unité de lieu, une temporalité des actions extrêmement cadrée (heure de promenade, heure du repas...) en dehors de laquelle il ne se passe vraisemblablement pas grand-chose et surtout, une liste limitée des sujets à aborder (voir Tableau 1). En ce sens, il est plausible que les productions télévisuelles traitant de la prison soient soumises à des contraintes qui les rendent identiques et répétitives.

A) Les reportages d'investigation : une condamnation en demi-teinte

Les documentaires et les reportages « *sont un témoignage sur la réalité qui s'est trouvée un jour devant la caméra*⁵⁹ » dans la mesure où ils « *structurent l'iconique en fonction de schémas narratifs et argumentatifs permettant d'accroître l'intelligibilité de la réalité*⁶⁰ ». Nous avons remarqué, grâce aux reportages d'investigation de notre corpus, que ces derniers, en tentant de témoigner de la réalité carcérale, ont tendance à suivre des schémas narratifs et argumentatifs récurrents (voir Annexe 3). La structure des reportages se ressemble, elle semble suivre un même cheminement, qui consiste à présenter la prison suivant un ordre corrélé avec l'organisation établie en son sein. En effet, en plus des règles à suivre pour tourner un film en prison, s'ajoute la contrainte de l'organisation pénitentiaire. S'immerger au sein d'une institution qui organise la vie quotidienne de ses pensionnaires, un lieu sécurisé où tout est préétabli, de l'heure des repas et des promenades au nombre de douches hebdomadaires, implique de se plier à cet aménagement temporel. En ce sens, les reportages sur le milieu carcéral, en plus d'être restreint sur les thématiques à aborder, sont contraints par l'ordre mis

⁵⁹ JOST, François, « La promesse des genres », *Réseaux* n°81, Volume 15, CNET, 1997, pages 11-31.

⁶⁰ *Ibid.*

en place par l'administration pénitentiaire. Ils apparaissent ainsi comme similaires, suivant les mêmes schémas de narration et peinent donc à mettre en avant la gravité de certains phénomènes filmés derrière les murs des prisons.

Dans les reportages sur la prison tirés de notre corpus, nous avons fait le constat suivant : quelle que soit la visée affichée de l'investigation (tantôt pour « *montrer ce que l'administration pénitentiaire voudrait cacher*⁶¹ », tantôt dans le but de suivre le quotidien de détenus⁶²), l'action de filmer la prison, qui pourrait correspondre à une volonté implicite de dévoiler au public les conditions de détention réelles en France afin de les dénoncer, est constamment contrebalancée par une vision péjorative des détenus, qui atténue considérablement la critique du système carcéral. Les reportages réalisés dans des lieux de privation de liberté, très réglementés, résonnent souvent comme une dénonciation de l'état des prisons exprimée à demi-mot. Afin d'illustrer nos propos, nous avons choisi de prendre un exemple concret tiré du reportage d'« Envoyé spécial » intitulé « Prison de Fleury, les images interdites » diffusé en 2005 sur France 2 (voir document n°17 du corpus). Les images de ce reportage ont été filmées illégalement par six détenus, au cœur du centre de détention le plus grand d'Europe, Fleury Merogis. Les six hommes témoignent de comment se déroule leur quotidien en prison, et évoquent ainsi les difficultés et les problèmes qu'ils rencontrent. Dans cette émission, nous avons observé que, presque systématiquement, les dénonciations des conditions de détention faites par les détenus sont suivies d'une rectification de la *voix off*, mettant en cause ces derniers. Par exemple, lorsque l'un d'entre eux montre une dizaine de poubelles entassées dans sa cellule en accusant l'administration de ne plus les ramasser depuis des semaines, la *voix off* explique que cet acte est une sanction donnée au détenu pour avoir détérioré la porte de sa cellule. De même, lorsqu'un autre prisonnier montre qu'il n'y a pas de carreaux à sa fenêtre alors que le froid hivernal commence à se faire ressentir, la *voix off* affirme que ce sont les détenus eux-mêmes qui cassent les carreaux car l'air leur est irrespirable en été. Cette pratique qui consiste à accuser les détenus de l'état des établissements pénitentiaires tend à atténuer la culpabilité de l'administration pénitentiaire quant à leurs conditions de vie. Par ce procédé, les détenus sont présentés comme responsables de l'insalubrité des cellules et de la cour de promenade, ce qui donne alors l'impression que la saleté et la vétusté des prisons sont justifiées, puisque la population carcérale serait elle-même coupable des détériorations observées. Pourtant, nous pouvons nous demander si cela est digne du respect des droits de l'Homme que de faire subir de telles incommodités à des personnes en situation de détention.

⁶¹ Voir document n°17 du corpus.

⁶² Voir document n°21 du corpus.

Par ailleurs les détenus sont toujours caractérisés par le crime qu'ils ont commis et la peine dont ils ont écopé, ce qui est interdit par la réglementation. Ce manquement à la règle participe largement à l'incrimination de la population carcérale et donc, à déculpabiliser l'administration pénitentiaire des torts causés. Une marque de subjectivité est remarquable dans certains reportages d'investigation de sorte qu'il est possible de parvenir à distinguer ce que Patrick CHARAUDEAU appelle la « *visée de captation* » de certaines émissions. Par exemple, le reportage d'« Enquête exclusive » intitulé « L'enfer au féminin » annonce des « *témoignages bouleversants* » et des « *images poignantes* » (voir document n°20 du corpus). L'utilisation d'un vocabulaire tragique relève sans doute d'une volonté de captation des téléspectateurs, de sorte que montrer la prison à la télévision peut dès lors être perçu comme « un « *produit* » formaté cultivant l'émotion et le voyeurisme au détriment de l'actualité⁶³ ». Cette prise de partie ne semble pas forcément favorable à la monstration des failles du système carcéral puisqu'il s'axe sur la mise en avant des émotions des détenus, une mise en scène qui pourrait susciter un effet de manque de crédibilité, d'information « spectacle » sur le téléspectateur. Pourtant, il s'agit d'un procédé constamment utilisé dans les reportages télévisés sur la prison, et en particulier lorsqu'ils abordent la détention de femmes.

B) Les reportages sur les prisons pour femmes : un appel à la compassion

Effectivement, nous avons pu observer à travers notre corpus⁶⁴ que le recours au *pathos* est un procédé récurrent dans les reportages et documentaires sur les prisons pour femmes. Le premier document est un reportage « Infrarouge » réalisé par Marie DRUCKER en 2016 intitulé « Détenues », le second est un reportage d'« Enquête exclusive » de 2005 présenté par Bernard de la VILLARDIERE baptisé « L'enfer au féminin » tandis que le dernier est une séquence de journal télévisé appelé « Femmes en prison » datant de 1982. Tous s'attachent particulièrement à mettre en évidence les états d'âme de femmes condamnées à de longues peines (10 à 30 ans de réclusion). Dans ce genre de productions, qui pourtant ont été réalisées à des périodes distinctes, nous constatons que les schémas de narration sont relativement similaires. D'une part, les deux reportages d'investigation ont été réalisés par des journalistes connus, qui se sont investis personnellement dans la découverte du milieu carcéral féminin. L'implication de ces

⁶³ « Le journal télévisé. », Études 3/2010 (Tome 412), p. 373-382. Disponible sur : www.cairn.info/revue-etudes-2010-3-page-373.htm

⁶⁴ Voir les documents n°19, 20 et 49 du corpus.

personnalités dans la réalisation d'une immersion relativement longue au sein d'un centre de détention figure parmi les éléments qui mettent en place la visée du document télévisuel. Marie DRUCKER (document n°20 du corpus) et Bernard de la VILLARDIERE (document n°19 du corpus), par exemple, se sont tous les deux personnellement immiscés dans les cellules de criminelles afin de recueillir leur témoignage. Nous suggérons que ce geste réaffirme d'une part leurs qualités de journalistes d'enquête et d'autre part, met en scène la proximité physique qui installera, par la suite, une atmosphère propice à la confession des détenues. Par là même, les téléspectateurs, plongés dans l'univers carcéral par le biais de la figure d'un journaliste qu'ils identifient clairement, seront probablement davantage en mesure de faire preuve de compassion à l'égard des « meurtrières » interviewées. Et ce, à l'inverse des reportages dédiés aux centres de détention masculins, qui ne jouent visiblement en aucun cas la carte du pathétique. Au contraire, comme nous le disions précédemment, ces reportages émettent parfois un regard plutôt critique à l'encontre de certains comportements de détenus. Par ailleurs, là où la plupart des documentaires sur la prison utilisent une *voix off* impersonnelle, pour commenter les images, les productions en rapport avec la vie quotidienne des détenues semblent faire davantage appel à des entités identifiables. Bernard de la VILLARDIERE, dans « Enquête exclusive » apparaît à l'écran comme l'interlocuteur direct des détenues qu'il interroge, tandis que Marie DRUCKER, elle, dans son reportage « Détenues », n'apparaît pas face caméra mais est reconnaissable par sa voix, qui assure les interviews. Il n'y a pas de *voix off*, les images priment sur la parole ; lorsque les détenues ne parlent pas, le silence règne. Dans le document de 1982, la journaliste qui interroge les détenues est également filmée, pendant l'interview, dans la cellule de ses interlocutrices.

En ce qui concerne la structure de ces documents, nous remarquons une dynamique commune : donner la parole aux détenues afin de les conduire à dévoiler leurs tourments. L'objectif nous semble clair ; il s'agirait de montrer que la situation de détention est moins bien vécue par les femmes que par les hommes. Si les conditions de détention des femmes semblent bien plus convenables que celles des hommes, en se référant aux documents de notre corpus, c'est leur intériorité qui fait la différence. Les portraits de femmes incarcérées diffusés à la télévision, mettent constamment l'accent sur leur fragilité et leur grande souffrance morale. La violence et les trafics que l'on voit fréquemment dans l'univers carcéral masculin sont remplacés par la tristesse et la solitude de ces femmes. Dès lors, les thématiques sont assez récurrentes : la culpabilité, les remords, la lassitude de la détention, l'impossibilité de digérer le crime commis, le suicide, la difficulté de vivre loin des proches, de vivre une histoire

d'amour. L'atmosphère est bien différente que lorsque ce sont les hommes qui sont médiatisés. Néanmoins, ces femmes aussi sont caractérisées par le crime qu'elles ont commis et la longueur de la peine qu'elles subissent. Mais nous constatons, d'après les documents de notre corpus, que les femmes, contrairement aux hommes, expriment toujours les raisons qui les ont conduites à commettre un crime et toute la culpabilité et les remords que cela leur inflige. De sorte que lorsque le crime est associé à un détenu masculin, il a tendance à placer ce dernier dans une position de délinquant ou de criminel, alors que lorsqu'il s'agit d'une femme, l'évocation du crime commis (parce qu'il est souvent agrémenté d'explications et de l'expression d'une forte culpabilité et de remords) a plutôt pour effet de susciter la compassion. Marie DRUCKER l'admet : « *J'avais envie de montrer ce que c'était qu'être une femme enfermée pendant longtemps [...] Ce qui m'a intéressée, c'est de voir, dans leur parcours, à quel moment on bascule comme ça, pourquoi elles et pas nous, comment elles vivent avec ça et comment elles envisagent l'avenir. J'ai cherché à comprendre leur combat intérieur*⁶⁵ ». La volonté de rendre intelligibles le ressenti de ces femmes donne une résonance toute différente à ces documentaires que ceux dont nous parlions dans la sous-partie précédente.

Toutefois, ce modèle d'émission contribue à appuyer notre hypothèse selon laquelle les formats d'émissions télévisées sont marqués par une certaine sérialisation. Les documentaires et reportages sur les femmes privées de liberté, bien que rares, traitent le sujet avec une approche semblable : une immersion sur un ton pathétique assurée par un journaliste de renommée, qui n'hésite pas à insister sur les questions délicates pour pousser les détenues à se livrer sur leurs émotions.

C) Les journaux télévisés : une prise de parole difficile

Le journal télévisé, « *qui en réalité est une fragmentation convenue du monde médiatique, une rationalisation, imposée comme une pensée unique, de ce que sont les événements du monde* », est contraint, lui aussi, à un traitement journalistique particulier. Nous l'évoquons plus tôt, les événements qui se voient faire l'actualité sont sélectionnés selon plusieurs critères, ce qui tend souvent à exclure le sujet carcéral des informations jugées primordiales. L'état scandaleux des établissements de détention français ne serait médiatisé qu'en période de crise

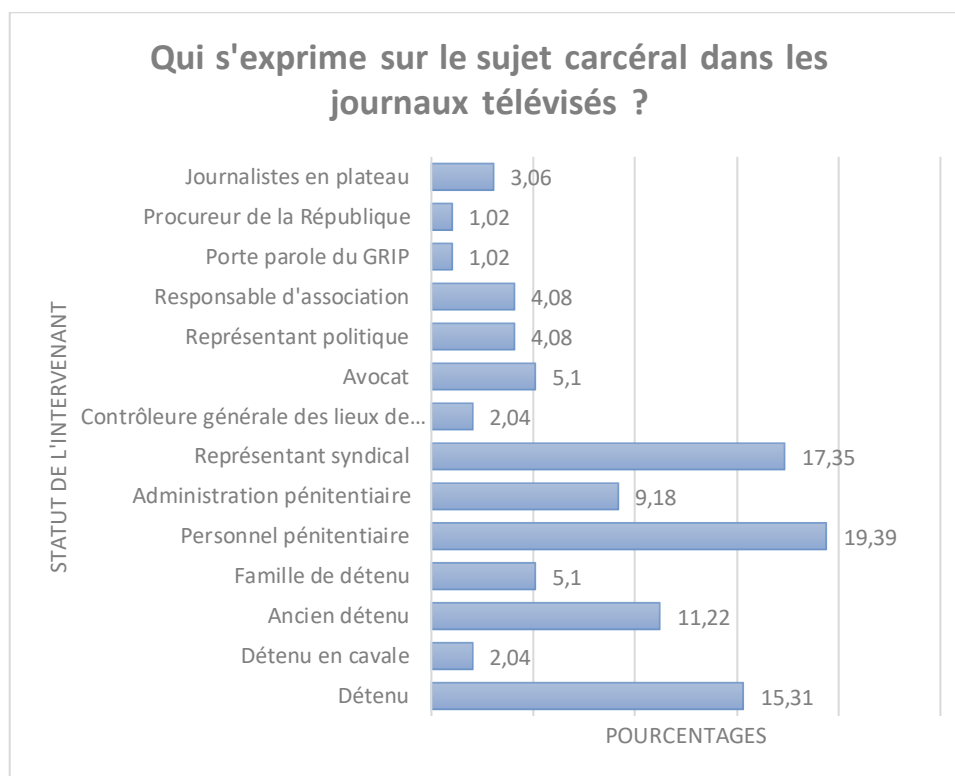
⁶⁵ BUET, Christophe, « Marie Drucker : Détenues n'est pas un film sur les prisons, c'est un film humaniste », Télé-loisirs.fr, 9 février 2016, disponible sur : <http://www.programme-tv.net/news/tv/79432-marie-drucker-detenu-es-n-est-pas-un-film-sur-les-prisons-c-est-un-film-humaniste>

conséquente et demeurerait donc un sujet qui peine à être publicisé. Par ailleurs, si « *la question de la visibilité semble être entrée dans l'univers des questions systématiquement abordées lorsqu'on se penche aujourd'hui sur les conflits sociaux et les dynamiques de l'espace public*⁶⁶ », elle suppose un élément indispensable : un porte-parole. En effet, il semble nécessaire, pour qu'une cause soit entendue et reconnue comme un problème public, que cette dernière soit portée par des acteurs qui la défendent. Or, dans le cas de la défense des droits des détenus, les principaux intéressés se trouvent grandement handicapés par leur incapacité à prendre la parole sur la scène publique. En effet, les personnes privées de liberté ne peuvent avoir de contact avec l'extérieur et lorsqu'ils se plaignent auprès de l'administration pénitentiaire, il est rare que l'information sorte des murs de la prison. Lorsqu'ils parviennent à informer des acteurs extérieurs, par exemple leurs familles ou les associations de défense des détenus, ces dernières se trouvent souvent impuissantes face aux dysfonctionnements signalés. Elles sont obligées de saisir des juges pour dénoncer les problèmes mais cela n'aboutit pas toujours à un jugement. Ces informations n'apparaissent donc qu'extrêmement rarement dans les médias.

Dès lors, selon notre analyse de corpus, ce sont les représentants syndicaux et le personnel pénitentiaire qui s'imposent lorsqu'il s'agit de prendre la parole sur les prisons dans les reportages de journaux télévisés ; ils enregistrent respectivement 17,35% et 19,39% des occurrences (voir Figure 5). Il semble néanmoins qu'un soin particulier est pris pour donner la parole aux détenus, dans la mesure du réalisable, puisque ces derniers sont les troisièmes porte-paroles du milieu carcéral les plus représentés à la télévision selon notre analyse de corpus avec 15,31% des apparitions. De même, la part d'anciens détenus s'exprimant à la télévision est assez conséquente puisqu'elle concerne 11,22% des occurrences. Ces proportions mettent en avant les acteurs qui sont le plus sollicités pour parler des prisons. Pour compléter ce constat, nous avons pensé intéressant d'associer à ces acteurs de la médiatisation de l'objet pénal, le type de discours qu'ils tiennent (voir Annexe 4). Ce graphique révèle par exemple que les détenus témoignent en grande majorité des conditions de détention lorsqu'ils apparaissent dans les reportages télévisés tandis que les représentants syndicaux se manifestent majoritairement sur les dérives et les vices des prisonniers.

⁶⁶ VOIROL, Olivier, « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux* 1/2005 (n° 129-130), p. 89-121 URL : www.cairn.info/revue-reseaux-2005-1-page-89.htm

Figure 5 - Graphique représentant le statut des intervenants qui s'expriment sur le sujet carcéral dans les journaux télévisés



Par ailleurs, les sociologues s'accordent à dire que pour qu'une cause devienne un problème public bénéficiant d'une réelle prise en compte par les pouvoirs publics, il est préférable que des acteurs (connus et reconnus pour leur crédibilité) se mobilisent de façon remarquable dans l'espace public⁶⁷. Cela peut s'avérer délicat pour ce qui est de l'objet pénal puisqu'il s'agit d'un dysfonctionnement qui semble n'intéresser que peu de personnes influentes. Cependant, dans « *L'espace public contemporain* », Bernard MIEGE dégage les tendances actuelles des espaces publics en soulignant notamment qu'il existe aujourd'hui de nouvelles formes d'expression qui caractérisent l'espace public, par exemple les témoignages. Il met en avant le fait que l'espace public n'est pas forcément un lieu où le problème apparaît grâce à des arguments solides (statistiques, condamnations), mais qu'il peut ressortir de témoignages, de réactions immédiates à un événement. Nous tenons compte sérieusement de cette pensée, puisque dans le cas de la défense des droits des personnes privées de liberté, le témoignage des détenus, des anciens

⁶⁷ DUBOIS, Vincent, « L'action publique » in : COHEN, LACROIX, RIUTORT, *Nouveau manuel de science politique*, Paris : La Découverte, 2009, p.311-325 et GARRAUD, Philippe, « Agenda/Emergence », in : BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, RAVINET, Pauline, « Dictionnaire des politiques publiques », 4^e éd., Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 2014, 772 pages. Disponible sur : <http://www.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-publiques--9782724615500.htm>

détenus et du personnel pénitentiaire est un élément fort de la publicisation (voir Figure 5). En effet, nous constatons que ces témoignages constituent une véritable richesse pour les défenseurs des droits des prisonniers du fait qu'ils émanent de personnes qui vivent ou ont vécu la réalité de la prison et peuvent tenir des propos d'une précision et d'une véracité que peu d'acteurs sont capables d'avancer. Ces témoignages nous apparaissent comme un vecteur de communication puissant lorsqu'il s'agit du milieu carcéral, qui est un lieu excessivement fermé dont il est difficile de faire sortir des informations. C'est uniquement dans le *talk-show* « Tout le monde en parle » (ou, plus tôt, « Bains de minuit ») présentée par Thierry ARDISSON, que nous avons recueilli des témoignages de personnalités ayant connu la prison comme par exemple Philippe MAURICE, Jean-Claude DAGUE, Jean-Jacques DEBOUT et Robert MORCET⁶⁸. Ces derniers dénoncent certaines pratiques vécues en détention, mais leur peine souvent courte et leur statut de « célébrité » qui suppose qu'ils aient pu bénéficier d'un traitement plus favorable que d'autres prisonniers peuvent décrédibiliser leurs propos. De plus, leur expérience de la prison est évoquée dans un contexte particulier : tous participent à l'émission pour promouvoir leur livre ou leur disque. Le message semble alors biaisé, puisque le témoignage de leur séjour en prison est assujéti à une volonté de promotion de leur œuvre. En revanche, nous avons pu constater grâce à notre enquête que les détenus et anciens détenus sont bien représentés dans les journaux télévisés, où la parole leur est régulièrement accordée (Figure 5).

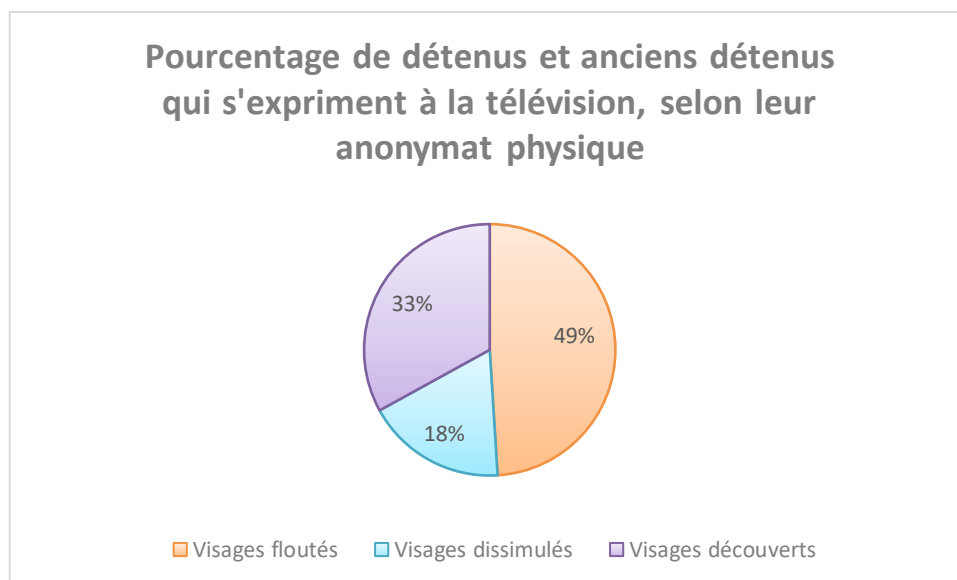
Cependant, au regard de l'article 41 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, « *les personnes détenues doivent consentir par écrit à la diffusion ou à l'utilisation de leur image ou de leur voix lorsque cette diffusion ou cette utilisation est de nature à permettre leur identification* ». Mais, nous l'avons vu, l'administration pénitentiaire exige le respect de l'anonymat physique et nominatif des détenus. Quelle règle prime ? La situation est ambiguë puisqu'il est arrivé que certaines productions soient interdites de diffusion par l'administration pénitentiaire pour avoir refusé de flouter les visages des prisonniers⁶⁹. Outre cette incompréhension pénale, l'obligation de l'anonymat des détenus pose le problème du manque de reconnaissance. En effet, il ne semble pas évident d'attirer l'attention sur un sujet en ayant le visage et la voix modifiés. En effet, si en théorie « *les faits divers permettent de nous*

⁶⁸ Voir documents n°62, 63, 65 et 66 du corpus.

⁶⁹ C'est le cas par exemple de « Le déménagement », film documentaire de Catherine RECHARD (Candela Productions). La réalisatrice a d'ailleurs écrit une lettre ouverte au Ministère de la Justice pour dénoncer cet acte. Disponible sur : <http://ledemenagement-lefilm.com>

*identifier aux [personnes qui témoignent] et d'éprouver de la compassion pour eux*⁷⁰ », cette identification n'est pas aisée lorsqu'il s'agit d'un individu ayant commis un acte répréhensible de prison qui, plus est, ne possède pas d'identité visuelle. Notre enquête montre, à travers le graphique ci-dessous (Figure 6), que dans les journaux télévisés, les détenus apparaissent la plupart du temps avec le visage flouté ou dissimulé (67% du temps). De cette façon, nous pouvons nous demander si leur discours est intelligible et surtout s'il peut acquérir de la reconnaissance auprès du public. Un public en perpétuelle quête de crédibilité, de preuves, pour intégrer une information.

Figure 6 - Graphique représentant le taux d'anonymat physique des détenus et anciens détenus qui s'expriment à la télévision, selon leur anonymat physique



En conclusion, les productions télévisuelles traitant de la prison sont soumises à des contraintes qui les rendent répétitives et contribuent à créer un effet banalisant, lassant pour le téléspectateur, qui peut ressentir un manque d'informations nouvelles. La construction médiatique de ce sujet est marquée par une homogénéisation qui pourrait donner une impression de déjà vu au public, neutralisant ainsi l'impact percutant que pourraient avoir certaines images publicisées sur l'état des prisons. Les reportages d'investigation ayant vocation à montrer les failles de l'univers carcéral n'y parviennent que rarement puisque leur discours est presque systématiquement nuancé pour ne pas trop incriminer l'administration pénitentiaire. Nous

⁷⁰ LOCHARD, Guy, *L'information télévisée. Mutations professionnelles et enjeux citoyens*. Paris : Vuibert, 219 pages, p.41.

pouvons penser que cela ait un rapport avec le fait que c'est cette instance-même qui devra valider la production avant sa diffusion. Le déroulement des reportages et documentaires sur la prison se ressemble sensiblement puisqu'il se réfère à un milieu clos, dont le fonctionnement reste inchangé depuis sa création. Difficile de sortir de la trame établie par la réalité carcérale, qui impose des organisations spatiale et temporelle strictes. De même, le traitement journalistique des milieux pénitentiaires est soumis à des lieux communs qui semblent inévitables. Notre enquête met en avant que les reportages portant sur les quartiers masculins abordaient toujours les mêmes thématiques, à savoir la violence, les trafics, tandis que ceux qui s'attachent à dépeindre les femmes emprisonnées parlent presque uniquement de l'aspect émotionnel de la vie en prison. Le constat sur l'univers carcéral féminin à la télévision est mis en exergue avec l'analyse de documents allant de 1982 à 2016, ce qui renforce l'idée selon laquelle la standardisation de ces programmes est installée depuis une longue période. La répétition des mêmes schémas dans chaque genre télévisuel, instaurés par les contraintes des tournages en prison, n'est cependant pas le seul phénomène de redondance remarquable à la télévision. En effet, outre les conditions de tournage inhérentes aux reportages, les émissions tournées en plateau, comme les *talk-show*, mettent en scène des contenus répétitifs. Par exemple, les témoignages de détenus ou d'anciens détenus sont fréquemment parasités par des éléments qui ne facilitent pas l'intelligibilité de leurs propos et contribuent potentiellement à désintéresser le public. Nous supposons que cela peut être le cas lorsque des personnalités témoignent dans des *talk-show* avec la visée affichée de promouvoir leurs œuvres, puisque les dénonciations du système carcéral sont relatées de telles façons qu'elles mettent davantage en avant la personnalité que l'état des prisons (par exemple, Jean-Jacques DEBOUT se plaît à raconter que ses codétenus chantaient une chanson qu'il a composé, pendant des nuits entières⁷¹). De la même façon, l'obligation d'anonymat physique des détenus à la télévision affecte sans doute la reconnaissance de leurs témoignages. Comme ils sont non-identifiables sur un support de communication où l'image domine sur la parole, les propos des détenus peuvent apparaître comme manquant de crédibilité ou de consistance pour les téléspectateurs, toujours en quête d'intelligibilité et de transparence.

⁷¹ Voir document n°65 du corpus.

CHAPITRE 2 :

UN TRAITEMENT MEDIATIQUE STIGMATISANT

D'après l'enquête menée par l'administration pénitentiaire en 2007, « dans la très grande majorité des cas, la prison n'est connue que par le biais des médias [...]. Dès lors, il est rare qu'une description adéquate de la prison soit faite, puisqu'elle repose sur des propos rapportés, et non pas sur une expérience directe⁷² ». Une autre enquête stipule que la majeure partie des personnes enquêtées pensent à l'état des prisons uniquement après avoir visionné des reportages ou des films à la télévision⁷³. Il apparaît alors que ce média soit la principale source d'information sur les prisons sollicitée par la population. Or, il convient de s'interroger sur la valeur de l'information pénitentiaire véhiculée par les médias. Est-elle conforme à la réalité ? S'attache-t-elle à accorder de la visibilité à toutes les thématiques liées à la prison de la même façon ? Est-ce que s'informer sur ce qui se déroule à l'intérieur des prisons par l'intermédiaire de la télévision permet d'avoir une vision juste et réaliste ou est-ce que le traitement médiatique peut influencer sur la perception que le téléspectateur peut avoir de l'univers carcéral ? Ce sont les questions auxquelles nous allons tenter de répondre dans cette seconde partie. Tandis que certains auteurs estiment que l'information pénitentiaire est victime d'une « *distorsion, une représentation biaisée et une mésinformation*⁷⁴ » lorsqu'elle est médiatisée, il est intéressant de se pencher sur le phénomène de standardisation de l'industrie informationnelle. En effet, nous assisterions à de nouvelles formes de journalisme, qui, en uniformisant les formats de programmes et les modalités de traitement de l'information, participeraient à consolider les lieux communs. Nous remarquons que les productions télévisées sont de plus en plus courtes, et agrémentées d'images choc⁷⁵. D'ailleurs l'image prime souvent sur le contenu informationnel. Cette partie s'attache donc à mettre en exergue les mécanismes télévisuels qui

⁷² OUSS Aurélie, FALCONI Ana Maria, KENSEY Annie, « Des Français plus au fait mais plus critiques sur la question pénitentiaire », Direction de l'administration pénitentiaire, Cahiers de démographie pénitentiaire, mars 2007.

⁷³ DECARPES, Pascal, « La prison vue par les Français », Champ pénal/ Penal field [En ligne], Confrontations, mis en ligne le 05 septembre 2008. Disponible sur : <http://champpenal.revues.org/5773>

⁷⁴ SOLOMON, E., "Crime sound bites: a view from both sides of the microphone", in Mason P. (Ed.), *Captured by the media. Prison discourse in popular culture*, Willan Publishing, Cullompton, p.48-54.

⁷⁵ DECARPES, Pascal, « La prison vue par les Français », Champ pénal/ Penal field [En ligne], Confrontations, mis en ligne le 05 septembre 2008. Disponible sur : <http://champpenal.revues.org/5773>

contribuent à faire de l'objet carcéral un sujet marqué par les lieux communs, les clichés et les images « déjà vues ».

1. Une hiérarchisation des thématiques carcérales

Comme tout sujet faisant l'objet d'un traitement médiatique, le milieu carcéral rassemble plusieurs types d'informations qui sont récurrents. Nous avons pu identifier vingt-neuf thématiques en lien avec ce thème citées dans les programmes télévisés de notre corpus (voir Figure 7). Pour ce faire, nous avons visionné attentivement tous les documents et avons dégagé les sujets évoqués (voir Annexe 6) pour ensuite les regrouper dans des catégories de thématiques plus larges. La rubrique « culture » englobe par exemple des séquences sur les bibliothèques implantées dans les prisons⁷⁶ ou sur des jeunes détenus qui passent le baccalauréat en prison⁷⁷. Nous comptabilisons deux cent trois occurrences au total. Nous avons pu observer que les sujets les plus récurrents à la télévision sont la violence (18 occurrences), la surpopulation carcérale (17 occurrences), la vétusté des centres pénitentiaires (13 occurrences), les évasions (13 occurrences) et l'insalubrité des établissements (11 occurrences). Ce constat nous conduit à faire la remarque suivante : les thématiques les plus présentes à la télévision relèvent à la fois de la dénonciation des problèmes liés aux conditions matérielles de détention et de l'accusation des comportements de certains détenus indisciplinés. Il nous semble que le contraste existant entre ces deux types d'informations conduit à diffuser une image ambivalente de la prison : d'une part, la télévision montre des conditions de vie indignes et un non-respect répétitif des droits et de la dignité des détenus et d'autre part, elle laisse percevoir le côté sombre d'une partie de la population carcérale, en mettant en avant des comportements dérangeants, des phénomènes condamnables (violences physique et verbale, hostilité au système carcéral, trafics...). Ces derniers sont généralement plus marquants que la critique des conditions de vie en prison pour les téléspectateurs. Aussi, l'apparition des thèmes se rapportant à la violence et aux évasions parmi les plus représentés à la télévision est révélatrice d'un traitement médiatique visant la captation, le spectaculaire. Cela est remarquable dans notre corpus, où certaines émissions parlent d'évasions manquées, de tentatives d'évasion⁷⁸, ce qui n'apporte vraisemblablement pas d'information utile. Par ailleurs, la télévision mentionne régulièrement

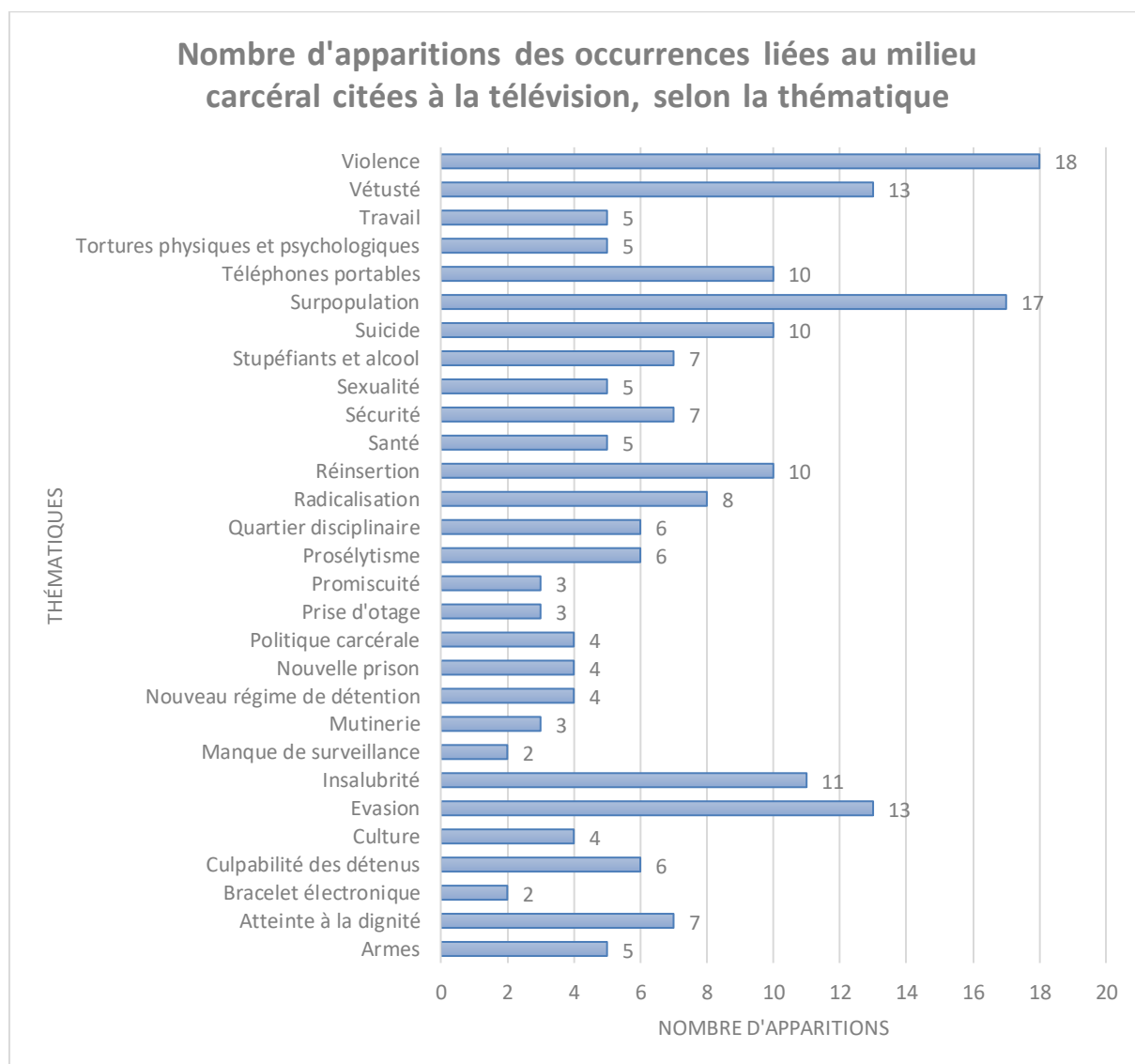
⁷⁶ Voir le document n°18 du corpus.

⁷⁷ Voir le document n°16 du corpus.

⁷⁸ Voir les documents n°57, 60 et 67.

la surpopulation existante dans les centres de détention en France. Nous avons observé que ce thème apparaissait dans deux circonstances : soit en introduction, pour contextualiser la situation dans laquelle se trouvent les personnes incarcérées dans l'établissement filmé, c'est notamment le cas dans les reportages d'investigation qui commencent souvent par présenter le lieu où sont tournées les images ; soit en conclusion, pour justifier d'autres dysfonctionnements, comme dans les journaux télévisés qui évoquent souvent la surpopulation comme la cause d'autres faits tels que la violence, les suicides...

Figure 7 - Graphique représentant le nombre d'apparitions des thématiques liées au milieu carcéral à la télévision



Afin de réduire le nombre de thèmes et ainsi clarifier notre pensée, nous avons décidé de classer ces thématiques dans les catégories plus englobantes (voir Tableau 1). Nous avons réuni tous les sujets liés à la condamnation des conditions de détention et ceux qui traitent des agissements des détenus dans deux catégories différentes. Pour être le plus précis possible, nous avons également ajouté deux autres groupes de thématiques : un qui concerne la vie quotidienne des détenus et un qui fait référence à des axes d'amélioration effectifs ou envisagés pour le milieu carcéral. La catégorie concernant le comportement des prisonniers a été intitulée « Dérives et vices des détenus », des termes volontairement péjoratifs, car elle découle d'une volonté de retranscrire l'image défavorable que peuvent avoir certains détenus dans les médias. Les dérives des détenus désignent les comportements qui diffèrent du respect de l'ordre normalement établi en prison, qui vont à l'encontre des règles en vigueur, comme la détention d'armes, de stupéfiants, les évasions ou les trafics. Ce sont des pratiques déviantes qui se déroulent au sein des lieux de privation de liberté mais qui n'engagent que le détenu lui-même. En enfreignant les règles de l'administration pénitentiaire, les détenus qui se livrent à des « dérives », autrement dit des activités interdites, se montrent indisciplinés mais ne sont pas forcément redoutés par le personnel pénitentiaire dans la mesure où ils ne se montrent pas agressifs ou violents envers autrui. Ils se contentent de transgresser les règles, sans faire preuve de brutalité à l'égard des autres. D'ailleurs, nous remarquons dans certaines émissions que le personnel se montre parfois tolérant envers ces agissements. Par exemple, dans « Prison de Fleury, les images interdites » d'« Envoyé spécial »⁷⁹, nous voyons un gardien qui prête son briquet à des détenus souhaitant fumer du cannabis. Les détenus qui filment la scène expliquent que si le surveillant préfère fermer les yeux sur la possession de drogue, c'est parce qu'il sait qu'en leur accordant cette faveur, il évitera des tensions inutiles. Les « dérives » sont donc des pratiques interdites mais tellement courantes et difficiles à éradiquer qu'elles sont bien souvent officieusement tolérées par les gardiens. A l'inverse, ce que nous appelons les « vices » se définissent par leur caractère immoral, c'est-à-dire que ce sont des comportements jugés mauvais, que la société réproouve, par exemple la violence ou les prises d'otage. Dans ce cas, le détenu est considéré comme explicitement hostile au système carcéral et il peut être redouté par le personnel. Que ces vices fassent partie du caractère des individus ou qu'ils émanent d'un mal être lié à l'enfermement, ce sont des comportements dangereux qui nuisent grandement à l'équilibre des centres de détention et les placent d'emblée comme des lieux risqués, tant les tensions sont palpables entre certains détenus et le personnel. Ensuite, la catégorie « Vie

⁷⁹ Voir le document n°17 du corpus.

quotidienne des détenus » englobe, quant à elle, les thèmes liés à la vie en détention, qui relèvent des sentiments intérieurs des détenus mais aussi de leurs activités ordinaires. Cette section regroupe les thèmes considérés comme neutres, qui ne se rangent ni dans des pratiques néfastes pour la qualité de vie en prison, ni dans les axes d'amélioration qui peuvent être évoqués à la télévision. L'intérêt de cette classification est de visualiser plus précisément quel type d'information la télévision aborde le plus fréquemment afin de comprendre la hiérarchisation opérée.

Tableau 1 - Les thématiques liées à la prison regroupées

Vie quotidienne des détenus	Condamnation des conditions de détention	Dérives et vices des détenus	Amélioration du milieu carcéral
Baccalauréat en prison	Atteinte à la dignité	Armes	Bracelet électronique
Bibliothèque en prison	Insalubrité	Evasion	Nouveau régime de détention
Culpabilité des détenus	Manque de surveillance	Mutinerie	Nouvelle prison
Culture	Promiscuité	Prise d'otage	Politique carcérale
Sexualité	Quartier disciplinaire	Prosélytisme	
	Réinsertion	Radicalisation	
	Santé	Stupéfiants et alcool	
	Sécurité	Téléphones portables	
	Suicide	Violence	
	Surpopulation		
	Tortures physiques et psychologiques		
	Travail		
	Vétusté		

Traiter ces regroupements de thématiques nous permet de voir que les sujets faisant référence aux conditions de vie en prison dominent légèrement ceux qui sont en lien avec les dérives et vices des détenus, avec 50% d'occurrences pour le premier contre 36% pour le second (voir Figure 8). Les autres catégories sont visiblement sous-représentées à la télévision (14%), avec 7% d'occurrences décrivant des axes d'amélioration du milieu carcéral et 7% la vie quotidienne des détenus, c'est-à-dire des sujets sans connotation réellement positive ni négative. L'information carcérale diffusée à la télévision semble dès lors motivée par son contenu. Il apparaît, en effet, que les informations dénuées d'une connotation dénonciatrice sont

moins représentées. Qu'elle incrimine le système carcéral ou les prisonniers eux-mêmes, l'information pénitentiaire fait l'actualité en écrasante majorité lorsqu'elle est porteuse d'un message critique. Les informations moins sensationnelles sont ainsi moins traitées. Pourtant, les prisons sont riches en informations mais seules celles qui relèvent du spectaculaire par leur caractère extrêmement alarmant bénéficient d'une certaine visibilité. Il est rare de pouvoir voir le quotidien des personnes emprisonnées à la télévision, sans qu'il y ait d'événements particuliers. Rares sont les images des détenus au travail, faisant des activités ou lisant simplement à la bibliothèque. Par exemple, nos recherches montrent une profusion de médiatisation du record historique de surpopulation atteint ces dernières années. Plus le nombre est pharamineux, plus il semble avoir de chance de faire l'actualité. « Prison : 67.977 personnes incarcérées en France » clame le journal télévisé de M6 en 2013, avant d'affirmer, un an plus tard, que les « prisons [sont] toujours aussi bondées »⁸⁰. En 2016, le journal télévisé de LCI réitère : « Milieu carcéral : les prisons (toujours) pleines, le bilan de Christiane Taubira »⁸¹. A ce stade, toutes les informations, même dénuées d'intérêt sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement télévisuel, dans la mesure où elles sont sensationnelles. C'est le cas par exemple, lorsqu'en 2013, le journal de LCI annonce une tentative d'évasion à la prison de Réau en mobilisant le témoignage d'un gardien⁸². L'information n'apporte pas grand-chose. Il en est de même lorsque la même chaîne, la même année, diffuse des images d'une prise d'otage en cours à la prison d'Arles⁸³. Dénués d'informations de ce qui se passe à l'intérieur, des gardiens témoignent leur anxiété et leur soutien à leurs collègues retenus en otage. Il nous semble que ce genre d'informations privilégie le spectaculaire, au détriment d'informations pertinentes.

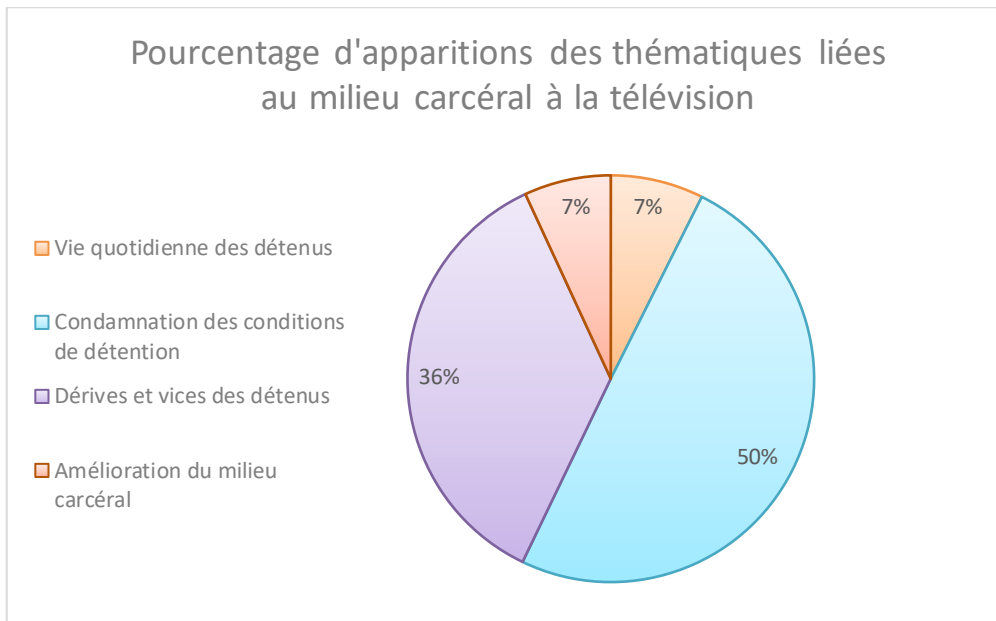
⁸⁰ Voir documents n°45 et 46 du corpus.

⁸¹ Voir document n°2 du corpus.

⁸² Voir document n°67 du corpus.

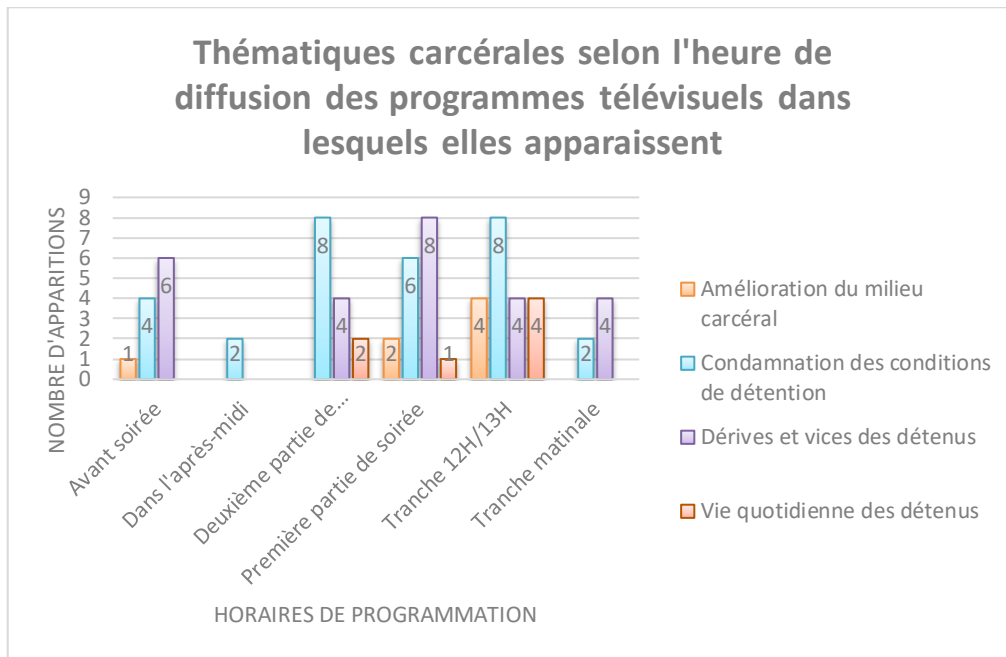
⁸³ Voir document n°68 du corpus.

Figure 8 - Graphique représentant la récurrence des thématiques liées à la prison à la télévision



Ces observations nous indiquent que la télévision propose une part notable de programmes qui pointent du doigt les conditions de vie en prison. Elle offre également une visibilité importante aux sujets qui condamnent certains agissements de la population carcérale : la violence des détenus et les évasions sont des thématiques récurrentes lorsqu'il s'agit de la médiatisation de l'objet carcéral. Ce qui différencie ces deux types d'information, nous l'avons explicité plus tôt, c'est la place qui leur est accordée dans la programmation. Les sujets qui évoquent les conditions matérielles des centres de détention sont moins présents aux heures de forte audience que ceux qui incriminent les dérives des prisonniers (voir Figure 9). Selon notre analyse, durant le *prime-time*, une part élevée d'occurrences abordent les comportements répréhensibles des détenus, tandis que la majeure partie des occurrences qui se caractérisent par leur volonté de mettre en avant les conditions de détention sont plutôt cantonnées à l'avant-soirée, la tranche horaire 12H/13H et la seconde partie de soirée. Dès lors, nous pouvons supposer que les thématiques regroupant les dérives et les vices des détenus jouissent d'une meilleure visibilité que les autres thèmes carcéraux, bien qu'elles ne soient pas nécessairement les plus représentées en termes d'apparitions.

Figure 9 - Graphique représentant les thématiques carcérales selon l'heure de diffusion des programmes télévisuels dans lesquels elles apparaissent



2. Un traitement court et des images « choc »

Nous l'avons indiqué précédemment, l'apparition télévisuelle de l'objet carcéral est en proie aux contraintes que subissent les chaînes de télévision. Leurs différentes logiques prennent le pas sur la programmation, de sorte que certains sujets se trouvent bannis des heures de grande écoute. C'est le cas du milieu carcéral, qui bénéficie d'une visibilité médiatique très aléatoire, en raison de son inadéquation avec bon nombre de principes des programmeurs télévisuels. Son apparition médiatique est événementielle, c'est-à-dire qu'elle survient de façon importante lorsque le milieu pénitentiaire est en prise à de fortes tensions. En revanche, nous avons fait le constat, en nous appuyant sur notre enquête, que les journaux télévisés (émissions jouissant, nous le rappelons, d'une forte audience) abordaient volontiers le sujet carcéral lorsqu'il s'agissait de faits divers, c'est-à-dire d'« événements sans portée générale⁸⁴ ». Cela nous interpelle puisque les faits divers ont tendance à aller dans le sens de l'incrimination des détenus. Pierre BOURDIEU dit d'ailleurs que « *le fait divers fait diversion*⁸⁵ ». Autrement dit,

⁸⁴ Dictionnaire Le petit Larousse 2009, définition de « Fait divers ».

⁸⁵ BOURDIEU, Pierre, *Sur la télévision*, Paris : Liber-Raisons d'agir, 1996, 95 pages, p. 18.

il porte l'attention du public sur des phénomènes d'importance secondaires plutôt que sur des actualités plus importantes. De plus, les faits divers, en particulier ceux liés à la criminalité, donneraient à voir un « *prisme totalement déformant*⁸⁶ » de la réalité, qui occasionnerait la propagation d'idées reçues faussées au sein de la société. En fait, « *loin de passer pour un accident de la vie quotidienne, l'érection du fait divers criminel en priorité de l'information le transforme en un fait de société. Il est promu au rang de symptôme des dérèglements de la vie sociale*⁸⁷ ». Dès lors, nous pouvons penser que la surreprésentation du fait divers incriminant les prisonniers à la télévision engendre une généralisation de la perception qu'ont les citoyens de ces derniers. Les dérives observées chez les détenus en prison deviendraient alors si courant à la télévision que les téléspectateurs pourraient penser qu'il s'agit de phénomènes communs dans ces lieux. Cela ne décrit pas forcément la réalité. D'où la formulation de notre hypothèse selon laquelle la télévision accorderait davantage de visibilité aux faits divers, parfois assez spectaculaires (évasions, mutineries) qu'à des sujets plus approfondis, appelant à la réflexion sur le système carcéral français. Et ce, en vertu des politiques éditoriales des chaînes, qui favorisent les enjeux commerciaux et, de fait, la captation du public. Relater un événement survenu en prison, c'est chercher à obtenir l'attention des téléspectateurs en proposant, parfois, un feuilleton⁸⁸. Par exemple, informer d'une évasion permet de créer une continuité d'événements possiblement intrigants pour le public : les informations sont médiatisées depuis l'évasion en question jusqu'au retour des évadés dans le centre de détention. Cela s'apparente aux enlèvements d'enfants : ils captivent autant qu'ils effraient, de sorte que le public reste attentif aux rebondissements de ce genre d'affaires. Il est presque viscéral de connaître le dénouement de l'histoire. Mettre en avant des faits divers semble être un bon argument pour capter l'audience, qui attend de connaître la suite des événements. A la télévision, « *il faut sans cesse retenir l'attention*⁸⁹ ».

Parmi les reportages de journaux télévisés de notre corpus, nous en comptons 47,5% qui donnent une image défavorable aux détenus en s'attachant à leurs actes répréhensibles (voir Figure 10). 27,5% des reportages de journaux télévisés dénoncent les conditions de détention.

⁸⁶ D'après le sociologue spécialiste de la délinquance Laurent MUCCHIELLI interviewé par : BOURMEAU, Sylvain, « Les faits divers ont fait un retour en force par le biais de la télé », Libération, 7 janvier 2012. Disponible sur : http://www.liberation.fr/societe/2012/01/07/les-faits-divers-ont-fait-un-retour-en-force-par-le-biais-de-la-tele_786682

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ DECARPES, Pascal, « Topologie d'une prison médiatique », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. I | 2004, mis en ligne le 14 novembre 2009, consulté le 16 mars 2016. Disponible sur : <http://champpenal.revues.org/24>

⁸⁹ CHIVOT, Dominique, « Télévision. », *Études* 9/2006 (Tome 405), pages 248-251. Disponible sur : www.cairn.info/revue-etudes-2006-9-page-248.htm

Ce qui nous semble frappant dans notre analyse, c'est que seuls les journaux télévisés abordent massivement les dérives et les vices des prisonniers, tandis que les autres types d'émissions sont globalement plus orientés vers des thématiques qui incriminent l'administration pénitentiaire (voir Figure 11). Or, ce rendez-vous presque « *sacralisé*⁹⁰ » qu'est le journal télévisé de vingt heures rassemble une audience considérable puisque les Français s'informent majoritairement de l'actualité par la télévision (54% des Français)⁹¹. De cette façon, les informations mises en avant lors des éditions de vingt heures du journal télévisé des différentes chaînes de télévision bénéficient d'une large visibilité. Ainsi, nous suggérons que la représentation qu'a le public de la réalité du milieu carcéral émane, en grande partie, de ce qui est relaté dans ces programmes d'informations. Ne disposant que de très peu d'informations sur le sujet, les citoyens ne prendraient connaissance de l'information pénitentiaire qu'à travers la télévision⁹², et en particulier par le biais des programmes diffusés aux heures de grande écoute. Par conséquent, la préférence pour les traitements journalistiques courts et sensationnels lèse les travaux d'investigation plus fouillés. Comme le souligne Pierre BOURDIEU, « *en mettant l'accent sur les faits divers, en remplissant ce temps rare avec du vide, du rien ou du presque rien, on écarte les informations pertinentes que devrait posséder le citoyen pour exercer ses droits démocratiques*⁹³ ».

⁹⁰ « Le journal télévisé. », *Études* 3/2010 (Tome 412), p. 373-382. Disponible sur : www.cairn.info/revue-etudes-2010-3-page-373.htm

⁹¹ D'après le « Baromètre 2016 de confiance des Français dans les médias » réalisé par La Croix-TNS Sofres, 70% des Français sont intéressés par l'actualité et 54% la suivent en majorité à travers la télévision. Enquête disponible sur : <http://www.tns-sofres.com/publications/barometre-2016-de-confiance-des-francais-dans-les-media>

⁹² OUSS Aurélie, FALCONI Ana Maria, KENSEY Annie, « Des Français plus au fait mais plus critiques sur la question pénitentiaire », Direction de l'administration pénitentiaire, Cahiers de démographie pénitentiaire, mars 2007.

⁹³ BOURDIEU, Pierre, *Sur la télévision*, Paris : Liber-Raisons d'agir, 1996, 95 pages, p. 18.

Figure 10 - Graphique représentant les thématiques carcérales abordées dans les journaux télévisés

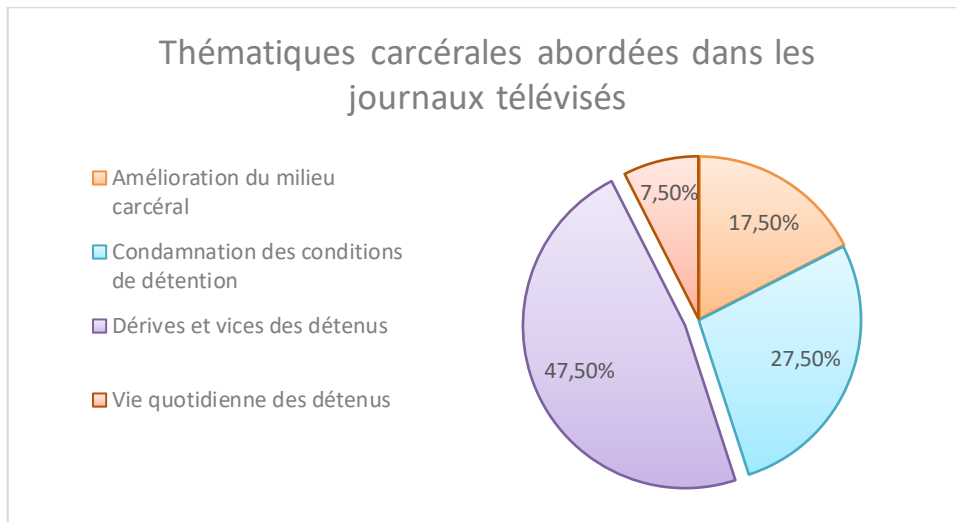
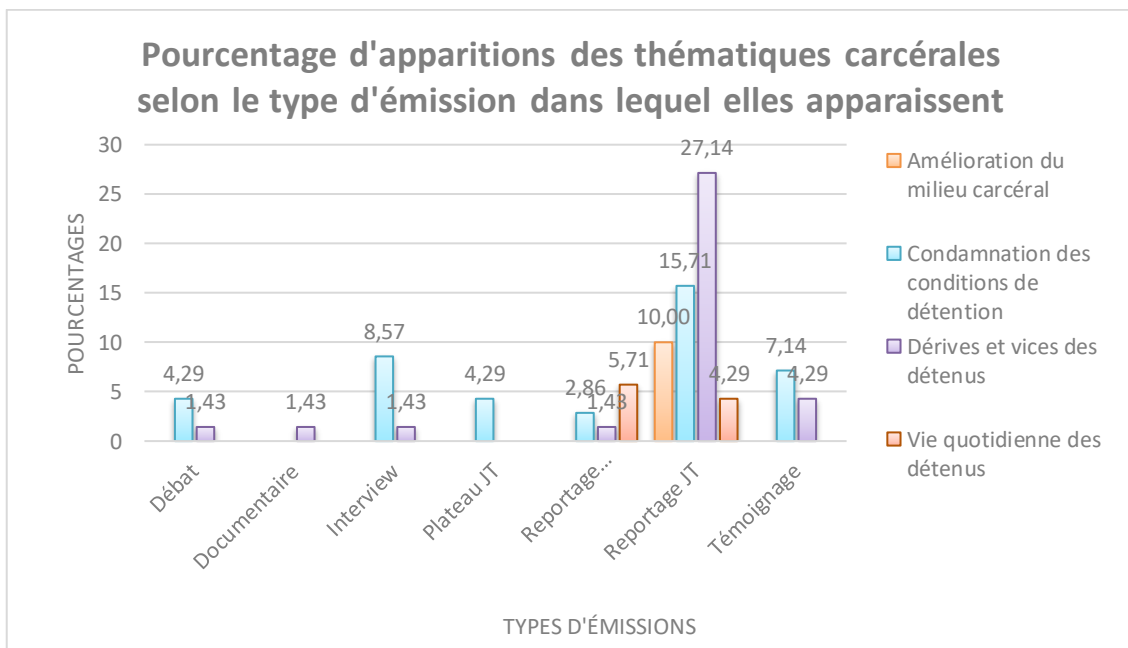


Figure 11 - Graphique représentant le thème carcéral abordé selon le type d'émission télévisée



En effet, les émissions qui tendent à faire émerger un débat sur le système carcéral français apparaissent à la télévision tardivement (voir Figure 2). Qu'il s'agisse de magazines d'informations ou d'émissions de débat, ces programmes sont propices aux discussions et à soulever une réflexion sur le sujet. Pour cause, ils font parfois l'objet de plusieurs mois d'investigation comme le reportage de Marie DRUCKER (document n°10 du corpus), ou mettent en scène des intellectuels reconnus comme l'émission de Frédéric TADDEÏ « Ce soir

(ou jamais !) » (document n°6 du corpus). Néanmoins, leur programmation au-delà de vingt-trois heures et le statut de ces émissions plutôt élitiste ne leur confèrent pas beaucoup de visibilité auprès du grand public. Les *talk-show*, eux, ont une visée de divertissement qui les éloigne des émissions de débat, qui cherchent davantage à faire émaner une discussion, une réflexion. Par exemple, nous l'avons dit plus tôt, les témoignages d'anciens détenus diffusés dans l'émission « Tout le monde en parle » de Thierry ARDISSON apparaissent presque comme dérisoires au vu du contexte dans lequel ils sont relatés. Patrick CHARAUDEAU et Rodolphe GHIGLIONE soutiennent que ce genre télévisuel, parce qu'il entend exhiber les malaises sociaux, utilise des mécanismes de « spectacularisation » de l'information qui revient à une confiscation de la parole par la visée de captation⁹⁴. Autrement dit, les témoignages contés dans les *talk-show* sont en fait dominés par une volonté de captation du public qui brouille partiellement le message diffusé. Les émissions de débat, elles, s'adressent à un public particulier, plutôt issu des catégories socio-professionnelles supérieures. Cela pourrait alors réfréner les téléspectateurs les plus populaires et ainsi, susciter l'intérêt d'un public restreint.

Enfin, ce phénomène de sous-représentation des émissions d'information sur le système carcéral au profit de faits divers révèle une certaine mutation des pratiques journalistiques actuelles. En effet, nos constats nous conduisent à considérer que les nouvelles pratiques des journalistes, à savoir « *la recherche du spectaculaire, [l']hyper-rapidité du traitement de l'information, [l']absence corollaire d'investigations, [la] concurrence et compétition acharnées entre médias*⁹⁵ » sont des moteurs qui favorisent la mise en visibilité de séquences courtes et « choc ». D'ailleurs, Pierre BOURDIEU l'affirme, « *poussées par la concurrence pour les parts de marché, les télévisions recourent de plus en plus aux vieilles ficelles des journaux à sensation, donnant la première place, quand ce n'est pas toute la place aux faits divers ou aux nouvelles sportives*⁹⁶ ». Ainsi, l'utilisation d'images sensationnelles, et donc, la volonté de séduire les téléspectateurs en leur proposant des séquences extraordinaires est un procédé directement corrélé avec des logiques financières. Le but étant de réunir le plus d'audience possible pour générer du profit. A titre d'exemple, nous avons constaté que lorsque des images marquantes parviennent à être recueillies, les journaux télévisés n'hésitent pas à les

⁹⁴ CHARAUDEAU, Patrick et GHIGLIONE, Rodolphe, *La parole confisquée. Un genre télévisuel, le talk-show* », Paris : Dunod, Collection « Société », 1997, 224 pages.

⁹⁵ D'après le sociologue spécialiste de la délinquance Laurent MUCCHIELLI interviewé par : BOURMEAU, Sylvain, « Les faits divers ont fait un retour en force par le biais de la télé », Libération, 7 janvier 2012. Disponible sur : http://www.liberation.fr/societe/2012/01/07/les-faits-divers-ont-fait-un-retour-en-force-par-le-biais-de-la-tele_786682

⁹⁶ BOURDIEU, Pierre, *Sur la télévision*, Paris : Liber-Raisons d'agir, 1996, 95 pages, p. 59.

diffuser, quel que soit le thème abordé. En effet, la volonté des journaux télévisés à se procurer des images d'actualité inédites ou sensationnelles les conduisent à reconsidérer l'objet carcéral, lorsqu'il offre l'opportunité de diffuser des images « choc ». Le journal télévisé « *relève du spectaculaire quand, avec les progrès techniques, il réussit à obtenir des images lointaines ou obtenues dans des conditions difficiles. Ces exploits techniques priment sur le contenu*⁹⁷ ». Cela est remarquable dans notre corpus, où l'on voit que les titres d'actualité mettant en avant des images acquises dans des circonstances inhabituelles sont courants⁹⁸. Il s'agit par exemple de détenus se filmant eux-mêmes dans leurs cellules en direct des réseaux sociaux, d'interviews d'individus en cavale ou encore de « visites guidées » de prison avec un député⁹⁹. Ces documents mettent en exergue des scènes inédites, qui pourraient satisfaire la visée de captation du public souhaitée par les chaînes. En effet, leur caractère exceptionnel leur conférerait une valeur particulière. Un détenu qui se filme sur PériScope, une application qui permet de partager des vidéos en direct, est d'autant plus captivant pour le public que les images tournées par des journalistes. Les visages sont démasqués, les propos sont authentiques, la rareté de productions aussi réalistes interpelle et fascine. Voir un prisonnier dans sa cellule, en temps réel, sans l'intermédiaire d'une équipe de production, est inédit et peut donc capter l'attention de public. Nous avons ainsi pu remarquer un recours croissant aux séquences de mauvaise qualité capturées par des petits appareils photos ou des téléphones portables au sein des prisons, « *images [...] qui sont parfois reprises par les chaînes quand elles sont en manque d'images-chocs. L'imperfection des images donne une allure d'authenticité et, finalement, suscite davantage l'émotion*¹⁰⁰ ». D'ailleurs, « Envoyé spécial » a réalisé un reportage entier à partir d'images filmées par des détenus au sein de leur centre de détention¹⁰¹. Même si dans ce genre de réalisations les détenus sont amenés à dénoncer leurs conditions de vie, ces thématiques sont en réalité très vite remplacées par les images, sensationnelles par leur authenticité, des trafics et de la violence observés en prison. C'est également le cas dans les séquences filmées par les détenus diffusées sur les réseaux sociaux, où les prisonniers mettent surtout en avant les dérives existantes en détention. « *La prison, un petit Club med* » s'exclame l'un d'entre eux¹⁰², tandis

⁹⁷ LOCHARD, Guy, *L'information télévisée. Mutations professionnelles et enjeux citoyens*. Paris : Vuibert, 219 pages, p.29.

⁹⁸ Voir documents n° 11, n°25, n°48, n°52, n°53 et n°68 du corpus.

⁹⁹ À savoir que depuis le 17 avril 2015, un article du Code pénal permet aux députés et sénateurs de visiter de manière inopinée les prisons, accompagnés par la presse.

¹⁰⁰ LOCHARD, Guy, *L'information télévisée. Mutations professionnelles et enjeux citoyens*. Paris : Vuibert, 219 pages, p.58.

¹⁰¹ Voir document n°17 du corpus.

¹⁰² Voir document n°38 du corpus.

que d'autres se vantent de posséder des armes¹⁰³ ou des stupéfiants¹⁰⁴. Les Français sont très marqués par ces images, qui ont tendance à faire perdurer la mauvaise image des prisonniers. Les informations pénitentiaires sur les conditions matérielles sont bien moins marquantes que ces images « choc ». D'ailleurs, d'après l'enquête de l'administration pénitentiaire menée en 2007, il existe « *un écart entre la préoccupation pour les conditions matérielles de détention et le fait que 31,9 % des personnes interrogées citent « les évasions » comme information sur la prison les ayant marquées. Les informations spectaculaires marquent le plus, alors que ce sont les conditions matérielles quotidiennes qui préoccupent le plus les Français*¹⁰⁵ ». Ainsi, les citoyens seraient tout de même conscients des alarmantes conditions de détention en France, mais les informations qui sont les plus imprégnées dans leur esprit restent les faits divers. La prédilection de ce format, court et choquant, favorise sans doute l'émergence de représentations communes faussées auprès du public.

3. L'émergence de stéréotypes

En effet, la construction médiatique de la réalité carcérale repose sur des formats et des logiques de programmes assez redondants et très peu variés. De sorte que nous sommes amenés à penser que le traitement télévisuel particulier pourrait provoquer l'avènement d'une image stéréotypée de la prison auprès des téléspectateurs¹⁰⁶. En effet, nous l'avons évoqué plus tôt, certains formats d'émissions, par l'utilisation récurrente de lieux communs et d'images « choc », semblent contribuer à construire et consolider des clichés sur les détenus. Par exemple, nous avons relevé de notre enquête deux constructions récurrentes de la figure du détenu que l'on peut rencontrer à la télévision et qui s'opposent. D'une part, nous rencontrons souvent des récits dépeignant le détenu comme « délinquant » ou « criminel ». Nous faisons ici référence aux reportages de journaux télévisés ou de magazines d'information qui usent de procédés redondants visant à enterrer le prisonnier dans son image de personne « déviante ». Les thématiques abordées sont alors strictement limitées à la catégorie que nous avons identifiée précédemment comme les « dérives et vices des détenus » (voir Tableau 1). Ce phénomène est

¹⁰³ Voir document n°42 du corpus.

¹⁰⁴ Voir document n°40 du corpus.

¹⁰⁵ OUSS Aurélie, FALCONI Ana Maria, KENSEY Annie, « Des Français plus au fait mais plus critiques sur la question pénitentiaire », Direction de l'administration pénitentiaire, Cahiers de démographie pénitentiaire, mars 2007.

¹⁰⁶ *Ibid.*

visible lorsque la télévision montre des détenus indisciplinés, violents, agressifs, que le téléspectateur ne peut qu'incriminer. L'hostilité affichée de ces individus à l'égard de toutes formes d'autorité les place d'emblée comme des personnes ingérables et irrespectueuses des règles établies, que ce soit en prison ou dans la société civile. En revanche, dans d'autres récits, le détenu peut être décrit de façon à susciter la compassion ou l'apitoiement. Nous avons cité dans une partie précédente le cas du récent reportage de Marie DRUCKER sur les femmes en prison. Il nous a semblé que ce film cherchait à attiser la compassion du téléspectateur en mettant l'accent sur leur situation familiale (elles laissent souvent derrière elles leurs enfants), les remords qu'elles éprouvent et sur le fait que les longues peines d'enfermement perdent de leur intérêt au bout d'un certain nombre d'années, dans la mesure où les femmes étaient tout à fait conscientes de leurs erreurs et n'avaient vraisemblablement aucune perspective de récidive. En fait, les médias tendent à faire émerger et renforcer des clichés « *en faisant comme si les cas stéréotypés étaient représentatifs*¹⁰⁷ ». En d'autres termes, les cas les plus extrêmes sont présentés comme courants. De cette façon, les détenus les plus dangereux et ingérables, s'ils sont les plus représentés dans les reportages télévisés, pourraient être considérés par le public comme représentatifs de la population carcérale. Or, il nous paraît indispensable de rappeler que la « *violence de l'enfermement*¹⁰⁸ » n'affecte pas tous les individus de la même manière. De sorte que, selon Philippe COMBESSIE, le mal être ressenti par le prisonnier, lié au traumatisme subi lors de son incarcération, peut se traduire par deux types de conduite opposées : soit le détenu s'adapte à l'enfermement, participe à la vie de groupe et respecte le règlement disciplinaire, soit il se révolte contre le système carcéral en ayant recours à des actions violentes tournées contre autrui ou contre lui-même¹⁰⁹. Ainsi, il serait erroné de cantonner les personnes incarcérées à des individus foncièrement violents et indisciplinés puisqu'une partie de cette population se soumet aux règles de la vie carcérale sans démontrer d'agissements offensifs. Certains se renferment même à tel point qu'ils en viennent à attenter à leur propre vie. Pourtant, nous avons constaté que les détenus masculins, à la télévision, étaient systématiquement caractérisés par le crime qu'ils ont commis. Cela leur confère d'emblée une image défavorable car ils ne sont ni représentés par leur identité physique, ni patronymique, mais seulement par les faits qui les ont conduits en prison. Ainsi, presque toujours privés

¹⁰⁷ BREKHUS, Wayne, « Une sociologie de l'« invisibilité » : réorienter notre regard. », *Réseaux* 1/2005 (n° 129-130), p. 243-272. Disponible sur : www.cairn.info/revue-reseaux1-2005-1-page-243.htm

¹⁰⁸ MERMAZ, Louis, « Enquête parlementaire sur la situation dans les prisons françaises. La France face à ses prisons », tome I : Rapport, Assemblée nationale, 2000, p.68.

¹⁰⁹ COMBESSIE, Philippe, *Sociologie de la prison*, Paris : La découverte, Collection « Repère », 2001, 128 pages, p.70.

d'humanité, les prisonniers représentés à la télévision véhiculent une perception stigmatisée du détenu rebelle. Puisqu'il existe une surreprésentation des thématiques liées à la violence de ces derniers et aux évasions, les détenus écopent d'une image d'individus révoltés, en colère contre le système carcéral. Les femmes emprisonnées, elles, décrites par la souffrance qu'elles éprouvent quotidiennement, pourraient davantage bénéficier d'une image attendrissante, pouvant aller jusqu'à susciter l'empathie des citoyens. Comme l'explique Jean-Jacques ROBIEUX à propos des témoignages sur le criminel dans les faits divers dans les journaux télévisés : « *soit il était jovial, bon époux et bon père de famille, soit il ne se montrait que rarement, il était taciturne*¹¹⁰ ». Il nous semble que cela est également valable pour les prisonniers dans les faits divers à la télévision ; soit ils sont agressifs et indisciplinés, soit ils sont victimes d'une détention qui leur est insupportable. Ces lieux communs permettent une représentation simplifiée des détenus, perçus soit comme des individus révoltés qui ne respectent pas les lois ni les règles, soit comme des victimes de l'enfermement qui souffrent de leur condition. Mais ceci engendre une stigmatisation de ces personnes, puisque la télévision est la première source d'information pénitentiaire des Français. Les prisonniers se trouvent enfermés dans des clichés, dépourvus de leur individualité propre.

L'un des facteurs entraînant la généralisation de stéréotypes sur la prison est sans doute le format des reportages de journaux télévisés. D'abord, dans les faits divers car il est en effet « *difficile d'approfondir un sujet quand on dispose d'une minute et demie, au mieux deux, de sorte que c'est l'émotion qui prime*¹¹¹ ». Dans les faits divers, qu'il s'agisse d'évasions, de mutineries ou de trafics, les détenus apparaissent souvent sous un jour défavorable. La récurrence de la médiatisation de ces dérives entraîne probablement une stigmatisation de ce qu'est un détenu. « *Les reportages du JT raccourcissent avec le temps et se rapprochent par moments des clichés, comme dans certains films de série B, afin de dire en quelques secondes ce qui autrefois était dit en plusieurs minutes (et qui dit gain de temps, dit meilleur coût)*¹¹² ». Ainsi, le traitement journalistique des séquences préparées pour les journaux télévisés, favorisant des formats très courts, contribuerait à faire émerger des stéréotypes sur les détenus. En effet, les séquences de journaux télévisés recueillies dans notre corpus font en moyenne 2 minutes et 21 secondes ; en ces conditions, difficile d'étayer un sujet. Par ailleurs, les reportages

¹¹⁰ ROBRIEUX, Jean-Jacques, *Le journal télévisé, pratiques et langages*, Paris : L'Harmattan, 2007, 138 pages, p.132.

¹¹¹ BELOT, Jean, « Le journal télévisé. », *Études* 3/2010 (Tome 412), p. 373-382. Disponible sur : www.cairn.info/revue-etudes-2010-3-page-373.htm

¹¹² ZUNINO, Mario, *Quand le JT de TF1 fait son cinéma ou la marchandisation croissante de l'information télévisée ?* Paris : L'Harmattan, « Questions contemporaines », 2013, 144 pages, p.59.

sur les personnes en détention doivent comporter plusieurs témoignages d'après le règlement imposé par le Ministère de la Justice. Les réalisateurs de ces productions n'ont donc pas la possibilité de s'attarder sur les ressentis des détenus même s'ils essaient régulièrement de les pousser à en dire le maximum sur leurs émotions. Effectivement, nous avons remarqué, à travers les documents de notre corpus, que les journalistes qui interviewent les prisonniers se montrent très souvent insistant lorsque leurs interlocuteurs évoquent leurs ressentis. Il est fréquent qu'ils poussent les détenus à être plus précis sur leurs sentiments. Par exemple, dans le documentaire d'« Envoyé spécial » intitulé « Six mois au cœur d'une prison » (document n°21 du corpus), lorsqu'un détenu explique que c'est dur de supporter le crime commis, le journaliste s'empresse d'encherir : « qu'est-ce qui est dur ? ». Le temps de parole accordé aux personnes incarcérées est limité, ce qui rend le traitement journalistique marqué de subjectivité, comme si le journaliste voulait que l'interviewé lui dise ce qu'il voulait entendre. Cela permet de catégoriser les détenus rapidement : ceux qui sont indisciplinés et refusent de s'adresser aux journalistes, ceux qui émettent des remords, ceux qui n'en ont aucun... Les formats télévisuels sont contraignants, ils peinent à laisser entrevoir l'exhaustivité des ressentiments des détenus et forgent ainsi des individus stéréotypés.

D'autre part, comme le souligne Antoinette CHAUVENET, « le « fait divers » construit le criminel comme « autre » en réveillant la peur ». En ce sens, les médias participent à la diffusion de lieux communs concernant les détenus, en recourant à des images puisées dans des représentations manichéennes qui renforcent l'altérité de ces individus et par là même, le désintérêt de l'opinion publique et l'échec de la publicisation de la défense de leurs droits. En effet, à travers l'utilisation de représentations stéréotypées admettant que les êtres sont soit bons soit mauvais, les détenus sont présentés comme dissemblables des autres citoyens¹¹³. Dès lors, la population, pour laquelle demeure une idéologie fortement sécuritaire, attribue un rôle majeur aux prisons dans le sentiment d'insécurité. D'ailleurs l'enquête de l'administration pénitentiaire de 2007 montre que c'est un sujet qui apparaît beaucoup dans le discours des enquêtés¹¹⁴. Ainsi, l'habitude de l'opinion publique « à représenter le « déviant » ou le criminel comme « autre », repose fondamentalement sur la peur, ce à un double niveau : la peur du crime et des criminels,

¹¹³ FIXOT, Anne-Marie, « Sortir de la sinistrose carcérale », in : Revue du MAUSS 2/2012 (n° 40), pages 103-123. Disponible sur : www.cairn.info/revue-du-mauss-2012-2-page-103.htm

¹¹⁴ OUSS Aurélie, FALCONI Ana Maria, KENSEY Annie, « Des Français plus au fait mais plus critiques sur la question pénitentiaire », Direction de l'administration pénitentiaire, Cahiers de démographie pénitentiaire, mars 2007.

*la peur de la prison*¹¹⁵ ». Ce qui est intéressant, c'est que le fait divers participe à éveiller ce sentiment de peur en ce sens qu'« *avec ses techniques de narration, son vocabulaire spécifique et stéréotypé, il joue des résonances affectives et de la logique de l'émotion, puise ses images dans les représentations les plus archaïques et s'appuie notamment sur toutes les formes de représentations monstrueuses et leur bestiaire qui renvoient à une naturalisation du mal*¹¹⁶ ». En d'autres termes, le format et les techniques alloués aux faits divers permettraient de mettre en scène les faits d'actualité de façon à accroître les émotions du téléspectateur. Les personnes emprisonnées impliquées dans des faits divers suscitent alors un sentiment de peur, à la fois parce qu'elles sont caractérisées par le crime qu'elles ont commis, mais à cela s'ajoute la perception effroyable du système carcéral, qui est un lieu de punition ayant vocation à décourager les citoyens de commettre des faits interdits par la loi. Lorsqu'il se produit quelque chose en prison, par exemple un règlement de compte sanglant ou une agression sur un surveillant, le milieu carcéral paraît d'autant plus austère et dangereux. Le fait que ce soit un lieu fermé dans lequel les individus sont déjà punis pour avoir transgressé la loi, qu'en est-il s'ils continuent à l'enfreindre même une fois condamnés ? Les détenus récalcitrants peuvent inquiéter, d'autant qu'ils sont amenés à réinsérer la société civile dans une période plus ou moins longue. Il nous semble alors que l'importante médiatisation des dérives et des vices de certains individus privés de liberté peut faire effrayer et ainsi faire fuir le public. Ce dernier, non seulement effrayé par l'institution carcérale pour ce qu'elle représente en tant qu'instance punitive, mais aussi par la population qui la compose dans la mesure où il s'agit d'individus majoritairement considérés comme déviants, ne peut que le détourner de la défense des droits des détenus. En effet, au vu de la représentation collective négative des Français concernant les prisons, la diffusion d'images « choc » incriminant les détenus ne peut que dissuader les citoyens d'agir pour améliorer leurs conditions. De plus, Dominique CHIVOT soutient que « *le « fait divers », qu'on reléguait autrefois dans les « brèves » de fin d'édition, est désormais intégré aux « sujets de société » [...]. Les raisons de ce choix coulent de source : faire toute leur place à un ressort, l'émotion, et à une technique, le témoignage*¹¹⁷ ». En fait, les journaux télévisés sélectionneraient les faits divers à mettre en avant, non seulement selon leur capacité à susciter de l'émotion auprès des téléspectateurs mais aussi suivant la disponibilité de témoignages. En ce sens, nous avons remarqué, en analysant les documents de notre corpus,

¹¹⁵ CHAUVENET, Antoinette, « « Les prisonniers » : construction et déconstruction d'une notion », *Pouvoirs* 4/2010 (n° 135), pages 41-52. Disponible sur : www.cairn.info/revue-pouvoirs-2010-4-page-41.htm

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ CHIVOT, Dominique, « Télévision. », *Études* 9/2006 (Tome 405), pages 248-251. Disponible sur : www.cairn.info/revue-etudes-2006-9-page-248.htm

que le recours aux témoignages de détenus et d'anciens détenus était courant à la télévision (voir Figure 5). La parole leur ait régulièrement accordée, notamment dans les reportages d'investigation, et cela pourrait pallier à la forte stigmatisation faite par d'autres genres télévisuels.

Pour conclure, la construction télévisuelle de la réalité carcérale, et plus particulièrement de la figure du détenu, dépend de plusieurs facteurs favorisant le recours aux lieux communs. D'abord, les chaînes de télévision sont animées par une logique commerciale qui guide fortement la programmation. Afin de générer des retombées financières convenables, les chaînes doivent gérer leurs partenariats avec les annonceurs, mais surtout, elles doivent satisfaire les attentes des téléspectateurs. Par conséquent, un format est privilégié, pour captiver et fidéliser le public : les productions courtes et marquantes. Ce format participe à construire une image stéréotypée de la prison et de la population carcérale. Par exemple, dans les faits divers, les prisonniers sont toujours décrits comme violents et ingérables tandis que dans les reportages sur les femmes emprisonnées, ces dernières sont présentées de façon à susciter l'empathie. Les formats courts, comme les faits divers, inspirent généralement un sentiment de peur, ce qui crée une généralisation de ce qu'est un détenu et les enferme dans une représentation défavorable.

CONCLUSION

« *La caméra permet notamment de percer l'univers des phénomènes et de rendre visible l'invisible en dégagant des perspectives inédites sur le monde des êtres et des objets*¹¹⁸ ». L'objet carcéral publicisé par le biais de la télévision permettrait de donner au public une image de la réalité de ce qui se produit derrière les murs des prisons. La télévision offre une grande partie de l'information disponible et accessible sur ce sujet dans l'espace public, et, plus encore, elle est la source d'information préférée des Français. Toutefois, ce média parvient-il vraiment à montrer une image des prisons qui s'approche de la réalité ? Par ce travail, l'objectif était de mettre en avant les éléments et principes médiatiques pouvant aller à l'encontre d'une construction fidèle de l'image de la prison diffusée à la télévision. Nous supposons que le traitement journalistique effectué pouvait permettre une meilleure mise en visibilité de certaines thématiques au détriment d'autres et ainsi fausser la perception collective des téléspectateurs. En d'autres termes, lorsque la télévision met davantage l'accent sur certains sujets carcéraux, en éludant les autres, cela peut réduire la réalité carcérale et donner une image toute autre de ce qu'elle est. En effet, en mettant en avant quelques thématiques et en négligeant d'autres, la perception que le public obtient de la prison par la télévision se trouve biaisée. Les phénomènes marginaux, par leurs apparitions récurrentes dans l'espace public, sont très vite considérés comme endémiques. C'est le cas, par exemple, lorsque les journaux télévisés parlent du phénomène croissant de radicalisation observé au sein de la population carcérale. La répétition des apparitions médiatiques de ce sujet (notamment impulsées par les derniers attentats), a tendance à amplifier la portée de ce phénomène, pourtant marginal puisque cela ne concernerait que 172 détenus sur les 66 000 personnes actuellement incarcérées en France¹¹⁹.

À partir de notre enquête, nous sommes en mesure d'affirmer que le milieu carcéral est un sujet marginalisé dans la programmation télévisuelle. S'il bénéficie d'une certaine visibilité en *prime-time* en apparaissant dans les journaux télévisés, il fait constamment l'actualité par le biais de faits divers dégradant l'image des prisonniers, ce qui a pour effet le délaissement de la défense de leurs droits et de leur dignité par la société civile. En effet, en mettant en avant les

¹¹⁸ VOIROL, Olivier, « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux*1/2005 (n° 129-130), p. 89-121. Disponible sur : www.cairn.info/revue-reseaux1-2005-1-page-89.htm

¹¹⁹ BOUTRY, Timothée, « Prisons françaises : 172 détenus pour des faits liés à l'islam radical », *Le Parisien*, le 9 février 2015. Disponible sur : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/prisons-172-detenus-en-france-en-rapport-avec-l-islam-radical-09-02-2015-4519417.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.fr%2F>

comportements condamnables de certains prisonniers indisciplinés, on éloigne le public de cette cause. Les reportages de journaux télévisés vont majoritairement dans le sens de la dénonciation des agissements des détenus rebelles, anesthésiant peut-être ainsi le sentiment d'empathie que pourraient ressentir les téléspectateurs à l'égard des détenus, s'ils avaient connaissance de la réalité de leur quotidien. Confinées dans des émissions diffusées à des heures où l'écoute est plutôt faible, les thématiques critiquant le système carcéral ne bénéficient vraisemblablement pas d'un traitement médiatique suffisant pour insuffler leur reconnaissance comme des problèmes publics aux yeux des citoyens et des pouvoirs décisionnels. En effet, présentes en majeure partie en période de crise, dans les émissions d'information et de débat, qui sont tardives et parfois élitistes, le sujet carcéral peine à être visible médiatiquement. Le caractère aléatoire de son apparition télévisuelle amplifie, par ailleurs, le manque d'adhésion du public à cette cause. De sorte que, même si d'après une enquête menée en 2007, 87,3% des individus interrogés se disent favorables à une réforme pénitentiaire¹²⁰, cet objet ne fait pas partie des préoccupations premières des Français et ne s'inscrit donc pas dans l'agenda politique¹²¹. Autrement dit, ce problème est systématiquement exclu des mesures et réformes mises en place par le gouvernement sous prétexte qu'il existe d'autres priorités. En fait, nous observons que l'intérêt général pour les prisons s'inscrit dans un contexte de crise, « à une *apathie sociale et un désintérêt quasi généralisé succèdent une « urgence des réformes », une nécessité cruciale de pallier une situation « intolérable »... avant de retomber dans l'oubli*¹²² ». Ces crises opèrent, en effet, une rupture avec le désintérêt constant des Français pour la défense des droits des détenus. A partir de notre analyse de corpus, nous avons pu soulever la remarque suivante : le sujet des prisons, à la télévision, est marqué d'une redondance et d'une répétition qui pourraient participer à la lassitude du public à l'égard de ce thème. A ce titre, nous observons que les productions télévisuelles traitant de la prison sont en proie à des contraintes de format et de programmation qui leur confèrent un aspect récurrent qui contribue à créer un effet banalisant pour le téléspectateur. Ce dernier peut ainsi ressentir un manque d'informations nouvelles puisque chaque genre télévisuel adopte un point de vue et un traitement sensiblement semblables. De plus, d'après notre enquête, les productions télévisuelles pointent régulièrement du doigt les mêmes thématiques. Evidemment, l'univers pénitentiaire est clos et régi par des

¹²⁰ OUSS Aurélie, FALCONI Ana Maria, KENSEY Annie, « Des Français plus au fait mais plus critiques sur la question pénitentiaire », Direction de l'administration pénitentiaire, Cahiers de démographie pénitentiaire, mars 2007.

¹²¹ DECARPES, Pascal, « La prison vue par les Français », Champ pénal/ Penal field [En ligne], Confrontations, mis en ligne le 05 septembre 2008. Disponible sur : <http://champpenal.revues.org/5773>

¹²² CHANTRAINE, Gilles, *Par-delà les murs, Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris : Presses universitaires de France « Partage du savoir », 2004, 276 pages.

règles organisationnelles et disciplinaires strictes. Par conséquent, la liste des sujets informationnels susceptibles d'être médiatisés est restreinte. Nous avons pu observer quatre grandes thématiques présentes à la télévision, dans lesquelles une trentaine de sujets se distinguent : surpopulation, insalubrité, promiscuité, trafics, règlements de compte... Mais ces thèmes semblent si profondément imprégnés dans le fonctionnement des prisons que le public n'y accorde presque plus d'intérêt. Notre enquête révèle que 50% des occurrences recueillies à la télévision se rapportent à la condamnation des conditions matérielles de détention et 36% pour la dénonciation des dérives et vices des détenus. Ce constat souligne que l'obstacle auquel se heurte la première catégorie de thématiques pour être visible est sa place dans la programmation. En effet, les informations liées à l'état des prisons et au traitement subi par les prisonniers sont largement cantonnées à l'avant-soirée, la tranche horaire 12H/13H et la seconde partie de soirée. Dès lors, elles jouissent d'une moins bonne visibilité en termes de part d'audience que les thèmes incriminant les prisonniers, bien qu'elles soient les plus représentées en termes d'apparitions. La programmation télévisuelle est en grande partie établie afin de faire le meilleur taux d'audimat, pour satisfaire des besoins financiers. De cette façon, la visée de captation du public prime pour choisir les programmes qui seront diffusés. Nous avons constaté que ces logiques s'étendaient même de plus en plus aux journaux télévisés, pourtant censés relater les actualités selon leur importance et non leur capacité à toucher les téléspectateurs. Les images durement recueillies ont de plus en plus de valeur, à tel point qu'elles obtiennent souvent une place importante dans les journaux télévisés. Par exemple, de plus en plus de chaînes ajoutent, à la fin de leur journal télévisé, des images extraordinaires pour clore l'édition. Sans intérêt informationnelle, ces images ont simplement vocation à émouvoir, à impressionner (cela peut être la naissance d'un éléphant dans un zoo en Chine ou une vague géante observée en Australie). Notre travail montre que le recours à des images sensationnelles est fréquent lorsqu'il s'agit de l'univers pénitentiaire. En effet, la médiatisation d'images authentiques sortant des prisons semble être un véritable faire-valoir pour les chaînes de télévision. Les téléspectateurs sont particulièrement sensibles aux images, surtout lorsqu'elles paraissent rares ou inédites. Et ce phénomène n'est pas sans conséquence pour la perception que la télévision offre des prisons. L'utilisation d'images « choc » de détenus se photographiant ou se filmant eux-mêmes disponibles sur les réseaux sociaux ont tendance à marquer les esprits des Français, plus que les informations sur l'administration pénitentiaire. De cette façon, la médiatisation de telles images, qui dénoncent majoritairement les actes répréhensibles de détenus (possession de stupéfiants, d'alcool, de téléphones portables...) participe, par exemple, à ancrer dans la

représentation collective le lieu commun selon lequel « *la prison est un hôtel quatre étoiles*¹²³ ». Dans la mesure où ce type d'information est plus marquant que les constats pourtant affligeants sur les conditions de vie au sein des prisons, la télévision véhicule et fait perdurer une mauvaise image des prisonniers. Pourtant, nous l'avons précisé dans ce travail, penser que toutes les personnes incarcérées sont indisciplinées et violentes relève du stéréotype. La construction de la figure du détenu à la télévision relèverait donc davantage du lieu commun que de la réalité. Les chaînes de télévision possèdent donc des contraintes liées à leurs logiques éditoriales et commerciales qui rendent difficile la mise en visibilité des conditions de détention déplorables en France.

Pour poursuivre ce travail, il serait intéressant de recueillir un corpus plus exhaustif, notamment en exploitant les archives de l'inathèque, qui réunissent toutes les occurrences liées à la prison apparues à la télévision depuis 1949. Peut-être serait-il intéressant de restreindre la sélection des chaînes de télévision afin de réaliser une analyse plus approfondie ou comparative (chaîne publique/chaîne privée). Il serait également pertinent de réaliser des entretiens avec des acteurs de la production télévisuelle afin de mieux cerner les enjeux de la médiatisation de la thématique carcérale.

¹²³ OUSS Aurélie, FALCONI Ana Maria, KENSEY Annie, « Des Français plus au fait mais plus critiques sur la question pénitentiaire », Direction de l'administration pénitentiaire, Cahiers de démographie pénitentiaire, mars 2007.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages scientifiques

- BOURDIEU, Pierre, *Sur la télévision*, Paris : Liber-Raisons d’agir, 1996, 95 pages.
- CHANTRAINE, Gilles, *Par-delà les murs, Expériences et trajectoires en maison d’arrêt*, Paris : Presses universitaires de France « Partage du savoir », 2004, 276 pages.
- CHARAUDEAU, Patrick et GHIGLIONE, Rodolphe, *La parole confisquée. Un genre télévisuel, le talk-show* », Paris : Dunod, Collection « Société », 1997, 224 pages.
- COMBESSIE, Philippe, *Sociologie de la prison*, Paris : La découverte, Collection « Repère », 2001, 128 pages.
- GOFFMAN, Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris : Les Éditions de Minuit, 1979, 452 pages.
- JOST, François, *Introduction à l’analyse de la télévision* », Paris : Ellipses, 1999, 176 pages.
- JOST, François, *La télévision du quotidien, entre réalité et fiction*, Bruxelles : De Boeck Université, INA, « Médias recherches méthodes », 2001, 221 pages.
- LANCIEN, Thierry, *Le journal télévisé, de l’événement à sa représentation*, Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 2011, 128 pages.
- LEBLANC, Gérard, *Le monde en suspens, Treize heures, vingt heures*, Paris : Hitzeroth, 1987, 176 pages.
- LOCHARD, Guy, *L’information télévisée. Mutations professionnelles et enjeux citoyens*, Paris : Editions Vuibert, 2006, 219 pages.
- ROBRIEUX, Jean-Jacques, *Le journal télévisé, pratiques et langages*, Paris : L’Harmattan, 2007, 138 pages.
- THOM, René, *Esquisse d’une sémiophysique, physique aristotélicienne et théorie des catastrophes*, Paris : InterEditions, 1988, 288 pages.
- ZUNINO, Mario, *Quand le JT de TF1 fait son cinéma ou la marchandisation croissante de l’information télévisée ?* Paris : L’Harmattan, « Questions contemporaines », 2013, 144 pages.

Articles scientifiques

- ARQUEMBOURG-MOREAU, Jocelyne, « Introduction », in : *Le temps des événements médiatiques*, Bruxelles : De Boeck Supérieur, « Médias-Recherches »,

2003, 124 pages. Disponible sur : www.cairn.info/le-temps-des-evenements-mediatiq-9782804143473-page-7.htm

- BELOT, Jean, « Le journal télévisé. », *Études* 3/2010 (Tome 412), p. 373-382. Disponible sur : www.cairn.info/revue-etudes-2010-3-page-373.htm
- BREKHUS, Wayne, « Une sociologie de l'« invisibilité » : réorienter notre regard. », *Réseaux* 1/2005 (n° 129-130) , p. 243-272. Disponible sur : www.cairn.info/revue-reseaux1-2005-1-page-243.htm
- CHAMPAGNE, Patrick, « L'événement comme production collective », *Dossiers de l'audiovisuel* n°91, La documentation française, INA, Mai-Juin 2000, pages 21-24.
- CHANIAC, Régine, « La programmation de l'événement », *Dossiers de l'audiovisuel* n°91, La documentation française, INA, Mai-Juin 2000, p.15-18.
- CHARAUDEAU, Patrick, « Les conditions d'une typologie des genres télévisuels d'information », *Réseaux* n°81, Volume 15, CNET, Janvier-Février 1997, p.79-101.
- CHAUVENET, Antoinette, « Les prisonniers » : construction et déconstruction d'une notion », *Pouvoirs* 4/2010 (n° 135), pages 41-52. Disponible sur : www.cairn.info/revue-pouvoirs-2010-4-page-41.htm
- CHIVOT, Dominique, « Télévision. », *Études* 9/2006 (Tome 405), pages 248-251. Disponible sur : www.cairn.info/revue-etudes-2006-9-page-248.htm
- COMBESSIE, Philippe, « La prison dans la société », in : *Sociologie de la prison*, Paris : La Découverte, Collection « Repères », 2009, 128 pages. Disponible sur : www.cairn.info/sociologie-de-la-prison-9782707157997-page-89.htm
- DECARPES, Pascal, « La prison vue par les Français », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Confrontations, mis en ligne le 05 septembre 2008. Disponible sur : <http://champpenal.revues.org/5773>
- DECARPES, Pascal, « Topologie d'une prison médiatique », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. I | 2004, mis en ligne le 14 novembre 2009, consulté le 16 mars 2016. Disponible sur : <http://champpenal.revues.org/24>
- DUBOIS, Vincent, « L'action publique » in : COHEN, LACROIX, RIUTORT, *Nouveau manuel de science politique*, Paris : La Découverte, 2009, p.311-325.
- FIXOT, Anne-Marie, « Sortir de la sinistrose carcérale », in : *Revue du MAUSS* 2/2012 (n° 40), pages 103-123. Disponible sur : www.cairn.info/revue-du-mauss-2012-2-page-103.htm
- GARRAUD, Philippe, « Agenda/Emergence », in : BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, RAVINET, Pauline, « Dictionnaire des politiques publiques », 4^e éd., Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 2014, 772 pages. Disponible sur : <http://www.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-publiques-9782724615500.htm>

- JOST, François, « La promesse des genres », *Réseaux* n°81, Volume 15, CNET, 1997, pages 11-31.
- PRESTINI, Mireille, « La notion d'événement dans différents champs disciplinaires. », *Pensée plurielle* 3/2006 (n° 13), p. 21-29. Disponible sur : www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2006-3-page-21.htm
- SOLOMON, E., “Crime sound bites: a view from both sides of the microphone”, in Mason P. (Ed.), *Captured by the media. Prison discourse in popular culture*, Willan Publishing, Cullompton, p.48-54.
- VOIROL, Olivier, « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux* 1/2005 (n° 129-130), p. 89-121. Disponible sur : www.cairn.info/revue-reseaux1-2005-1-page-89.htm
- « Le journal télévisé. », *Études* 3/2010 (Tome 412), p. 373-382. Disponible sur : www.cairn.info/revue-etudes-2010-3-page-373.htm

Articles de presse

- « Une réforme pénale équilibrée », PELLETIER Monique, *Libération*, 23 juin 2014. Disponible sur : http://www.liberation.fr/societe/2014/06/23/une-reforme-penale-equilibree_1048706
- *Libération* (19 février 2015), “La France condamnée pour les conditions de détention d'un prisonnier handicapé”, *Libération.fr* Disponible sur : http://www.liberation.fr/societe/2015/02/19/la-france-condamnee-pour-les-conditions-de-detention-d-un-prisonnier-handicape_1206223
- BOURMEAU, Sylvain, « Les faits divers ont fait un retour en force par le biais de la télé », *Libération*, 7 janvier 2012. Disponible sur : http://www.liberation.fr/societe/2012/01/07/les-faits-divers-ont-fait-un-retour-en-force-par-le-biais-de-la-tele_786682
- BOUTRY, Timothée, « Prisons françaises : 172 détenus pour des faits liés à l’islam radical », *Le Parisien*, le 9 février 2015. Disponible sur : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/prisons-172-detenus-en-france-en-rapport-avec-l-islam-radical-09-02-2015-4519417.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.fr%2F>

Rapports / Enquêtes

- DUTHE, Géraldine, HAZARD, Angélique, KENSEY, Annie, et al., « Suicide en prison : la France comparée à ses voisins européens », in : *Population et sociétés* n° 462, décembre 2009. Disponible sur : <http://www.ined.fr/fr/publications/population-et-societes/suicide-en-prison-la-france-comparee-a-ses-voisins-europeens>

- MERMAZ, Louis, « Enquête parlementaire sur la situation dans les prisons françaises. La France face à ses prisons », tome I : Rapport, Assemblée nationale, 2000.
- OUSS Aurélie, FALCONI Ana Maria, KENSEY Annie, « Des français plus au fait mais plus critiques sur la question pénitentiaire », Direction de l'administration pénitentiaire, Cahiers de démographie pénitentiaire, mars 2007.
- Rapport « Media in Life 2015 » de Médiamétrie, disponible sur : <http://www.mediametrie.fr/comportements/communiques/media-in-life-2015-toujours-plus-de-contacts-medias-et-multimedias-quotidiens-avec-l-apport-d-internet-et-des-ecrans-mobiles.php?id=1443>
- Présentation du rapport 2004/2005 de l'Observatoire international des prisons, disponible sur : <http://www.oip.org/index.php/publications-et-ressources/rapports/29-rapport-2005-sur-les-conditions-de-detention-en-france>
- « Baromètre 2016 de confiance des Français dans les médias » réalisé par La Croix-TNS Sofres, 70% des Français sont intéressés par l'actualité et 54% la suivent en majorité à travers la télévision. Enquête disponible sur : <http://www.tns-sofres.com/publications/barometre-2016-de-confiance-des-francais-dans-les-media>

Sites Internet

- « Prison : les leçons de Robert Badinter », Laurent MACABIES (2 avril 2009). Disponible sur : http://bondy-autrement.org/index2.php?option=com_content&do_pdf=1&id=838
- « Réaliser un reportage en prison », Ministère de la Justice (3 juin 2014) Disponible sur : <http://www.presse.justice.gouv.fr/realiser-un-reportage-10228/realiser-un-reportage-en-prison-17725.html>
- Loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire, disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021312171&categorieLien=id>
- BUET, Christophe, « Marie Drucker : Détenues n'est pas un film sur les prisons, c'est un film humaniste », Télé-loisirs.fr, 9 février 2016, disponible sur : <http://www.programme-tv.net/news/tv/79432-marie-drucker-detenu-es-n-est-pas-un-film-sur-les-prisons-c-est-un-film-humaniste>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 - Graphique représentant le pourcentage d'apparitions du sujet carcéral à la télévision, selon l'heure de programmation.....	20
Figure 2 – Graphique représentant le pourcentage d'émissions abordant le sujet carcéral à la télévision, selon le type d'émission et l'heure de programmation.....	21
Figure 3 - Graphique de l'évolution annuelle du traitement télévisuel du sujet carcéral	25
Figure 4 - Graphique de l'évolution annuelle des thématiques carcérales abordées à la télévision	29
Figure 5 - Graphique représentant le statut des intervenants qui s'expriment sur le sujet carcéral dans les journaux télévisés	37
Figure 6 - Graphique représentant le taux d'anonymat physique des détenus et anciens détenus à la télévision.....	39
Figure 7 - Graphique représentant le nombre d'apparitions des thématiques liées au milieu carcéral à la télévision.....	43
Figure 8 - Graphique représentant la récurrence des thématiques liées à la prison à la télévision.....	47
Figure 9 - Graphique représentant les thématiques carcérales selon l'heure de diffusion des programmes télévisuels dans lesquels elles apparaissent	48
Figure 10 - Graphique représentant les thématiques carcérales abordées dans les journaux télévisés	51
Figure 11 - Graphique représentant le thème carcéral abordé selon le type d'émission télévisée	51

ANNEXES

ANNEXE 1 – Corpus

N°	TITRE	EMISSION	CHAÎNE	CATEGORIE D'EMISSION	DUREE	HEURE DE DIFFUSION	DATE DE DIFFUSION	LIEN
1	Coup de colère : GRIP	Résistances	Antenne 2	Témoignage	06min 18s	Après-midi	07/06/84	http://www.ina.fr/video/CAB8402061601
2	Milieu carcéral : les prisons (toujours) pleines, le bilan de Christiane Taubira	Journal télévisé	LCI	Journalistes en plateau	01min 45s	16H	30/01/16	http://lci.tf1.fr/france/faits-divers/prison-denanterre-des-detenus-pousses-a-signer-un-papier-pour-8711386.html
3	Doit-on fermer les prisons ?	L'Arène de France	France 2	Débat	1H30	22H40	09/11/06	https://www.youtube.com/watch?v=1oSGva3noMw
4	Débat sur les conditions de vie en prison	Ce soir (ou jamais !)	France 2	Débat	1H05 min	23H50	?	?
5	Radicalisation en prison : le doc explosif	C À VOUS	France 5	Débat	09min 11s	19H	03/03/16	http://www.france5.fr/emissions/c-a-vous/videos/radicalisation_en_prison_-_c_a_vous_-_03032016_03-03-2016_1077311
6	Les prisons	Droit de réponse	TF1	Débat	01h 16min 29s	20H30	13 févr. 1982	http://www.ina.fr/video/CPA82051365
7	Islamistes en prison : "les prophètes de l'ombre"	Docs interdits	France 3	Documentaire	90min	23H15	03/03/16	http://www.france3.fr/emissions/documentaires/diffusions/03-03-2016_462235
8	Demande de libération pour conditions indignes en prison : vers une jurisprudence ?	Journal télévisé	LCI	Témoignage	01min 18s	18H45	27/06/13	http://lci.tf1.fr/videos/2013/demande-de-liberation-pour-conditions-indignes-en-prison-vers-8065655.html
9	Florence Aubenas : les suicides en prison	Journal télévisé	France 3	Interview	03min 20s	12/13H	18/08/09	http://www.ina.fr/video/3987797001004/florence-aubenas-les-suicides-en-

								prison-video.html
10	L'Etat condamné pour des conditions indignes de détention à la prison de Varcès en Isère	Journal télévisé	France 3 (Edition Alpes)	Interview	26s	12H	13/05/14	http://france3-regions.francetvinfo.fr/alpes/isere/l-etat-condamne-pour-des-conditions-indignes-de-detention-la-prison-de-varces-en-isere-476267.html
11	Perpignan : les conditions de détention dénoncées par les surveillants	Journal télévisé	France 3 (Edition Pays Catalan)	Interview	1min26s	Matin	04/05/15	http://france3-regions.francetvinfo.fr/languedocroussillon/perpignan-les-conditions-de-detention-denoncees-par-les-surveillants-717499.html
12	Quel accès au soin dans les prisons ?	Le magazine de la santé	France 5	Interview	03min38s	13H35	06/11/12	http://www.allodocteurs.fr/se-soigner/droits-et-demarches/acces-aux-soins/mort-d-039-une-detenu-a-fleury-merogis_8658.html
13	Brouillage, téléphones filaires... : comment (vraiment) contrôler les portables en prison ?	Journal télévisé	LCI	Interview	01 min 37s	19H	23/02/16	http://lci.tf1.fr/france/societe/brouillage-telephones-filaires-comment-empecher-les-portables-8718643.html
14	Le cri d'alarme de la contrôleur des prisons	Journal télévisé	LCI	Interview	55s	13H	13/05/13	http://lci.tf1.fr/france/societe/douches-glaciales-matelas-mois-la-prison-de-strasbourg-dans-8608102.html
15	François Hollande dans Question ouverte	Question ouverte	France 2	Interview	10min 41s	Soir ?	22 sept. 2005	http://www.ina.fr/video/2929382001/francois-hollande-video.html

16	Passage des examens du baccalauréat en prison	L'assiette anglaise	Antenne 2	Reportage	04min 50s	12H	11/06/88	http://www.ina.fr/video/CAB88021680/passage-des-examens-du-baccalaureat-en-prison-video.html
17	Prison de Fleury, les images interdites	Envoyé spécial	France 2	Reportage d'investigation	1H30	20H50	01/07/05	https://www.youtube.com/watch?v=ovD0d-XD86Y
18	Des mots pour s'évader	Envoyé spécial	France 2	Reportage d'investigation	24min 17s	20H50	22/04/93	http://www.ina.fr/video/CAB93022690/des-mots-pour-s-evader-video.html
19	Détenues	Infrarouge	France 2	Reportage d'investigation	2H	23H	09/02/16	http://www.france2.fr/emissions/infrarouge/diffusions/09-02-2016_456403
20	L'enfer au féminin	Enquête Exclusive	M6	Reportage d'investigation	1H30	23H	29/06/05	https://www.youtube.com/watch?v=baqAZ_-M_0
21	Six mois au cœur d'une prison	Zone interdite	M6	Reportage d'investigation	2H	20H50	01/03/07	https://www.youtube.com/watch?v=C669bE-tuaE
22	Trafics, violences, évasions : qui fait la loi en prison ?	Enquête Exclusive	M6	Reportage d'investigation	1H30	23H	10/11/13	http://www.m6.fr/emission-enquete_exclusive/videos/11325114-extrait_trafics_violences_evasions_qui_fait_la_loi_en_prison_enquete_exclusive_dimanche_10_novembre_a_23h_sur_m6.html
23	Marseille : la prison de la honte	Le JT	Canal +	Reportage JT	01min 56s	18H45	04/07/05	https://www.youtube.com/watch?v=Yp3Bpen1lus
24	Dossier : Bracelet, la prison à la maison	Journal télévisé	France 2	Reportage JT	05min 27s	20H	11/05/10	http://www.ina.fr/video/4189852001016/dossier-bracelet-la-prison-a-la-maison-video.html
25	Immersion : la vie de gardien de prison	Journal télévisé	France 2	Reportage JT	06min 43s	20H	04/04/14	https://www.youtube.com/watch?v=tTeXJT-zLww
26	Prison : la chasse aux téléphones portables est-elle efficace ?	Journal télévisé	France 2	Reportage JT	3min31s	20H	17/03/16	http://zoom.franacetv.fr/video/l-oeil-du-20h-

								telephone-en-prison
27	Prison de Strasbourg : des conditions de détention dégradantes	Journal télévisé	France 3	Reportage JT	01min 50s	12H/13H	13/05/13	http://www.francetvinfo.fr/societe/justice/prison-de-strasbourg-des-conditions-de-detention-degradantes_902623.html
28	Aux Baumettes, les détenus s'affichent avec smartphones et drogue	Journal télévisé	France 3	Reportage JT	01min 16s	22H30	06/01/15	http://www.francetvinfo.fr/france/video-aux-baumettes-les-detenus-saffichent-avec-smartphones-et-drogue_789127.html
29	Prison : le témoignage d'un ex-fugitif	Journal télévisé	France 3	Reportage JT	02min 14s	22H30	01/11/15	http://www.francetvinfo.fr/societe/justice/prison-le-temoignage-d-un-ex-fugitif_1154413.html
30	Le détenu évadé de prison par peur pour sa vie témoigne	Journal télévisé	France 3	Reportage JT	02min 11s	20H	12/12/12	http://www.francetvinfo.fr/societe/justice/video-le-detenu-evade-de-prison-par-peur-pour-sa-vie-temoigne_186241.html
31	Prison de Maubeuge : 400 détenus évacués en urgence	Journal télévisé	France 3	Reportage JT	01min 43s	12H	19/12/14	http://www.francetvinfo.fr/faits-divers/video-prison-de-maubeuge-400-detenus-evacues-en-urgence_777269.html
32	Prison de Strasbourg : un rapport accablant	Journal télévisé	France 3	Reportage JT	01min 52s	22H30	14/05/15	http://www.francetvinfo.fr/faits-divers/affaire/strasbourg-procedure-d-urgence-declaree-pour-la-maison-d-arret_903711.html

33	Les conditions de travail des détenus sont dénoncées par des universitaires	Journal télévisé régional (Edition Bourgogne)	France 3	Reportage JT	01min 51s	19H	17 sept. 2015	http://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne/les-conditions-de-travail-des-detenus-sont-denoncees-par-des-universitaires-809511.html
34	Coutances : des détenus dénoncent leur condition de détention auprès du tribunal administratif	Journal télévisé	France 3 (Edition Basse Normandie)	Reportage JT	02min 18s	12H	20/08/15	http://france3-regions.francetvinfo.fr/basse-normandie/coutances-des-detenus-denoncent-leur-condition-de-detention-aupres-du-tribunal-administratif-790173.html
35	Sanseverino en concert à la prison de Joux la Ville	Journal télévisé régional	France 3 (Edition Bourgogne)	Reportage JT	02min 06s	19H/20H	10 oct. 2014	http://www.ina.fr/video/G1268822_001_025
36	A Riom, la prison "nouvelle génération" sort de terre	Journal télévisé	France 3 Auvergne	Reportage JT	2min4 9sec	12H	23/07/2014	http://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne/2014/07/23/riom-la-prison-nouvelle-generation-sort-de-terre-521519.html
37	Islamisme : un centre de déradicalisation ouvre à la prison d'Annoeullin	Journal télévisé	LCI	Reportage JT	01min 34s	19H	25/01/16	http://lci.tf1.fr/france/societe/islamisme-un-centre-de-deradicalisation-ouvre-a-la-prison-d-annoeullin-8709703.html
38	"La prison, un petit Club med" : un détenu se filme en direct dans sa cellule	Journal télévisé	LCI	Reportage JT	01 min 24s	Matin	01/02/16	http://lci.tf1.fr/france/faits-divers/la-prison-un-petit-club-med-un-detenu-se-filme-en-direct-dans-sa-8718253.html

39	Prison : un colis de 59kg	Journal télévisé	LCI	Reportage JT	46s	20H	30/12/15	http://lci.tf1.fr/france/faits-divers/nuit-agitee-a-la-prison-pour-mineurs-d-orvault-6-detenus-places-8701036.html
40	Un détenu filme une "soirée prison" sur Periscope : il écope de 6 mois supplémentaires	Journal télévisé	LCI	Reportage JT	02min 21s	Matin	24/02/16	http://lci.tf1.fr/france/justice/beziers-6-mois-de-prison-supplementaires-pour-un-detenu-qui-s-8718835.html
41	Radicalisation à la prison de Béziers : une vingtaine de détenus font l'objet d'un "suivi attentif"	Journal télévisé	LCI	Reportage JT	01min 33s	20H	26/03/16	http://lci.tf1.fr/france/societe/radicalisation-a-la-prison-de-beziers-une-vingtaine-de-detenus-8728003.html
42	Des détenus se filment armés dans une prison	Journal télévisé	LCI	Reportage JT	01min 16s	18H45	21/02/13	http://lci.tf1.fr/videos/2013/des-detenus-se-filment-armes-dans-une-prison-7842258.html
43	Nouvelle évasion à la prison de Sequedin	Journal télévisé	LCI	Reportage JT	59s	Matin	17/07/13	http://lci.tf1.fr/videos/2013/nouvelle-evasion-a-la-prison-de-sequedin-8138942.html
44	Le cerveau présumé du "casse du siècle" s'est suicidé en prison	Journal télévisé	LCI	Reportage JT	29s	Matin	04/05/13	http://lci.tf1.fr/videos/france/le-cerveau-presume-du-casse-du-siecle-s-est-suicide-en-prison-7955705.html
45	Des prisons toujours aussi bondées	Journal télévisé	M6	Reportage JT	02min 11s	19H45	17/04/14	http://www.6play.fr/le-1945-p_1058/des-prisons-toujours-aussi-bond-es-c_11359276

46	Prison : 67.977 personnes incarcérées en France	Journal télévisé	M6	Reportage JT	31s	19H45	18/06/13	http://www.6ply.fr/le-1945-p_1058/prison-67-977-personne-incarcerees-en-france-c_11299292
47	Prison : permission de sortie pour les détenus	Journal télévisé	M6	Reportage JT	01min 46s	12H45	07/10/15	http://www.6ply.fr/le-1245-p_1056/prison-permission-de-sortie-pour-les-detenus-c_11266912
48	Evasion à la prison de Sequedin	Journal télévisé	M6	Reportage JT	28s	12H45	01/11/13	http://www.6ply.fr/le-1245-p_1056/evasion-la-prison-de-sequedin-c_11323786
49	Femmes en prison	Journal télévisé	TF1	Reportage JT	05min 59s	13H	08/03/82	http://www.ina.fr/video/CAA8200264601
50	Violences, surpopulation... Visite guidée de la prison de Fresnes avec un député	Journal télévisé	TF1	Reportage JT	02min 40s	20H	04/06/15	http://lci.tf1.fr/jt-20h/videos/2015/violences-surpopulation-visite-guidee-de-la-prison-de-fresnes-8617963.html
51	Nadine Picquet, femme directrice de la prison de Fleury-Mérogis	Journal télévisé	TF1	Reportage JT	02min 18s	13H	12/12/15	http://lci.tf1.fr/jt-we/videos/2015/nadine-picquet-femme-directrice-de-la-prison-de-fleury-merogis-8694836.html
52	A la prison de Fresnes, les islamistes radicaux sont déjà "mis à l'écart"	Journal télévisé	TF1	Reportage JT	02min 08s	13H	14/01/15	http://lci.tf1.fr/jt-13h/videos/2015/a-la-prison-de-fresnes-les-islamistes-radicaux-sont-deja-mis-a-8547333.html
53	Prison : bilan positif pour ce quartier réservé aux détenus avec une grande autonomie	Journal télévisé	TF1	Reportage JT	03min 09s	20H	06/04/15	http://lci.tf1.fr/jt-20h/videos/2015/prison-bilan-positif-pour-ce-quartier-reserve-aux-detenus-avec-8590324.html

54	Prison des Baumettes : des détenus se lâchent sur Facebook, les surveillants inquiets	Journal télévisé	TF1	Reportage JT	02min 13s	20H	05/01/15	http://lci.tf1.fr/jt-20h/videos/2015/prison-des-baumettes-des-detenus-se-lachent-sur-facebook-les-8542363.html
55	Prison de Rennes	Journal télévisé	Antenne 2	Reportage JT	02min 16s	12H	11/04/95	http://www.ina.fr/video/CAB95026050/prison-de-rennes-video.html
56	Transfèrement prison de Lyon	Journal télévisé	France 2	Reportage JT	02min 01s	13H	03/05/09	http://www.ina.fr/video/3894865001003/transferement-prison-de-lyon-video.html
57	Tentative d'évasion de Guy Georges	Journal télévisé	France 2	Reportage JT	01min 53s	20H	26 déc. 2000	http://www.ina.fr/video/CAB00065461/tentative-d-evasion-de-guy-georges-video.html
58	Amiens : 3 détenus s'évadent	JT Grand Soir 3	France 3	Reportage JT	01min 18s	22H40	05/11/2015	http://www.francetvinfo.fr/france/amiens/amiens-evasion-de-trois-prisonniers_1160669.html
59	Fin de cavale des évadés de Moulins	Journal télévisé régional (Edition Rhône-Alpes Auvergne)	France 3	Reportage JT	011min 09s	12/13H	17/02/09	http://www.dailymotion.com/video/xcej8b_france-3-jjdeflandre-younes-mellakh_news
60	Evasion manquée Guy Georges	JT Soir Paris Ile de France	France 3 Paris	Reportage JT	01min 42s	19H	26 déc. 2000	http://www.ina.fr/video/PA00001276406/evasion-manquee-guy-georges-video.html
61	Santé en prison	Le magazine de la santé	France 5	Reportage JT + interview	14min 09s	13H35	13/10/2008	http://www.allodocteurs.fr/actualite-sante-detenus-des-patients-comme-les-autres-148.html
62	Philippe Maurice son livre "De la haine à la vie"	Tout le monde en parle	France 2	Témoignage	17min 04s	23H	17/03/01	http://www.ina.fr/video/I08112021/philippe-maurice-son-livre-de-la-haine-

								a-la-vie-video.html
63	Jean Claude Dague à propos de son livre	Tout le monde en parle	France 2	Témoignage	17min 08s	23H	11/06/05	http://www.ina.fr/video/I09210815/jean-claude-dague-a-propos-de-son-livre-video.html
64	La radicalisation islamiste dans les prisons	Journal télévisé	France 2	Témoignage	02min 49s	20H	04/06/14	http://www.ina.fr/video/5275494_001_011/la-radicalisation-islamiste-dans-les-prisons-video.html
65	Jean-Jacques Debout à propos de son séjour en prison	Tout le monde en parle	France 2	Témoignage	09min 13s	23H	27 sept. 2003	http://www.ina.fr/video/I08331128/jean-jacques-debout-a-propos-de-son-sejour-en-prison-video.html
66	Robert Morcet ancien détenu	Bains de minuit	La Cinq	Témoignage	08min 13s	23H50	05 févr. 1988	http://www.ina.fr/video/I07268600/robert-morcet-ancien-detenu-video.html
67	Tentative d'évasion à la prison de Réau : un gardien raconte	Journal télévisé	LCI	Témoignage	38s	13H	11/03/13	http://lci.tf1.fr/videos/2013/tentative-d-evasion-a-la-prison-de-reau-un-gardien-raconte-7876385.html
68	Arles : prise d'otage à la prison	Journal télévisé	LCI	Témoignage	01min 51s	18H45	14/06/13	http://lci.tf1.fr/videos/2013/arles-prise-d-otage-a-la-prison-8021698.html
69	Ils voulaient mettre des shorts à cause de la chaleur : mutinerie dans une prison	Journal télévisé	LCI	Témoignage	33s	Matin	02/08/13	http://lci.tf1.fr/videos/2013/ils-voulaient-mettre-des-shorts-a-cause-de-la-chaleur-mutinerie-8240647.html
70	Santé en prison : les détenus en danger ?	Le magazine de la santé	France 5	Journalistes en plateau	2min14s	13H35	10/04/13	http://www.allo doctors.fr/se-soigner/prevention/sante-en-prison-les-detenus-en

ANNEXE 2 - Documents audiovisuels de l'Agence France Presse

TITRE	DUREE	DATE	LIEN
Lyon : ouverture d'une prison "nouvelle génération"	01min 55s	03/04/09	http://www.ina.fr/video/VDD09009927/lyon-ouverture-d-une-prison-nouvelle-generation-video.html
Prisons : les syndicats insatisfaits maintiennent la mobilisation	00min 59s	05/05/09	http://www.ina.fr/video/VDD09012221/prisons-les-syndicats-insatisfaits-maintiennent-la-mobilisation-video.html
Premier accès à internet pour les détenus de Gradignan	02min 54s	28/05/09	http://www.ina.fr/video/VDD09015144/premier-acces-a-internet-pour-les-detenus-de-gradignan-video.html
Départ du premier Tour de France des détenus	02min 32s	05/06/09	http://www.ina.fr/video/VDD09016970/depart-du-premier-tour-de-france-des-detenus-video.html
Michèle Alliot-Marie visite une prison à Orléans	01min 18s	18/08/09	http://www.ina.fr/video/VDD09028929/michele-alliot-marie-visite-une-prison-a-orleans-video.html
Suicides en prisons : nouvelles mesures de prévention	01min 33s	18/08/09	http://www.ina.fr/video/VDD09028928/suicides-en-prisons-nouvelles-mesures-de-prevention-video.html
L'ex-détenu Pierre Botton au chevet des prisons	03min 35s	14/04/10	http://www.ina.fr/video/VDD10012733/l-ex-detenu-pierre-botton-au-chevet-des-prisons-video.html
Intempéries: évacuation des détenus de la prison de Draguignan	01min 09s	16/06/10	http://www.ina.fr/video/VDD10019204/intemperies-evacuation-des-detenus-de-la-prison-de-draguignan-video.html
La loi pénitentiaire au Sénat	02min 58s	03/03/09	http://www.ina.fr/video/VDD09008058/la-loi-penitentiaire-au-senat-video.html
Prisons: les surveillants veulent poursuivre la mobilisation	03min 33s	07/05/09	http://www.ina.fr/video/VDD09012272/prisons-les-surveillants-veulent-poursuivre-la-mobilisation-video.html
Alliot-Marie à la prison d'Auxerre	01min 59s	09/09/09	http://www.ina.fr/video/VDD09032352/alliot-marie-a-la-prison-d-auxerre-video.html
Evasion à la prison d'Auxerre : déclarations du procureur	01min 19s	09/09/09	http://www.ina.fr/video/VDD09032357/evasion-a-la-prison-d-auxerre-declarations-du-procureur-video.html

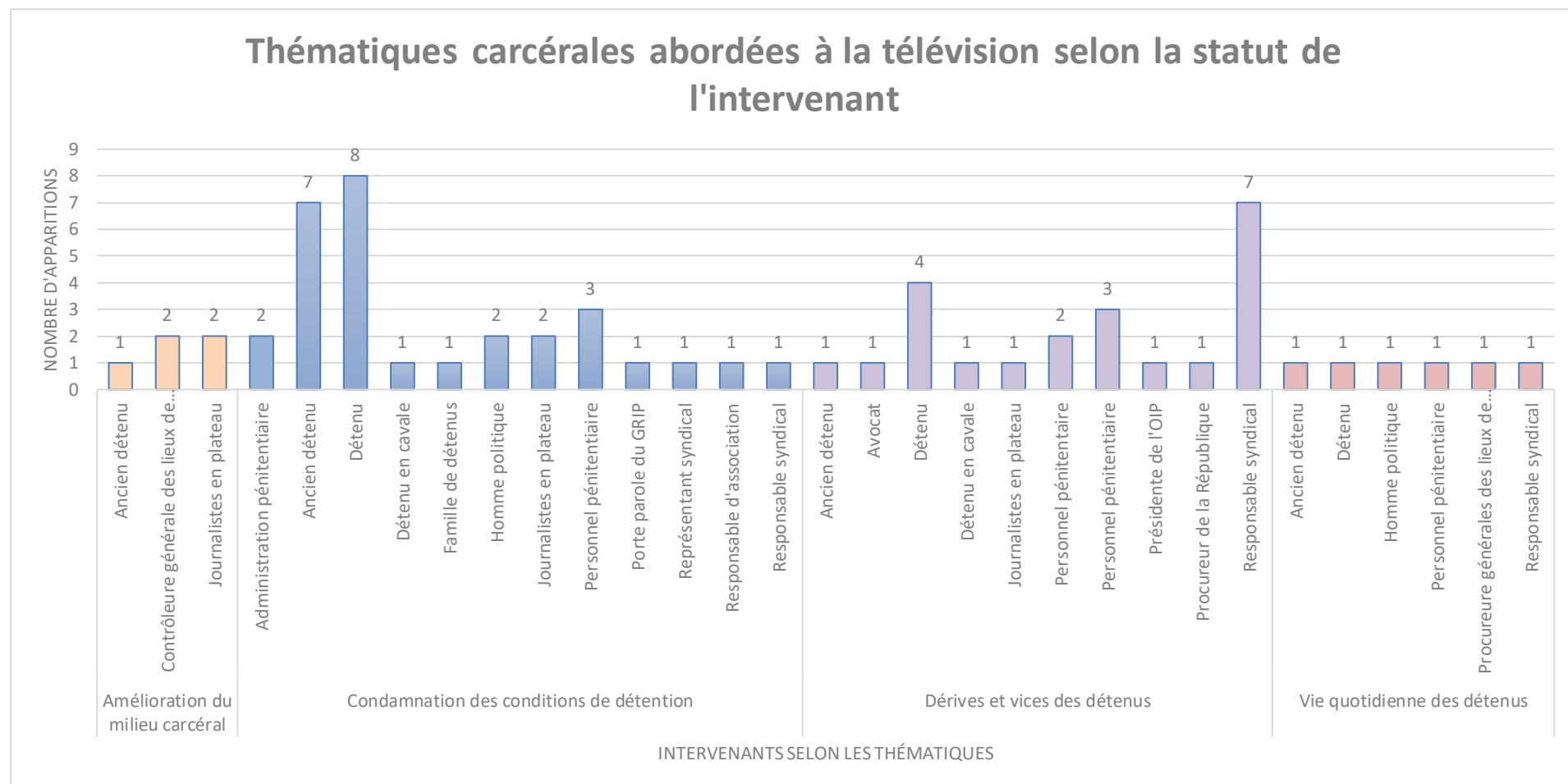
Suicide d'un détenu dans une maison d'arrêt de Lyon	00min 56s	13/04/09	http://www.ina.fr/video/VDD09010743/suicide-d-un-detenu-dans-une-maison-d-arret-de-lyon-video.html
Evasion à Moulins	01min 33s	16/02/09	http://www.ina.fr/video/VDD09006859/evasion-a-moulins-video.html
Mère d'un des évadés : "il faut régler le problème carcéral"	03min02s	16/02/09	http://www.ina.fr/video/VDD09006858/mere-d-un-des-evades-il-faut-regler-le-probleme-carceral-video.html
Evasion de Moulins : comment ont-ils fait ?	01min19s	16/02/09	http://www.ina.fr/video/VDD09006848/evasion-de-moulins-comment-ont-ils-fait-video.html
Réaction d'un syndicat pénitentiaire à l'évasion de Moulins	01min38s	16/02/09	http://www.ina.fr/video/VDD09006866/reaction-d-un-syndicat-penitentiaire-a-l-evasion-de-moulins-video.html
Hausse des suicides en prison, Pierre Botton chargé de mission	03min 04s	18/01/10	http://www.ina.fr/video/VDD10010031/hausse-des-suicides-en-prison-pierre-botton-charge-de-mission-video.html
François Fillon inaugure une nouvelle prison à Roanne	02min 20s	19/01/09	http://www.ina.fr/video/VDD09001889/francois-fillon-inaugure-une-nouvelle-prison-a-roanne-video.html
F. Fillon et R. Dati inaugurent une nouvelle prison modèle	01min28s	19/01/09	http://www.ina.fr/video/VDD09001868/f-video.html

ANNEXE 3 – Comparaison de la structure de deux reportages d'investigation

**En rouge : les thèmes communs aux deux émissions*

Structure du reportage « Six mois au cœur d'une prison française » (document n°21)	Structure du reportage « Prison de Fleury, les images interdites » (doc n°17)
Protocole d'arrivée en prison d'un homme multirécidiviste	Présentation de l'établissement pénitentiaire
Présentation de la maison d'arrêt	Description des conditions de réalisation du reportage
Description des conditions de réalisation du reportage	Présentation des six "complices" (détenus ayant introduit illégalement des caméras dans l'établissement)
Présentation de la promenade	Présentation de la promenade
Séquence sur les activités culturelles et physiques	Focus sur la douche
Séquence sur le travail en prison	Les trafics en prison
Focus sur un détenu qui refuse les activités, le travail et la promenade car il est victime de menaces de la part d'autres détenus	Focus sur le quartier disciplinaire
Focus sur les repas	Un détenu s'indigne sur la difficulté de réinsertion après la prison
Suivi de la demande d'aménagement de peine d'un détenu	Un autre détenu parle d'un suicide qui a eu lieu en quartier disciplinaire
Une évasion survient	
Réunion du personnel avec la directrice de l'établissement pénitentiaire	
Portraits de détenus (une détenue parle de ses envies de suicide et du suicide de sa co-détenue)	
Présentation d'une histoire d'amour en prison	
Retour en prison du détenu évadé précédemment	
Focus sur la santé en prison	
Présentation du quartier disciplinaire	
Suivi d'une détenue qui est libérée	
Focus sur l'éducation en prison	
Un détenu s'interroge sur l'intérêt de l'enfermement pour résoudre les problèmes des personnes ayant commis un délit ou un crime	
L'alarme retentit, l'équipe doit éteindre les caméras, sans savoir ce qui se passe	
Suivi d'un homme qui lance de la drogue pour un détenu	
Séquence avec un ancien détenu	

ANNEXE 4 – Graphique représentant les acteurs qui prennent la parole pour parler de la prison à la télévision



ANNEXE 6 : Exemple d'identification des thématiques abordées dans les documents du corpus

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	Titre				Mots-clés				
2	Coup de colère : GRIP	Politique carcérale	Garde à vue	Quartier d'isolement	Tortures physiques et psychologiques	Insalubrité			
3	Milieu carcéral : les prisons (toujours) pl	Surpopulation	Politique carcérale						
4	Les prisons	Atteinte à la dignité	Vétusté	Tortures physiques et psy	Suicide	Violence			
5	Doit-on fermer les prisons ?								
6	Radicalisation en prison : le doc explosi	Radicalisation							
8	Islamistes en prison : "les prophètes de	Radicalisation	Prosélytisme						
9	Quel accès au soin dans les prisons ?	Santé							
10	Le cri d'alarme de la contrôleur des pri	Vétusté	Insalubrité	Jurisprudence					
11	Demande de libération pour conditions	Atteinte à la dignité	Insalubrité						
12	Brouillage, téléphones filaires... : comm	Téléphones portables							
13	Florence Aubenas : les suicides en pris	Suicide	Politique carcérale	Surpopulation	Atteinte à la dignité				
14	Perpignan : les conditions de détention	Violence	Surpopulation	Vétusté					
15	François Hollande dans Question ouvert	Surpopulation	Politique carcérale						
16	Passage des examens du baccalauréat	Baccalauréat							
17	Des mots pour s'évader	Bibliothèques en prison							
19	L'enfer au féminin	Sexualité	Violence	Choc de l'incarcération	Le temps en prison	Visites	Culpabilité		
20	Six mois au cœur d'une prison	Stupéfiants et alcool	Evasion	Violence	Conditions de travail	Culpabilité	Suicide	Visites	Santé
21	Trafics, violences, évasions : qui fait la	Violence	Stupéfiants et alcool	Evasion					
22	Détenues	Culpabilité	Réinsertion	Travail	Visites				
23	Femmes en prison	Sexualité	Auto-mutilation	Culpabilité	Suicide	Réinsertion			
24	Prison de Rennes	Travail							
25	Tentative d'évasion de Guiv. Georges	Evasion							